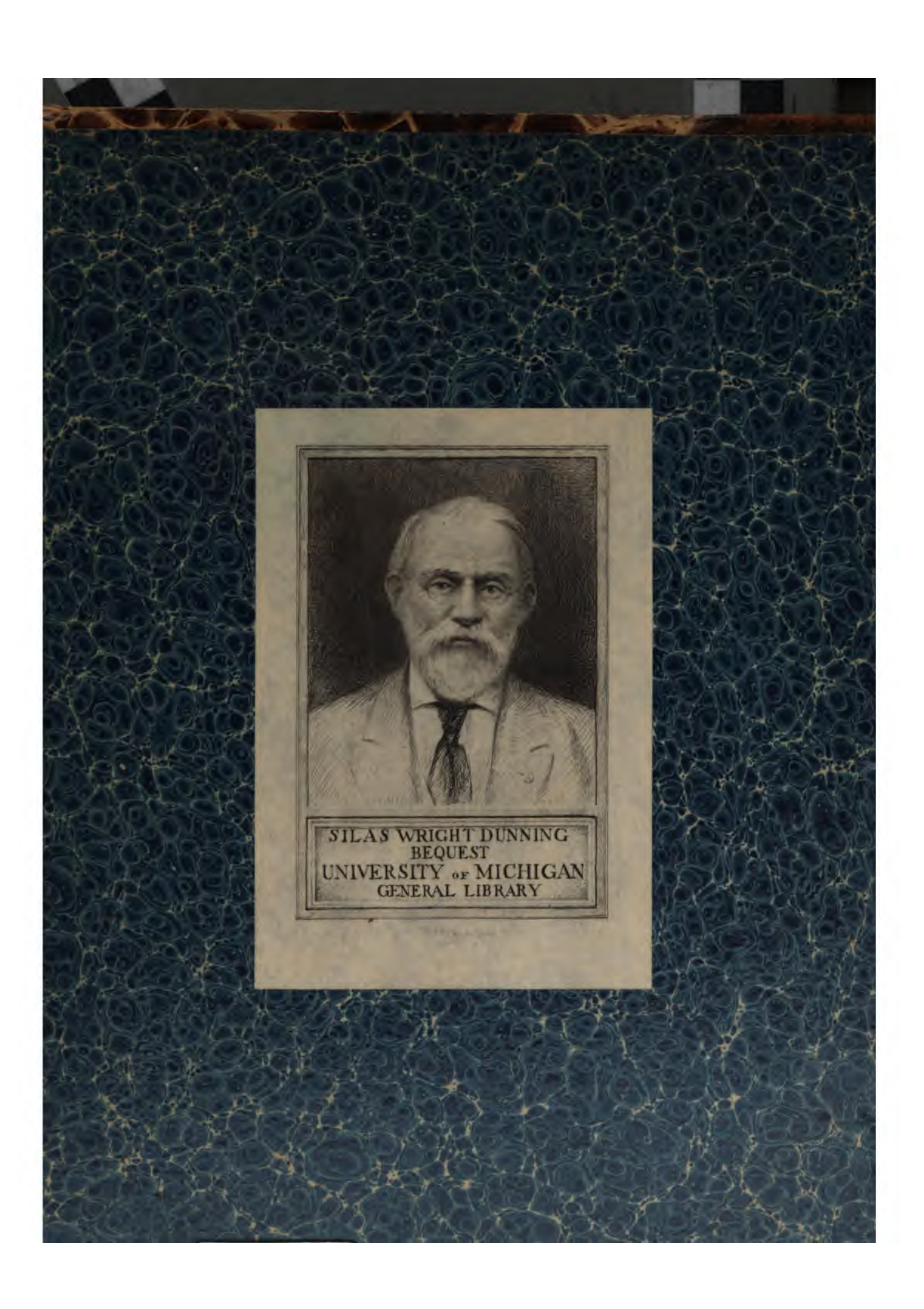

AS
162
.G824
A3
v.2


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY


AS
162
.G2
A3

MEMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ
LITTÉRAIRE
DE GRENOBLE.

SECONDE PARTIE.



A GRENOBLE,
Chez JOSEPH ALLIER, Imprimeur-Libraire de la Société, Cour de Chaulnes.

M. DCC. LXXXVIII.
Avec Privilege.

1788



Exemplaire n° 2 — 1788

TABLE DES MATIÈRES



MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE GRENOBLE.

LA Société Littéraire de Grenoble a tenu une ſéance publique le 12 mars 1788, dans une des ſalles de la bibliotheque de cette ville.

M. Michon, chanoine de la Collégiale, & directeur de la Société, a ouvert la ſéance par un diſcours dans lequel il a enviſagé ſous les rapports de la Religion, les avantages qu'on peut retirer des lettres, & s'eſt attaché en particulier à prouver qu'elles avoient contribué à bannir de nos temples pluſieurs uſages ridicules qui s'étoient mêlés au culte dans quelques fêtes des Egliſes de cette province.

Enſuite M. Gagnon, ſécrétaire perpétuel, a rendu compte des travaux de la Compagnie depuis la précédente

féance ; après quoi il a dit que la fociété avoit propofé pour fujet d'un prix, d'indiquer *quelles font les branches d'induftrie qui conviennent le mieux aux cantons de cette Province qui en font dépourvus, & notamment dans le haut Dauphiné ? quels feroient les moyens d'accroître les progrès de l'agriculture dans ceux qui pourroient n'être fufceptibles d'aucun genre d'induftrie, fans préjudicier néanmoins au rétabliffement des bois ?* Dans le nombre des mémoires envoyés au concours, la Société a jugé que celui coté n°. 6, épigr. : *Aimez les peuples, & n'oubliez rien pour en être aimé*, avoit le mieux faifi le fens du programme. Le mémoire étant trop long pour être lu dans une féance, M. le fecrétaire perpétuel en a préfenté un extrait analytique ; l'auteur eft M. Achard de Germane, avocat au Parlement, qui, l'année derniere, obtint le prix que la Société avoit propofé au meilleur mémoire fur les caufes du dépériffement des bois.

L'*acceffit* a été partagé aux auteurs de deux mémoires, dont l'un coté n°. 95, porte pour épigraphe : *Veftitum, victum, & laudem hinc fperate.* L'auteur eft M. Tourtel, docteur en médecine à Befançon.

L'autre mémoire, qui a mérité de partager l'*acceffit*, eft coté n°. 3, & porte pour épigraphe ces vers de Virgile : *Hîc fegetes, illîc veniunt felicius uvæ, arborei fœtus alibi, &c.* L'auteur eft M. Reynaud la Gardette, habitant à Creft.

Après l'adjudication du prix, M. de Verone, préfident

à la Chambre des Comptes, a lu un mémoire ſur quelques antiquités de la ville de Grenoble.

Enſuite on a lu un mémoire de M. Schreiber, directeur des mines de Monſieur, ſur la mine d'or de la Gardette en Oyzans.

M. Villars, médecin a lu un mémoire ſur le Météorologie.

Après quoi M. le Secrétaire perpétuel a fait l'annonce des prix, & a dit que la Société avoit demandé pour ſujet du ſecond prix qu'elle avoit à décerner dans cette ſéance, *quels ſont les moyens de perfectionner la filature des ſoies, afin de pouvoir obtenir dans les derniers apprêts les ſoies de premiere qualité, & les avantages ou inconvénients qui réſulteroient de l'uſage du charbon de pierre dans les tirages des ſoies ?* N'ayant reçu ſur cette queſtion qu'un ſeul mémoire, qui ne peut pas même être admis au concours, l'auteur s'étant fait connoître, la Société renvoie l'adjudication du prix propoſé à ſa ſéance publique du mois de juin 1789.

La Société décernera un prix dans ſa ſéance publique du mois de février 1789, ſur la queſton ſuivante : *Quels ſeroient les moyens d'extirper & de prévenir déſormais la mendicité en Dauphiné ? en conſéquence de procurer dans les villes, bourgs, villages & hameaux de cette Province, des ſecours efficaces & permanents aux habitants pauvres,*

notamment aux vieillards, aux femmes & aux enfants des deux sexes, tant en santé qu'en maladie ?

Ces deux prix seront chacun une medaille d'or de la valeur de 300 liv., & une de 150 liv. pour l'*accessit* ; ils sont dus à la bienfaisance de M. DE LA BOVE, Intendant de cette Province, qui a dicté les programmes. Ce Magistat voulant aussi exciter l'émulation des artistes & des ouvriers, a chargé la Société de leur proposer des prix au concours pour les ouvrages suivants :

Orfévrerie. Un porte-huilier de forme obélisque, dans le dernier goût, selon les formes & proportions bien ménagées, du poids d'environ quatre marcs : le prix sera de 150 liv.

Serrurerie. Faire une serrure à broche, à un pene dormant, avec garniture recouverte à chaque extrêmité par des plaques de fer, pour empêcher qu'en introduisant une clé, on puisse prendre l'empreinte des garnitures ; la plaque, à la sortie, tournant sur pivot, se fermera au moyen d'un ressort, après avoir laissé passer la clé ; celle d'entrée s'ouvrira par un mécanisme particulier, que la clé seule de cette serrure pourra faire mouvoir, & qui ne doit point être indiqué par l'écusson, ni par aucune marque extérieure. On exige que toutes les pieces qui devront composer cette serrure, soient présentées avant d'être montées, pour être examinées séparément. Le prix sera de 72 liv.

Menuiſerie. Faire le revêtement d'une arriere-vouſſure de Saint-Antoine, en plein ceintre par ſa face, pratiquée dans une tour creuſe de douze pieds de rayon. Le diametre du ceintre extérieur ſera de ſix pieds, la largeur de la plate-bande de quatre pouces ſix lignes, ce qui produira neuf pouces d'évaſement de chaque côté; & la profondeur ſera de trois pieds. Le modele ſera fait ſur une échelle de trois pouces par pied, & l'on aura attention de faire les pieds droits d'un pied de haut au moins, & de revêtir la face ſur trois pouces de large, ou un pied de l'échelle. Le prix ſera de 72 liv.

Charpenterie. Faire un modele d'eſcalier pour être placé dans une tour creuſe de vingt-quatre pieds de diametre dans œuvre : le limon extérieur ſera taillé ſur un cercle du même diametre que la tour ; le limon intérieur ſur un de douze pieds ; en ſorte que les rampes auront ſix pieds de large, compris les limons. Cet eſcalier ſera une révolution entiere, & ſera terminé par un palier, qui commencera à l'à-plomb de la premiere marche : au milieu de cette révolution ſera placé un palier de repos, ſoutenu en encorbellements raccordés de part & d'autre avec les limons. Le modele ſera fait ſur une échelle de trois pouces par pied : il ſera établi ſur une planche de bois dur, figurant le plan de la tour, & ſur laquelle ſeront élevés des montants dans la largeur des paliers, pour arrêter les encor-

bellements qui doivent les ſoutenir. Le prix ſera de 72 liv.

Les Maîtres, Ouvriers, ou autres perſonnes fixées à Grenoble, qui voudront concourir, en préviendront le Secrétaire perpétuel de la Société Littéraire, avant le premier novembre prochain : les ouvrages ſeront prêts au premier décembre ; paſſé ce temps, il n'en ſera plus admis au concours, & les prix ſeront diſtribués en janvier 1789.

La Société indiquera les jours qu'elle aura déſignés pour l'examen des ouvrages, leſquels reſteront aux ouvriers qui les auront faits, pour les vendre à qui bon leur ſemblera.



DISCOURS



DISCOURS

PRONONCÉ par M. le Secrétaire perpétuel, dans la séance publique du 12 mars 1788.

MESSIEURS,

Si les corps littéraires sont propres à hâter le progrès des connoissances, en facilitant la communication des idées; si les bibliotheques publiques offrent des secours à tous les genres d'études, quels succès ne doit-on pas se promettre d'un établissement qui réunit ce double avantage ! & quelle confiance ne devez-vous pas avoir en vos efforts, lorsque vous considérez que les compagnies savantes les plus célebres, ont commencé sous les mêmes auspices ! En effet, lors de la renaissance des lettres, les gens instruits jugeant qu'ils avoient besoin de se réunir pour faire quelques progrès, choisirent toujours des bibliotheques pour s'y rassembler. Le cabinet de l'abbé de Salo vit éclorre les premiers ouvrages périodiques ; les littérateurs du siecle de Louis XIV, qui s'y réunissoient, conçurent l'idée de ces extraits, qui, en facilitant l'étude, n'ont pas, à la vérité, multiplié les savants, mais ont répandu généralement le

goût des ſciences. Dans le même temps on commença à tenter des expériences phyſiques dans le cabinet de M. Thevenot ; & c'eſt dans ce crépuſcule des ſciences exactes, que ſe développerent bientôt les rayons lumineux qui depuis ont éclairé l'Aſtronomie, l'Optique, l'Anatomie & la Chymie.

Les ſavants, à la réunion deſquels nous devons l'académie royale des Sciences, s'aſſembloient à la bibliotheque du Roi, ſous la protection de Colbert, avant 1666; & lorſqu'ils furent conſtitués en corps académique, ce miniſtre voulut que ſa bibliotheque devînt le ſanctuaire où s'aſſembleroient les nouveaux académiciens.

Tel fut le berceau de ce corps reſpectable, qui a ſi fort reculé les bornes des ſciences ; tel a été le vôtre, MESSIEURS ; & ſi cette analogie eſt flatteuſe pour vous, vous ne vous déguiſez pas qu'un tel exemple laiſſe une tâche immenſe à remplir. Placés à une grande diſtance de la capitale, centre de tous les ſecours, où ſe réuniſſent les grands modeles en tous genres, vous ne cultiverez peut-être pas avec beaucoup de fruits la littérature, les connoiſſances agréables, la poéſie ; mais vous en ſerez dédommagés par des ſuccès aſſurés dans des genres plus utiles. L'hiſtoire de notre Province eſt enveloppée de ténebres : à peine connoiſſons-nous les noms des principaux peuples qui partageoient cette contrée, ſans pouvoir aſſigner les limites de leurs différentes poſſeſſions ; les premieres dinaſties de nos ſouverains particuliers, ſe confondent faute de monuments

hiſtoriques. L'Hiſtoire eccléſiaſtique de Dauphiné eſt preſque auſſi embrouillée que ſon hiſtoire politique : les anciennes dénominations de nos villes, de nos montagnes, de nos rivieres, qui ont preſque toutes une étymologie celtique, les conquêtes des Romains, l'invaſion des peuples du nord ont jetté un voile épais ſur notre hiſtoire ancienne. Une académie delphinale doit avoir pour un de ſes premiers objets, de débrouiller le cahos de ſon hiſtoire ; & ſi chaque Province avoit le même ſoin, l'Hiſtoire de France des premiers temps ne ſeroit plus bornée à la liſte faſtidieuſe de ſes Rois, & au recit rebutant de leurs guerres ; mais préſenteroit le tableau de la nation ſous ſes rapports physiques, moraux & politiques. La Société a eu la ſatisfaction de voir quelques-uns de ſes membres occupés de cet objet ; & pluſieurs mémoires lus dans les aſſemblées particulieres, ont éclairci des points d'hiſtoire très-intéreſſants.

Toutes les branches de la phyſique peuvent être cultivées en Dauphiné avec plus de ſuccès qu'ailleurs : nos montagnes nous préſentent dans un petit eſpace les climats des latitudes fort différentes ; les ſommets granitiques des Alpes nous fourniſſent les animaux & les plantes de la Siberie, tandis que les vallons qu'ils forment par la réunion de leurs baſes ; les ſurfaces concaves qui en réſultent, ſont propres aux productions des pays chauds ; les obſervations météorologiques y ſont auſſi plus faciles & plus ſûres : on peut aiſément y comparer les extrêmes, & vérifier les

calculs. Les mémoires fournis à la Société ſur cette matiere, ont donc l'avantage de la préciſion, & fourniront une ſuite d'obſervations très-précieuſes.

L'Hiſtoire Naturelle de cette Province eſt ſi riche & ſi variée, que vous voyez ſans ceſſe venir les ſavants étrangers viſiter les mines de Dauphiné, les plantes des Alpes, les glaciers de l'Oyſans : nous ne foulerons pas ces richeſſes ſans en jouir ; nous analyſerons ſucceſſivement chaque canton & ſes productions ; nous les ferons connoître ſous les différents rapports de curioſité & d'utilité ; & ſi nous devons à des étrangers les premieres notions des mineraux que notre Province renferme, & l'impulſion du goût actuellement ſi répandu pour l'Hiſtoire Naturelle, riches aujourd'hui de notre propre fonds, la collection précieuſe que nous poſſédons, prouve l'étendue des connoiſſances de nos coopérateurs.

En parcourant les différents genres de travaux auxquels vous avez pu vous livrer, j'ai fait, ſans m'en appercevoir, l'hiſtoire de la Société ; & s'il m'étoit permis d'entrer dans de plus grands détails, il me feroit aiſé de prouver que de toutes les branches des ſciences, il n'en eſt aucune qui vous ſoit étrangere ; la réunion des mémoires lus dans vos aſſemblées particulieres, formera bientôt un dépôt précieux de connoiſſances, dont la premiere qualité ſera toujours d'être utiles.

Vous avez fait beaucoup ſans doute, mais vos travaux auroient été bien plus étendus & plus variés ſans les diſtrac-

tions inévitables que l'aggrandiſſement de la bibliotheque vous a occaſionnées. Pluſieurs de vous, MESSIEURS, ſe ſont livrés à des occupations pénibles & obſcures, à des ſollicitudes preſſantes, à des embarras de toute eſpece, pour accélérer & multiplier les jouiſſances du public, qui ne s'appercevra jamais des ſoins qu'aura coûté aux adminiſtrateurs le prolongement de la grande ſalle : vous avez enfin poſé la clé de la voûte ; l'œuvre a atteint ſa perfection ; ce beau monument atteſtera à la poſtérité la munificence de nos concitoyens, & votre zele à répondre à leur confiance ; elle verra qu'occupés d'elle, vous ne vous êtes pas bornés à conſtruire un vaiſſeau proportionné à vos richeſſes actuelles ; mais ſûrs de l'accroiſſement que doit éprouver la bibliotheque, vous avez préparé une place à tous les dons qui doit l'enrichir, aux productions des bons auteurs, aux libéralités des amateurs. Vous n'avez pas attendu que ce ſanctuaire des muſes fût achevé pour en faire l'inauguration ; & lorſqu'à votre premiere ſéance publique, vous préſentâtes au public aſſemblé le tableau de vos efforts & de vos ſuccès, vous voulûtes diriger leurs vues vers les objets les plus intéreſſants, vous leur fîtes connoître les cauſes d'un des plus grands fleaux de cette Province. Le grand nombre de mémoires envoyés au concours, prouva l'importance de la queſtion propoſée ; les cauſes de la deſtruction des bois furent analyſées ; les remedes indiqués, & l'adminiſtration bienfaiſante qui avoit dicté le programme, reçut la récompenſe la plus digne de ſon zele,

d'être éclairée ſur les cauſes du mal & ſur les moyens d'y remédier.

Tous vos programmes ſont calqués ſur le même modele; le patriotiſme les a inſpirés ; l'intérêt public en eſt l'objet : ainſi, après avoir réveillé l'attention publique ſur l'importante queſtion des bois, il étoit eſſentiel de conſulter, pour ainſi dire, la Province, ſur les moyens d'exciter l'induſtrie dans les cantons qui en ſont dépourvus. M. DE LA BOVE, préférant d'exciter la raiſon publique, plutôt que d'employer l'autorité, même pour opérer une révolution avantageuſe, invite chaque citoyen, par l'organe de la Société, à propoſer ſes plans, à indiquer les moyens de vérifier chaque canton du Dauphiné.

Nous avions lieu d'attendre qu'une queſtion ſi intéreſſante feroit traitée par un grand nombre d'auteurs ; que tout bon patriote, répondant aux vues bienfaiſantes de l'adminiſtration, fourniroit avec empreſſement des projets, des indications, des connoiſſances locales, ſi néceſſaires au ſuccès des établiſſements ; cependant cette carriere patriotique n'a été parcourue que par un petit nombre de concurrents, la Société n'a reçu que dix mémoires ; & quoiqu'elle eût indiqué par ſon programme l'éducation des bêtes à laine, comme un des principaux moyens d'exciter l'induſtrie en Dauphiné, elle n'avoit pas voulu reſtraindre le travail des auteurs ; & dans la crainte de ſe priver de quelques vues utiles, elle avoit généraliſé la queſtion, & demandé *quelles ſont les branches d'in-*

dustries qui conviennent le mieux aux cantons de cette Province qui en sont dépourvus, & notamment dans le haut Dauphiné?

Avant d'annoncer son suffrage, la Société croit devoir avertir que, conformément à la maxime constante de tous les corps littéraires, qui ne se rendent point garants des assertions des auteurs, même en couronnant leurs ouvrages, elle décernera les prix aux mémoires qui auront le mieux traité les questions proposées, sans adopter les systêmes qui y seront contenus, exhortant les auteurs à restraindre leur travail dans les bornes des questions énoncées dans les programmes.

Le mémoire coté n°. 6, qui a pour épigraphe : *Aimez les peuples, & n'oubliez rien pour en être aimé*, est celui qui a réuni le plus de suffrages. L'auteur a saisi le vrai sens du programme ; il en a vu l'ensemble ; & ne se bornant pas à exciter une industrie locale ou partielle, il a cherché à seconder les vues de l'administration, qui veut que les habitants de cette Province jouissent des avantages qu'elle peut leur fournir ; il a dénoncé une usurpation faite aux Dauphinois par les Provençaux ; il a indiqué les moyens de retenir, ou au moins de partager l'espece de récolte que doivent naturellement procurer nos montagnes à leurs habitants. Quelle industrie, en effet, pourroit être plus juste & plus naturelle, que de tirer le parti le plus avantageux du sol où la nature nous a placés?

Cependant les immenses pâturages que fournissent les

montagnes de Dauphiné pendant l'été, ſont preſque entiérement abſorbés par les troupeaux de Provence, qui dans cette ſaiſon ne trouveroient pas une nourriture ſuffiſante dans les plaines d'Arles & de la Crau. Pourquoi les moutons de Dauphiné ne ſeroient-ils pas reçus à leur tour pour hiverner dans ces plages méridionales ? Cet échange réciproque eſt l'objet & le premier aliment du commerce & de la ſociété ; cependant, dans l'état actuel des choſes, les Provençaux profitent excluſivement de nos pâturages & des leurs : l'auteur développe les cauſes & les inconvénients de cet abus, & propoſe les moyens de le faire ceſſer.

Après avoir démontré que le meilleur moyen d'exciter l'induſtrie dans les cantons de cette Province qui en ſont dépourvus, étoit l'éducation des beſtiaux & l'établiſſement de quelques manufactures, dont les laines ſeroient la matiere premiere, il prouve qu'il ne doit ſe fabriquer dans le haut Dauphiné, que des étoffes groſſieres, telles que les conſomment les habitants. Un des premiers avantages de ces établiſſements, ſeroit d'empêcher les émigrations de ces hommes qui, faute d'occupations & de moyens de ſubſiſter, vont au loin tous les hivers chercher des reſſources, & reviennent après avoir contracté des vices & des maladies.

On trouve dans ce mémoire des raiſons ſpécieuſes pour déterminer la conſtruction d'un moulin à poudre dans le Briançonnois ; la conſommation qui s'en fait dans les garniſons,

nisons, & la nécessité d'alimenter huit magasins qui sont vers cette frontiere, suffiroient pour faire adopter ce projet. On indique le village de Saint-Blaise au bord de la Durance, comme le lieu le plus propre à la construction de ce moulin; & on désigne des bâtiments non habités pour diminuer les frais de l'établissement.

L'auteur fait encore des vœux pour qu'il s'établisse des fabriques de tuiles dans le Briançonnois, dont il démontre la nécessité ; mais l'administration actuelle, conséquemment au principe qu'elle a adopté, de ne déterminer les établissements, même les plus utiles, que par des encouragements, a fait rendre une loi pour favoriser ces fabriques, dont on commence à éprouver l'utile influence.

Mais le projet dont l'auteur attend le plus de succès, est d'établir deux manufactures d'étoffes de laine dans le haut Dauphiné ; l'une à Briançon, placée à Sainte-Catherine, qui en est pour ainsi dire un faux-bourg au bord de la Durance ; l'autre près de Corp, dans un village appellé *les Paquettes*, dont le ruisseau Perenne seroit propre à toutes sortes d'usines.

Les avantages immenses qui résulteront de l'établissement d'une manufacture de draps près Briançon, sont déduits dans ce mémoire avec intelligence ; tous les inconvénients sont prévus ; on y calcule, d'après de justes probabilités, l'exportation qui se feroit à l'étranger des productions de cette fabrique ; & l'on desire pour le succès de cet établissement, qu'il jouisse de la plus grande liberté;

persuadé que s'il existe une fois des manufactures dans le haut Dauphiné, où le cultivateur pourra vendre ses laines, il préférera ce débit prompt & assuré aux spéculations, qui, quoiqu'avantageuses, ne sont pas faites pour l'habitant isolé des montagnes.

Cependant cette partie de la Province n'est pas aussi dépourvue d'industrie qu'on le croit communément. Si la nature s'est montrée trop avare envers quelques cantons, l'énergie de leurs habitants cherche à réparer cette injustice. Il s'est établi dans la vallée du Monestier une filature de coton, dont les succès viennent de mériter & d'obtenir un encouragement. Les habitants de la vallée de Queyras sont reconnus pour laborieux; le défaut d'avance est peut-être le seul obstacle aux entreprises qu'ils pourroient faire: on en pourra dire autant de la Vallouise, pays peuplé, qui fournit des maîtres d'école de campagne; foible ressource pour des hommes qui, employés dans des manufactures grossieres, travailleroient plus utilement pour l'état & pour eux-mêmes.

L'établissement que l'auteur propose de faire près de Corp, feroit susceptible de plus de perfection que celui de Briançon; il emploieroit des laines plus fines, telles que celles du Dévolui, du Valgaudemar, du Valjouffrey, du Champsaur & du Gapençois; les étoffes qui sortiront de cette manufacture, auront un débouché à Geneve, en Suisse, en Savoie, en Piémont, & probablement par Marseille jusques dans le levant; on y variera les fabrications, &

on pourra combiner les laines avec le fil, & même avec la ſoie, qu'on commence à cultiver avec ſuccès dans ces contrées.

L'auteur du mémoire connoit trop bien le haut Dauphiné pour ſe déguiſer les obſtacles qui peuvent gêner le ſuccès de ces établiſſements ; il ſait que la miſere énerve le courage & étouffe l'induſtrie ; un pays dont tous les habitants valides s'expatrient pendant la moitié de l'année, ne peut fournir les ſubſiſtances néceſſaires aux conſommateurs : cependant les vallons y ſont bien cultivés, les arroſages ménagés avec ſoin ; le laboureur n'épargne ni ſes bras ni ſes ſueurs; mais la terre ne rend qu'en proportion des avances qu'on peut lui faire ; le numéraire manque dans le haut Dauphiné ; de là la diſette des beſtiaux, la rareté des engrais, la médiocrité des récoltes, & la miſere générale. Ces cauſes ſont bien détaillées dans le mémoire que nous analyſons; leurs effets ſont décrits avec chaleur, & peignent l'ame d'un écrivain patriote. Nous voudrions pouvoir applaudir à tous les moyens que propoſe l'auteur de remédier à ces maux ; mais il y a encore loin de la connoiſſance du mal à ſa guériſon : ce qu'il propoſe eſt-il toujours ſuſceptible d'exécution ? On en pourra juger par l'expoſition d'un de ſes principaux moyens. Plein de ſon ſujet, & deſirant ardamment régénérer le haut Dauphiné, il préſume que la voie la plus ſûre pour y parvenir, ſeroit de faire un emprunt qu'il déſigne par l'épithete de patriotique, dont la deſtination ſeroit pour ſe procurer la quantité de bêtes à

laine que nos montagnes peuvent nourrir. Après qu'on aura fait dans chaque canton l'eſtimation des troupeaux qu'il pourroit tenir, & le dénombrement de ceux qu'il nourrit actuellement, il voudroit qu'on fournît à chaque communauté la moitié de la ſomme qu'il faudroit pour ſe procurer cet excédant de troupeaux ; que cet argent fût prêté aux particuliers ſous caution, ſans intérêts, & pour cinq ans ; & que pour que les portions fuſſent aſſez ſpécieuſes pour opérer l'effet qu'on en attend, qu'on n'en fît qu'un petit nombre qui ſeroit adjugé par le ſort ; ceux qui n'en auroient pas été favoriſés la premiere fois, attendront la révolution de cinq ans pour y avoir part à leur tour. Toutes ces ſommes employées à ſe procurer des agneaux d'Arles, éloigneroient à jamais les bergers Provençaux de nos montagnes, ou au moins établiroient une juſte proportion dans cette branche de commerce & d'induſtrie.

Mais on ne peut faire avantageuſement cette ſpéculation qu'on n'obtienne en même temps l'abonnement de l'impôt du ſel, cette denrée ſi néceſſaire aux moutons pour prévenir leurs maladies, & perfectionner leurs chairs & leurs laines ; l'abonnement en augmenteroit la conſommation : ainſi le gouvernement ſeroit bien dédommagé des ſacrifices qu'il pourroit faire. Il eſt quelques autres objections contre ce projet, dont on trouve la ſolution dans le mémoire ; ſon auteur n'ignore pas que le Briançonnois paie le ſel un tiers de moins que le reſte de la Province ; mais cet avantage tourne encore plus au profit des Provençaux

qui couvrent nos montagnes de leurs troupeaux, que des Dauphinois qui en élevent peu.

Parmi les moyens de faire fleurir le commerce dans le haut Dauphiné, ou au moins de le dégager d'entraves, l'auteur propose de modifier le privilege qu'ont les habitants de cette Province, de ne pouvoir être jugés que par leurs magistrats locaux; il croit qu'il seroit avantageux pour eux de voir établir un tribunal consulaire en Dauphiné.

Telles sont les vues que l'auteur propose comme les moyens assurés d'établir & de faire prospérer des manufactures dans le haut Dauphiné ; mais il est des cantons qui ne sont presque susceptibles d'aucun genre d'industrie ; la seule ressource, pour diminuer la misere de ces contrées, seroit d'accroître les progrès de l'agriculture : les moyens d'y parvenir sont l'objet de la seconde section du mémoire que nous analysons.

Et d'abord l'auteur se livre à des réflexions judicieuses sur ce premier des arts ; il est persuadé qu'il suffiroit de régénérer l'agriculture, de la rendre florissante, pour exciter l'industrie ; les arts ne peuvent naître que dans l'abondance des fruits de la terre ; c'est l'excédant des consommations du cultivateur qui sont la matiere & l'objet du commerce.

Mais pour multiplier les productions de la terre, notre auteur ne se livre pas à de nouveaux procédés, à des méthodes particulieres de l'ensemencer & de la cultiver : ces agriculteurs de cabinet, qui n'ont vu labourer qu'un

jardin, ont rarement produit une gerbe de plus ; & si dans leurs expériences en raccourci ils ont doublé quelques produits, c'est en quadruplant les engrais & les labeurs. Les indications que l'on trouve dans ce mémoire sont d'un tout autre genre, elles ont pour bases les grands principes d'administration, & pour but une prospérité constante. C'est d'abord de multiplier les grandes routes dans le haut Dauphiné pour donner des débouchés à ses productions ; c'est ensuite de donner au peuple des propriétés à cultiver; en troisieme lieu, d'encourager les cultivateurs par des distinctions & des récompenses analogues à leurs mœurs; enfin, de ne pas détourner le laboureur dans les temps où la culture exige des travaux continuels.

Les grands chemins, dont l'auteur prouve la nécessité pour la prospérité du haut Dauphiné, ont tous été reconnus utiles par l'administration, puisque la plupart de ceux qu'il indique sont tracés, quelques-uns déjà pratiqués ; & s'ils ne sont pas tous exécutés, nous devons présumer que leur utilité n'échappera pas à la sagacité de l'administrateur éclairé qui veille au bien de cette Province. Nous aimons beaucoup mieux suivre l'auteur dans ses projets sur la maniere de construire les grandes routes ; il voudroit que lorsque le gouvernement aura fait tracer un chemin, l'ouvrage à faire fût divisé en portions, dont la confection ne coûteroit pas au-delà de 3000 liv., pour avoir beaucoup de concurrents : on conçoit tous les avantages de cette division, en multipliant les atteliers; tous les manœuvriers

trouveront du travail ; il y aura plus de célérité dans l'exécution : les routes étant faites, leur entretien ſera à la charge des communautés qui y ont intérêt.

L'auteur qui démontre avec énergie les inconvénients de faire ſaire les grandes routes par corvées, propoſe cependant d'employer ce moyen pour faire les chemins d'embranchement ; & il s'appuie de bonnes raiſons, telles que l'intérêt perſonnel que chaque habitant a de faire communiquer ſon village au grand chemin.

Il faut voir dans le mémoire même les principes, d'après leſquels les propriétaires des fonds pris pour les grandes routes, ont droit de réclamer une indemnité qui équivaille à la valeur abſolue du terrein envahi.

L'auteur propoſe comme un ſecond moyen, d'exciter les progrès de l'agriculture, de donner des propriétés au peuple, perſuadé qu'on ne peut encourager l'habitant des campagnes à cultiver la terre, qu'on ne lui en donne quelques portions en propriété ; ſes vues reſpirent l'humanité & la bienfaiſance. Les moyens qu'il propoſe de multiplier les propriétés, ſont-ils ſuſceptibles d'exécution ? Nous en doutons au moins ; mais en rendant juſtice à ſes vues, nous devons convenir que la difficulté de remédier au mal vient de la grandeur du mal même. On trouve encore dans ce mémoire, parmi les moyens de donner des propriétés au peuple, le vœu que fait l'auteur pour l'aliénation des domaines du Roi ; & en cela il ſuit les principes de tous les miniſtres éclairés qui ont deſiré cette aliénation,

& qui ont été arrêtés par la difficulté de l'exécution.

Il veut auſſi qu'on diviſe les communaux, perſuadé qu'il n'y a qu'une propriété excluſive qui puiſſe faire fleurir l'agriculture.

Le troiſieme moyen propoſé d'accroître les progrès de l'agriculture, eſt d'établir dans chaque communauté une fête annuelle, dans laquelle le ſeigneur du lieu, ou le curé en ſon abſence, diſtribuera une médaille au meilleur cultivateur; que cette médaille rappelle quelque trait paſtoral de l'écriture ſainte; que le curé faſſe un diſcours relatif à la cérémonie; que le cultivateur couronné ait pendant l'année une place diſtinguée à l'Egliſe & dans les aſſemblées de communauté; qu'il ſoit pendant ce temps exempt des charges. Une telle inſtitution réuniroit tous les moyens propres à encourager l'agriculture; elle réveilleroit l'honneur & l'intérêt, les deux plus grands mobiles des paſſions des hommes.

Après avoir propoſé les moyens d'accroître les progrès de l'agriculture, l'auteur termine ſon mémoire par propoſer de détruire les obſtacles qui s'oppoſent à ces progrès; il fait de judicieuſes réflexions ſur les conſéquences des procès des habitants de la campagne; ne pouvant détruire ce fleau, il voudroit au moins que le laboureur ne fût pas détourné de ſes travaux pour venir pourſuivre ſes procès dans les villes, & qu'il y eût dans les tribunaux une ſaiſon conſacrée à ce genre d'affaires; il propoſe d'autoriſer les pauvres à demander un arbitrage par avocats, dont l'avis

ſeroit

feroit homologué fans être fufceptible de recours, lorfque l'objet ne feroit pas confidérable ; par-là on éviteroit de diftraire le laboureur de fes travaux.

Tels font, MESSIEURS, les moyens dont l'auteur attend la plus heureufe révolution pour les cantons de cette Province dépourvus d'induftrie : la Société a reconnu dans ce mémoire la folution de fon programme ; ce qui l'a déterminée à le couronner.

La Société a cru devoir partager l'*acceffit* aux auteurs de deux mémoires, qui ont mérité également fon fuffrage, & dont nous allons donner une courte notice.

Si l'Académie, en publiant fon programme, n'avoit eu d'autre objet que de perfectionner les bêtes à laine, le mémoire coté n°. 95, dont l'épigraphe eft ; *Veftitum, victum & laudem hinc fperato*, auroit rempli le vœu de la compagnie, & mérite le prix exclufivement à tout autre; mais en cherchant à exciter l'induftrie dans les cantons de cette Province qui en font dépourvus, elle a eu en vue tous les genres d'induftrie dont chaque pays étoit fufceptible, & d'où pourroit réfulter une meilleure maniere d'être pour les habitants ; elle vouloit réveiller l'attention fur les moyens de perfectionner les différentes parties d'agriculture, de multiplier les branches de commerce, d'établir des manufactures, & principalement celles dont les matieres premieres font fimples, exigeant peu d'apprêts, & dont les confommations font affurées.

L'auteur du mémoire reftraignant fon travail à un feul

objet, penſe que le meilleur moyen d'exciter l'induſtrie dans cette Province, eſt de perfectionner les bêtes à laine; & s'il n'a traité que cette queſtion, il faut convenir qu'il ne laiſſe rien à deſirer ſur cette partie d'économie rurale; il s'eſt montré tour à tour érudit, phyſicien, politique, agriculteur, renfermé dans les bornes de ſon ſujet; mais le conſidérant ſous tous les rapports, il n'a négligé aucun détail; depuis Columelle & Pline juſqu'à M. d'Aubenton, il a connu tous les auteurs qui ont traité des bêtes à laine; & ſoutenant ſes aſſertions par des expériences, ſon ouvrage peut être regardé comme un livre claſſique dans ce genre. Le précis que nous en allons préſenter, fera deſirer la publicité du mémoire entier.

L'auteur préſume que le meilleur moyen de perfectionner les bêtes à laine, conſiſte dans le croiſement des races, & dans le régime qui doit être relatif aux divers cantons du Dauphiné, & aux différentes eſpeces de moutons.

Il prouve que la méthode qui a réuſſi aux différents peuples qui poſſedent les meilleures laines, eſt praticable dans les différentes parties de cette Province. Il traite enſuite des cauſes qui operent la dégradation des eſpeces de moutons du pays, & qui en les laiſſant ſubſiſter, feroient dégénérer les races étrangeres qu'on y établiroit, & des moyens les plus propres à détruire ces cauſes. Telle eſt la principale diviſion du mémoire que nous analyſons. L'auteur, après avoir décrit les moyens qu'ont employés

ſucceſſivement les Eſpagnols, les Anglois, les Hollandois & les Suédois, pour perfectionner l'eſpece des bêtes à laine, demande ſi cette méthode eſt praticable en Dauphiné.

Cette Province nourrit trois eſpeces de moutons ; la meilleure eſt celle d'Arles, dont la laine & la chair ſont très-délicates, qui proſpere ſur les montagnes, qui périt de phtiſie dans les plaines marécageuſes, qui s'entretient dans ſa pureté en parquant toujours. La ſeconde eſpece vient du bas Dauphiné, de l'Auvergne & de la Bourgogne ; elle eſt moins bonne que la précédente, mais elle s'accommode de tous les climats & de tous les pâturages. La troiſieme eſpece connue dans le haut Dauphiné, ſous le nom de *gros Ravat*, eſt originaire du Piémont ; elle eſt la plus robuſte, mais ſa laine eſt groſſiere, longue, & ne ſert gueres à la filature.

Après avoir prouvé l'avantage du croiſement des races, l'auteur déſigne l'emploi des béliers Eſpagnols & Flamands, comme le moyen de perfectionner l'eſpece des moutons ; il voudroit placer les races Eſpagnoles & de Barbarie dans la partie montagneuſe & méridionale de cette Province, telle que le Diois, le Gapençois, le Champſaur, le Dévolui, le pays de Greſſe & les Baronnies. Les races Flamandes qui demandent une nourriture plus ſubſtancielle, & qui donnent une laine longue & ſoyeuſe, ſeront placés dans le bas Dauphiné, dans la plaine de Bayane, au nord de Valence, dans la Valoire & le long du Rhône. Mais en régénérant les bonnes eſpeces de bêtes à laine dans les

différents cantons de cette Province, il faut s'oppofer aux caufes de leur dégradation ; & c'eft l'objet que traite notre auteur dans la feconde partie de fon mémoire. Les vices qui operent ces dégradations, concernent les fubfiftances, la propagation, les étables, & la tonte. En traitant de la nourriture convenable aux moutons, l'auteur fait mention des plantes qui font nuifibles à ces animaux, des pâturages où il convient de placer leurs différentes efpeces, de l'ufage du fel & des gâteaux falés qui lui font préférables ; toutes ces parties font traitées felon les principes d'une faine phyfique, & d'une expérience éclairée. Le choix du bélier influe puiffamment fur les races. Malgré ce principe, les cultivateurs, par un faux calcul, n'en ont que de foibles ; l'auteur réclame contre un abus auquel il feroit facile de remédier : celui qui eft encore plus nuifible aux troupeaux, eft de les tenir trop renfermés dans des étables, dont l'air fe renouvelle difficilement : mais que pourroit-il ajouter aux préceptes de M. d'Aubenton, & aux expériences renouvellées dans plufieurs cantons de cette Province de température fort différents ? En parlant de la tonte, l'auteur indique les moyens ufités pour augmenter le fuin, & par conféquent le poids des toifons ; mais il démontre en même temps les dangers de ces fraudes ; il obferve avec raifon que les cultivateurs ne regardant le profit qu'ils font fur les laines, que comme un acceffoire, négligent les précautions néceffaires pour les perfectionner. D'après ce court extrait, on peut juger que ce mémoire eft encore très-utile,

même après les ouvrages des meilleurs auteurs ſur cette matiere.

Il eſt dû à M. Tourtel, Médecin à Beſançon.

Le mémoire coté n°. 3, qui a pour épigraphe ces vers de Virgile : *Hîc ſegetes, illîc veniunt ſelicius uvæ, arborei fœtus alibi, &c.*, a mérité de partager l'*acceſſit* avec celui dont nous venons de préſenter un extrait ; s'il a moins approfondi la queſtion des bêtes à laine, il a mieux ſaiſi le ſens du programme, en étendant ſes vues ſur les divers moyens d'exciter l'induſtrie en Dauphiné ; il obſerve d'abord que les manufactures groſſieres de draps, de ſerges, de ratines, de toiles, &c., ſeroient très-bien placées dans le haut Dauphiné, où l'habitant n'a preſque rien à faire pendant les longs hivers de cette contrée : cependant il n'y a preſque aucune induſtrie à Briançon, à Gap, à Embrun ; tandis que ces ſortes de fabriques proſperent à Vienne, à Creſt, à Romans, à Dieulefit ; pays où l'agriculture occupe beaucoup plus de bras que dans les montagnes : ces établiſſements ſeroient d'autant plus avantageux, qu'ils ſeroient alimentés par les laines du pays, au lieu que ceux qui ſont dans le bas Dauphiné, emploient beaucoup de laines de Provence. En augmentant le nombre des troupeaux dans les montagnes, les laines entretiendroient non ſeulement les fabriques, mais accroîtroient encore les produits de l'agriculture en multipliant

les engrais. Il faut voir dans le mémoire les précautions ſimples, mais ingénieuſes, que prend l'auteur pour faire naître les agneaux en avril & en mai, & les biens qui en réſultent; enſuite il traite ſans préjugé la queſtion importante du parcage en tous temps; & après avoir préſenté les avantages & les inconvénients de cette méthode, il l'adopte d'après l'expérience, & deſire ſeulement que les parcs d'hiver ſoient mis à l'abri des vents de nord & de nord-oueſt par un mur.

L'auteur voudroit multiplier la culture du chanvre, qui eſt reſtrainte dans quelques cantons de cette Province; & il rappelle une maniere de faire rouir cette plante qui a été annoncée il y a quelques années, & qui peut-être n'eſt pas pratiquée par l'indolence des cultivateurs qui repugnent à tenter de nouveaux procédés. Il indique quelques cantons de la Province, où l'on pourroit vivifier certaines parties de l'agriculture; mais il n'héſite pas à regarder que la principale branche d'induſtrie à exciter en Dauphiné, tient à la multiplication des troupeaux qui feront fleurir l'agriculture, les manufactures & le commerce. L'auteur obſerve dans un ſupplément à ſon mémoire, qu'on vient d'établir dans le haut Dauphiné pluſieurs filatures de coton, dont il préſume un heureux effet dans ces cantons dépourvus d'induſtrie; & il blâme qu'il s'en établiſſe dans les villes où il y a d'autres fabriques, & notamment à Creſt & à Romans, où l'on s'apperçoit du

tort qu'elles ſont aux fabriques de ratines, & autres étoffes de laine.

Il termine ſon ouvrage par obſerver que la trop grande quantité de jeunes bœufs, chevaux ou mulets, qu'on éleve dans quelques cantons du haut Dauphiné, eſt un obſtacle à l'entretien d'une plus grande quantité de bêtes à laine qui fourniroient aux fabriques de draps & de ratines.

Ce mémoire contient des principes fort analogues à à ceux qu'on a vus dans le mémoire couronné, quoique moins développés dans celui-ci : l'identité des moyens propres à exciter l'induſtrie, prouve leur efficacité & les raiſons qu'a eu la Société d'accueillir ces deux ouvrages.

L'auteur eſt M. REYNAUD LA GARDETTE, habitant à Creſt.



ESSAI sur les branches d'industrie qui conviennent le mieux aux cantons de la Province de Dauphiné qui en sont dépourvus, notamment dans le haut Dauphiné ; & sur les moyens d'exciter les progrès de l'agriculture dans ceux qui ne seroient susceptibles d'aucun genre d'industrie, sans nuire au rétablissement des Bois.

Par M. ACHARD DE GERMANE, Avocat au Parlement de Grenoble.

Aimez les peuples, & n'oubliez rien pour en être aimé.
Dernier avis de Minerve à Telemaque. FENEL. liv. 10.

MEMOIRE couronné par la Société littéraire de Grenoble, dans sa séance publique du 12 mars 1788.

Par M. ACHARD DE GERMANE, Avocat.

MESSIEURS,

IL est donc arrivé ce temps où l'on daigne s'occuper de l'habitant des campagnes ! On pense donc à améliorer son sort ! Tandis que les Grands de la nation, rassemblés autour du Trône * parlent pour lui, une Société de sages dans le fond d'une Province trop long-temps négligée, s'occupe des moyens les plus propres à exciter dans ses cantons, que la nature a traités avec rigueur, un mouvement, une activité salutaires, qui puissent y attirer l'aisance & le bonheur ; elle cherche un remede pour guérir leurs habitants de cette langueur funeste, qui est (pour ainsi dire) une modification habituelle de leurs ames.....

Dans la Chine il existe deux classes de ministres ; les uns ** sont chargés par le gouvernement d'examiner le

* Cet ouvrage a été commencé pendant l'assemblée des notables.

** Ministres penseurs.

mérite des projets qui leur ſont préſentés pour le bien public, & d'admettre les plus utiles ; les autres * font exécuter ceux qui ont été *ſanctionnés* par les premiers. C'eſt à cette inſtitution que le peuple Chinois doit la ſageſſe de ſon gouvernement........ Une adminiſtration bienfaiſante vous a élevé, MESSIEURS, au rang de ces miniſtres *penſeurs*, auquel votre ſageſſe & votre ſagacité vous appelloient ; c'eſt vous qu'elle a judicieuſement invités à prononcer un arrêt philoſophique ſur le mérite des plans, dont mes concurrents & moi nous ſommes occupés......

Le ſort actuel de ces hommes que vous voulez rendre heureux, m'a touché : le ſpectacle de leur miſere a jetté dans mon ame ſenſible, un fond de triſteſſe qui l'a pénétrée : en faiſant des réflexions philoſophiques ſur leur état, on ne peut s'empêcher de répandre de ces larmes que l'humanité donne à l'infortune. Le deſir de les voir plus heureux, m'a déterminé à répondre à vos queſtions : je trouverai dans mon travail une ſorte de ſoulagement à ma peine. Je ne conſulte pas mes forces, je ne ſuis que l'impulſion de mon cœur ; je le verſerai dans cet ouvrage. Heureux, ſi mon zele ne m'abuſe pas ! Heureux, ſi mes foibles talents me donnoient un jour le droit de dire : » Le patriotiſme, l'amour de l'humanité, ces paſſions » brûlantes, n'ont pas été vaines dans mon cœur ! »

---

* Miniſtres ſigneurs.

SECTION PREMIERE.

Quelles ſont les branches d'induſtrie qui conviennent le mieux *aux cantons de cette Province* qui en ſont dépourvus , *notamment dans le haut Dauphiné?*

J'AI jetté mes regards ſur toute la Province : je les ai arrêtés ſur pluſieurs cantons du haut Dauphiné , où ſe trouvent des pâturages immenſes, que les étrangers viennent annuellement louer ; cantons qui ſont dépourvus de toute induſtrie ; je n'y ai apperçu que des hommes bruts, des enfants de la nature , pauvres, malheureux & dépourvus d'induſtrie.

En parcourant enſuite les autres régions de la Province, mon ame s'eſt un peu repoſée ; & par intervalles elle a été conſolée en voyant des hommes preſque heureux.

J'ai à la vérité apperçu des villages particuliers, où la miſere & l'inertie des habitants attriſtoient l'ame ; mais ce n'eſt pas de ceux-là dont il s'agit, vos vues politiques s'étendent plus loin : vous avez pour objet pluſieurs villages en grouppe qui ſont privés d'induſtrie par une ſuite des mœurs des habitants, ou par d'autres vices de localité.

En répondant à votre queſtion, la bonne logique ne conſiſte pas ſeulement à argumenter des grands principes de politique & de théorie, mais des localités & des faits bien vus.......

L'éducation des beſtiaux & quelques manufactures, dont leurs dépouilles ſoient les matieres premieres : voilà les branches d'induſtrie qui *conviennent le mieux* à ces cantons qui en ſont dépourvus.

Il s'agit de prouver la néceſſité de s'attacher à ces branches principales, de développer leurs avantages, d'indiquer les reſſources & de détruire les difficultés, que mon plan ſembleroit redouter dans l'exécution. Je m'occuperai peu des branches d'induſtrie ſecondaires ; elles ne ſont pas l'objet de la queſtion qui n'eſt relative qu'aux branches qui *conviennent le mieux* à ces cantons. D'ailleurs, l'adminiſtration, qui ne doit voir les objets que d'un point de vue élevé, peut ſur ces petites branches, laiſſer les individus ſe diriger par leur intérêt ; elle ne doit pas s'occuper comme d'un objet principal, de celui qui n'eſt qu'acceſſoire & borné. . . .

C'eſt un principe fondamental en politique, que le commerce du crû d'un pays eſt toujours le plus avantageux ; il en eſt de même des travaux de l'induſtrie ; elle doit s'exercer ſur les productions médiates ou immédiates de la terre où elles croiſſent.

Ce ſeroit une fauſſe ambition dans un peuple, d'abandonner ſes richeſſes propres, & de tourner ſon activité

vers les objets qui naiſſent ſous un autre ciel : les frais de l'importation & de l'exportation abſorberoient, ou du moins diminueroient ſes profits ; il ne pourroit ſoutenir la concurrence avec le peuple du pays qui auroit dans ſon ſein la ſource de ces productions.

Ce n'eſt que lorſqu'un peuple habite un ſol borné, ou d'une ingratitude ſi grande, qu'il refuſe à l'homme la récompenſe de ſes travaux, qu'il doit tourner ſon induſtrie vers les productions étrangeres : tel eſt le Genevois, tel eſt le Hollandois.

L'habitant d'un pays naturellement pauvre, d'un pays dont l'accès eſt (pour ainſi dire) fermé, & qui n'a que peu de reſſources pour le commerce, eſt encore plus obligé de ſe borner à l'induſtrie ſur ſes productions locales. Ce ſeroit une faute de politique de tenter par des projets ſyſtématiques, de l'élever à un trop haut degré dans la hiérarchie des richeſſes : on n'y réuſſiroit vraiſemblablement pas ; ſa poſition exige qu'il ſe contente d'une ſubſiſtance honnête & ſûre ; on doit craindre qu'une ambition plus haute ne fût punie par un accroiſſement de miſere.

C'eſt donc ſageſſe aux habitants des cantons que ma diſcuſſion concerne, d'opter dans le choix qu'ils feront de leurs travaux induſtriels, ceux qui ont les rapports les plus directs avec les productions de leur ſol.

Les productions des beſtiaux ne doivent pas être ſéparées de celles de la terre ; les unes & les autres ont la même

ſource. Le premier but de l'art de l'agriculture, eſt d'avoir les productions immédiates de la terre ; l'homme s'en nourrit ; ſon ſecond but eſt de retirer d'elle par réaction ce qu'elle peut produire pour le vêtir.

Ces cantons ont des pâturages immenſes ; les habitants doivent donc profiter de cette richeſſe pour élever des beſtiaux : par néceſſité autant que par convenance, ils doivent porter leur induſtrie ſur ces propriétés naturelles ; s'ils ſe livrent à des manufactures, ils doivent préférer celles qui ſont de l'eſſence d'un peuple agricole & paſteur.

Ce ſeroit donc une faute de politique de favoriſer dans ces cantons, des manufactures qui ne pourroient occuper qu'un petit nombre d'ouvriers adroits ; ils ne pourroient être choiſis parmi les habitants du pays ; ces manufactures ne ſeroient pas un bienfait pour le peuple, puiſqu'elles laiſſeroient la primitive oiſiveté des habitants, & qu'elles n'augmenteroient pas le prix des productions locales ; on doit ſur-tout éviter d'y établir des manufactures, qui pourroient répandre l'eſprit de luxe dans ces cantons qui n'en ſont pas ſuſceptibles, puiſqu'ils n'ont pas le néceſſaire. » Avant d'établir des manufactures, dit Duguet, il faut » connoître ce que porte le pays, ce qu'il produit, ce qui » lui eſt naturel & le met en œuvre......... Dans l'éta- » bliſſement des manufactures, on doit s'attacher préféra- » blement à celles qui occupent un plus grand nombre » d'ouvriers de l'un & de l'autre ſexe ; car il faut, » autant

» autant qu'on peut, que tout le monde vive de ſon travail. » (1).

La nature a pour ainſi dire partagé ſes rigueurs & ſes faveurs à deux Provinces voiſines : la Provence ne peut conſerver pendant l'été les beſtiaux dans ſes pâturages ; les ardeurs du ſoleil deſſechent les herbes bienfaiſantes qui y croiſſent ; ce n'eſt que pendant l'hiver qu'elle y peut nourrir ſes beſtiaux : le haut Dauphiné, au contraire, n'a pour lui que l'été ; après cette ſaiſon, ſes pâturages ſont couverts de neige & de frimats.

Il eût donc été d'une juſtice qui émanoit de la nature, que ces deux provinces euſſent partagé les profits réſultants des beſtiaux élevés ſucceſſivement dans leurs territoires ; cependant une ſeule en jouit preſque entiérement. La Provence envoie dans les cantons indiqués des troupeaux innombrables vers le printemps : leurs bergers y louent ces pâturages ; ces troupeaux y demeurent juſqu'aux approches de l'hiver ; & malgré les petites vexations que ces bergers éprouvent dans leur ſéjour & dans leur route, ils

(1) C'eſt dans les villes qu'on doit établir les manufactures qui exigent de l'a'reſſe & de l'application, parce qu'on y trouve plus d'encouragements. Le luxe y occaſionne plus de débit & y donne plus de débouchés ; on y trouve auſſi plus de lumieres & d'émulation ; on peut mieux y conſulter le goût & la mode : d'ailleurs il eſt à propos de donner une occupation à la peuplade des villes ; & comme en général elle eſt plus efféminée que celle de la campagne, il faut pour la tirer de ſon oiſiveté, mettre à ſa portée des manufactures qui exigent plus de goût & d'adreſſe que de force.

s'en retournent après s'être approprié nos richesses : ce sont des Hollandois qui mettent les autres pays à contribution par leur industrie, & qui appauvrissent ceux avec lesquels ils négocient; ce sont des agents qui, comme ceux de quelques seigneurs, ruinent leurs maîtres, parce qu'ils entretiennent leur indolence. Il est si doux pour les habitants de ces cantons, d'acquérir ces modiques profits, qu'ils ne se sont donnés aucun mouvement pour expulser ces fermiers onéreux, & profiter eux-mêmes de leurs richesses en déployant leur industrie.

Ces bergers de Provence amenent avec eux environ 200,000 agneaux; leurs profits s'élevent à plus de 500,000 l. qui sont perdues pour la Province, & que les indigenes pourroient accroître au-delà du double, soit en élevant eux-mêmes les bestiaux sans recourir à des agents intermédiaires, soit par l'établissement des manufactures qui entrent dans mon systême, & dont je parlerai bientôt.

Seroit-il possible de retenir ces profits, & de les conserver aux naturels du pays ? Oui, Messieurs, l'administration pourra adroitement arrêter cette spoliation déguisée des richesses de ces habitants, cette usurpation combinée sur leur pauvreté & leur ignorance.

Il faut qu'ils profitent de ces pâturages, qui sont la principale richesse qu'ils tiennent de la nature; il faut qu'ils se rendent les souverains de leurs troupeaux; que dès le printemps ils se procurent des agneaux d'Arles autant que leur sol pourra en nourrir; qu'ils les conservent jusqu'aux

approches de l'hiver ; qu'ils les vendent enſuite aux Provençaux pour qu'ils puiſſent profiter de leurs pâturages pendant cette ſaiſon, qui n'a pas les mêmes rigueurs dans leur Province ; il faut que les habitants du haut Dauphiné ne conſervent pendant l'hiver que les troupeaux qu'ils pourront nourrir dans leurs bergeries. (1)

L'habitant du haut Dauphiné, dans ſes projets d'ambition & uſant de repréſailles, pourra encore affermer pendant l'hiver une partie de ces vaſtes plaines de Provence, qui ſont reſpectées par la neige & les frimats. L'induſtrieux habitant de la vallée de Barcelonette (canton

(1) Pour procurer de bonnes eſpeces de moutons dans le haut Dauphiné, il ſeroit à deſirer que l'on propoſât une ſouſcription pour en faire venir une certaine quantité d'une eſpece étrangere, & qu'on admît au nombre des ſouſcripteurs même les communautés, par le moyen de leurs conſuls & députés. Ce ne ſeroit pas une dépenſe pour le gouvernement, puiſque les ſouſcripteurs lui rembourſeroient les frais : il ſeroit même à deſirer qu'un citoyen, connu par ſa probité, ſe chargeât lui-même de l'achat & de la conduite de ces moutons étrangers : on n'a dans le haut Dauphiné qu'une race chétive de bêtes à laine ; en faiſant choiſir dans la Flandre une certaine quantité de moutons, en choiſiſſant enſuite dans le haut Dauphiné les meilleures brebis, on formeroit une peuplade bâtarde qui perpétueroit une bonne race dans le haut Dauphiné. M. Benjamin Carrard * obſerve que les Eſpagnols obtinrent le plus grand ſuccès en introduiſant dans leur pays une meilleure race de moutons qu'ils avoient tirée d'Afrique.

* Mémoire préſenté à la Société de Berne en 1764

Il obſerve encore que les Anglois, ſous les regnes d'Edouard IV, de Henri VIII & d'Eliſabeth, en tranſporterent d'Eſpagne en Angleterre, pour perfectionner leur eſpece. En 1725, les Suédois en firent venir d'Angleterre chez eux, dans la même vue. Ce ſont les Hollandois qui ont procuré à la Flandre une excellente race de moutons qui ſont originaires des Indes.

voiſin de l'Embrunois, & qui ſépare en ce point la Provence du Dauphiné), multiplie ſes richeſſes par ce moyen.

Pour encourager les habitants du haut Dauphiné, il faudroit les excepter de la loi ou de l'uſage qui autoriſe les châtelains des lieux à exiger 3 liv. des bergers des grands troupeaux qui paſſent dans leur communauté : la ſuppreſſion de ce modique tribut deſtiné à payer une opération qu'ils ne font jamais, & qui eſt d'ailleurs inutile, deviendroit un avantage conſidérable pour les naturels du pays, à cauſe de la multitude des villages, où les troupaux ſont obligés de paſſer pour ſe rendre en Provence, ou pour en revenir.

Pluſieurs ſeigneurs exigent auſſi des propriétaires de ces troupeaux, des droits plus ou moins conſidérables, ſous le nom de pied-fourchu, de péage, &c. Il y a auſſi des Commandants de place qui exigent encore d'eux certains droits : on devroit tous les ſupprimer en faveur des propriétaires indigenes de ces troupeaux, ou du moins les abonner.

Cet abonnement ſeroit très-capable d'encourager les habitants du haut Dauphiné à ſe charger de l'éducation & à faire la traite des beſtiaux : on pourroit faire impoſer ſur le haut Dauphiné le prix de l'abonnement ; on économiſeroit les ſalaires des ſurveillants placés par les ſeigneurs ; ſalaires qui diminuent conſidérablement ces droits de péage.

Je connois dans le haut Dauphiné un bourg * où il exiſte un pareil droit de péage ; les bergers de Provence y avoient toujours paſſé. Ils ont imaginé cette année (1787) de ſe détourner & de paſſer à Savournon, c'eſt-à-dire à deux lieues au-delà, pour éviter ce péage : ils ont ainſi alongé leur route d'une journée ; ce qui augmente leur dépenſe.

Il eſt néceſſaire de conſerver dans les cantons indiqués, la plus grande partie des pâturaux en commun ; la nature y fait croître des herbes bienfaiſantes qui ſont dévorées ſur place par les menus beſtiaux, & qui perdroient dans le tranſport : la paiſſon en eſt plus fraîche, plus ſalutaire, plus économique.

Il ſeroit même impoſſible de retenir ces animaux capricieux dans des lieux limités ; ils s'en écarteroient ſans ceſſe ; ils occaſioneroient journellement des procès : ce triſte fleau des pays policés ! Il eſt donc néceſſaire de leur laiſſer un vaſte champ ; & cette LIBERTÉ dont l'homme, hélas ! ne jouit pas. Si on diviſoit ces communaux, ſi les habitants étoient bornés à leurs propriétés particulieres, chaque petit troupeau auroit beſoin d'un conducteur ; ce qui augmenteroit les dépenſes, & rendroit inutiles des bras pendant les ſaiſons où ſeulement on peut ſe livrer à la culture de la terre dans ces pays.

Ces communaux d'ailleurs ſe trouvent preſque tous

---

* Serres.

dans des endroits pierreux, & presque inaccessibles à l'homme.

Il ne faut donc diviser qu'une petite partie des pâturaux; les habitants pourront la convertir en des prairies ordinaires ou artificielles, qui leur fourniront des provisions pour nourrir une petite quantité de bestiaux pendant l'hiver.

Ces cantons seront toujours dans un état d'inertie, tant qu'ils souffriront ces agents étrangers qui profitent de leurs richesses locales : les fermes de ces pâturages non seulement entretiennent la misere des habitants, mais encore empêchent leur industrie : dans le principe, les bergers de Provence souffroient que certains particuliers envoyassent des bestiaux en petite quantité dans les pâturages affermés : mais ils sont devenus séveres ; cette prohibition rigoureuse met donc des entraves à l'industrie des indigenes ; sans cesse il s'éleve à ce sujet des tracasseries qu'il est sage de faire cesser.

Il est temps, Messieurs, de donner une secousse à ces hommes lâches, qui, contents d'un prix de ferme annuel, renoncent à des biens incommensurables, à ces hommes qui ne veulent pas être comme leurs premiers aïeux, les rois paisibles de leurs troupeaux, à ces hommes qui, proprétaires du sol, sont les mercenaires de l'industrie; il est temps d'exciter l'émulation de ce peuple, de secouer son sommeil, & de lui donner un fond de richesses permanent.

Cette révolution arrivée, vous verrez ces hommes cantonnés & languiſſants, qui ne s'occupent qu'à conſommer, devenir des hommes induſtrieux, actifs, & ne laiſſer aux étrangers que les profits qu'ils ne pourront retenir : les Provençaux qui auront ceſſé d'être propriétaires de ces troupeaux, & qui ne peuvent les conſerver pendant l'été, ſeront obligés de venir aux approches de l'hiver, les acheter, s'ils veulent profiter des pâturages immenſes de leur Province pendant l'hiver ; ils ſeront forcés de venir les acheter pour leurs ſubſiſtances, pour les embarquements ſur la méditerranée ; l'habitant du haut Dauphiné profitera de cette toiſon dont les Provençaux dépouillent les beſtiaux avant leur départ pour notre Province : cette toiſon alimentera nos manufactures ; il profitera du laitage comme d'un produit acceſſoire ; il n'aura plus enfin un revenu précaire, un revenu borné à une ſomme fixe ; il commercera en maître & avec les avantages du propriétaire ; le Lyonnois, le Languedocien, tous viendront acheter des beſtiaux pour leurs conſommations ; ils apporteront le ſigne abrégé des richeſſes dans ces cantons comme à un centre d'attraction ; ainſi on verra refluer vers les montagnes les eſpeces numéraires.

Mais lorſque les habitants de ces vaſtes cantons auront des troupeaux nombreux, & qu'ils auront une quantité conſidérable de laine, il ſera indiſpenſable d'occuper ces bras qui demeuroient oiſifs pendant la rigoureuſe ſaiſon de l'hiver ; on pourra diriger leur induſtrie vers les ma-

nufactures dont les matieres premieres ſont les dépouilles de ces animaux, qui pendant leur vie fécondoient leurs champs.

Je l'ai déjà dit, c'eſt à des manufactures ſimples que les habitants du haut Dauphiné doivent s'attacher principalement ; leur inexpérience, leur enfance, pour ainſi dire, ne leur permettroient que difficilement d'atteindre la perfection des artiſtes des autres pays ; ils ne pourroient parvenir à la concurrence. D'ailleurs, les travaux groſſiers & conſéquemment les plus faciles, n'exigent aucune étude, aucun apprentiſſage; on parviendra donc à occuper un plus grand nombre d'ouvriers pendant les ſaiſons mortes qui ſont ſi longues dans ces pays.

HABITANTS d'un pays qui ſemble fermé par les mains de la nature, pour vous garantir de la contagion du luxe, & du déſordre des mœurs étrangeres, ne vous plaignez pas ! profitez ſeulement de vos richeſſes locales ; conſervez votre ſimplicité, précieux héritage de vos peres ! livrez-vous à l'induſtrie, mais que les ouvrages qui ſortiront de vos mains, portent, autant qu'il ſera poſſible, l'empreinte de cette ſimplicité ; ABANDONNEZ, abandonnez avec mépris à des peuples corrompus, le frivole avantage de s'occuper avec ſuccès, de tout ce qui peut flatter leurs paſſions : malheur à vous, ſi vous méprenant ſur vos intérêts, ſi conſultant une ambition déréglée, que jamais vous ne pourriez ſatisfaire, vous tourniez vos ſpéculations vers les objets de luxe, qui exigent de l'adreſſe & de

l'application ; vous feriez bientôt les victimes de cette révolution fyftématique ; vous perdriez les avantages de votre pofition ; vos beftiaux ne donneroient plus de fécondité à vos champs ; le fol révolté de l'oubli de fon maître, vous refuferoit fes dons, ou en deviendroit plus avare ; votre groffiéreté peut-être fera tournée en ridicule par les fibarites modernes, mais les Rouffeau & les Penn la refpecteront, & la citeront au tribunal de la raifon, pour fervir de proteftation contre les progrès & les défordres du luxe.

Un adminiftrateur, MESSIEURS, ne doit donc pas fouffrir que ce peuple s'attache principalement aux arts de luxe, qui ne font dans la fociété que d'une utilité fécondaire : les ouvrages les plus fimples, les moins chers, font d'un plus grand ufage ; la plupart des hommes en ont un befoin journalier ; ce n'eft pas le prix des étoffes groffieres qui feront fabriquées dans le haut Dauphiné, qu'il faut confidérer, puifque ce prix fera modique ; ce font les produits multipliés & continuellement renouvellés ; & cet avantage ne peut appartenir qu'à des manufactures fimples, que l'homme d'état doit plus apprécier que celles qui portent fur des objets de luxe, parce que ceux-ci ne concernent que peu de perfonnes.

Ces manufactures fimples que je propofe, banniront l'oifiveté de ces contrées ; elles occuperont ces mains qui font obligées de fe repofer pendant de fi longs intervalles ; tous, hommes, femmes, enfants, auront dans les atteliers

ou dans leurs maiſons, de quoi s'occuper, ſoit par la filature, ſoit par les autres manipulations de la laine ; on occupera ces êtres malheureux, que le barbare préjugé des François rend reſponſables du libertinage de ceux qui leur ont donné la naiſſance ; la perſpective d'un bénéfice modique, mais préſent & aſſuré, inſpirera à tous une émulation qui les enrichira ; ces manufactures entretiendront la peuplade ſurabondante à la culture du ſol : » Les pays de pâturage, » dit Monteſquieu, ſont peu peuplés, parce que peu de » gens y trouvent de l'occupation ». L'adminiſtration doit donc tirer les habitants de ces cantons de cette léthargie à laquelle ils ſont invités par la qualité de leur ſol, en établiſſant des manufactures qui y ſoient analogues.

Les manufacturiers verſeront une partie de leurs ouvrages chez l'étranger, dont ils attireront le numéraire qui ſe reverſera en partie ſur les ouvriers acceſſoires, & ſur le cultivateur ; & l'autre partie augmentera la ſplendeur des fabriques.

Ces manufactures éloigneront l'indigence ; on ne ſera plus tenté dans ces pays de courir après des profits étrangers & preſque incertains ; on ne verra plus ces contrées envoyer annuellement dans la Provence, le Languedoc & le Piémont, des colonies de travailleurs pour flatter l'orgueil des riches, & y exercer les fonctions les plus ſerviles pendant la plus grande partie de l'année, dans l'objet de gagner de modiques ſalaires qu'ils ne peuvent ſe procurer dans leurs pays comme citoyens ; on ne verra

plus ces émigrations momentanées qui nuiſent à la population, puiſqu'elles diſſolvent pour un temps le mariage. (1)

Après l'établiſſement des manufactures que j'ai propoſé, on ne verra plus les habitants de quelques villages du Briançonnois, conduire leurs familles & leurs troupeaux avec une imprudence ſans exemple, dans un Etat étranger & voiſin, où la nature verſe ſur leurs beſtiaux, des calamités qui les font périr après leur retour.

On a vu juſqu'à préſent des Briançonnois voyager dans toute l'Europe, & même du Pole à l'Equateur, favoriſés quelquefois par la fortune, mais plus ſouvent maltraités par cette divinité capricieuſe......; ils s'attacheront déſormais à leurs foyers; ils ne fuiront plus cette patrie ingrate, dans laquelle ils reviennent, non pour recevoir des bienfaits, mais pour acquitter des tributs trop peſants pour eux, & qui ſont une des cauſes de la ſubſtitution éternelle de la miſere locale : heureuſe encore cette patrie de ce que la plupart de ces émigrations ne durent que pendant un temps ! Faudroit-il s'étonner ſi elles étoient perpétuelles? L'homme ſe roidit contre les calamités intercadentes; mais il ne réſiſte pas à celles qui ſont durables; il déſerte

(1) Un des maux qui réſultent de ces émigrations momentanées, eſt que les habitants qui vont dans les grandes villes, en rapportent cette lepre cruelle qui attaque l'homme dans la ſource de la vie, qui punit la génération préſente des cruautés & des injuſtices de la génération paſſée, & qui ne devroit être que la punition du déſordre des mœurs.

un pays qui lui en préſente ſans ceſſe l'image & le ſpectacle; il devient coſmopolite ; il va chercher ſous un autre ciel la fortune, ou du moins ce qui l'en conſole, LA LIBERTÉ, patrimoine ſacré & inaliénable de l'homme !

Ces fabriques qui, au premier apperçu, ſemblent n'avoir pour objet que de retenir & d'occuper des bras voués à l'oiſiveté, auront encore l'avantage d'exciter la culture de la terre. Cette propoſition ſera regardée comme paradoxale ; elle eſt néanmoins très-vraie : plus il y a de productions induſtrielles dans un pays, mieux le laboureur cultive ſes terres ; les régions où la culture eſt languiſſante, ſont celles qui ſont privées d'induſtrie ; l'abſence des capitaux décourage le cultivateur qui eſt obligé d'offrir à la terre des repriſes conſidérables. Pénétrez dans l'intérieur de l'Eſpagne & de l'Italie, vous trouverez un ſol fertile & négligé ; la miſere y cauſe la pareſſe, & la pareſſe augmente encore la miſere. Approchez au contraire des grandes villes, le ſol y eſt cultivé avec ſoin, parce que les richeſſes produites par l'induſtrie, ſont voiſines & ſe reverſent ſur le cultivateur. Ainſi, pour encourager la culture des terres, appellez à votre ſecours l'induſtrie ; elle occaſionne une plus grande conſommation des productions de la terre ; ce qui en fait hauſſer le prix, & donne l'éveil au cultivateur : établiſſez des manufactures, elles multiplient les troupeaux qui à leur tour multiplient les productions de la terre : accordez les ſyſtêmes de deux grands hommes (Sulli & Colbert), dont l'un a été le patriarche de l'agri-

culture, & l'autre le protecteur des manufactures. (1)

Il faut appliquer maintenant ces projets aux localités. Quelques-uns des cantons que j'ai pour objet, sont voisins de Briançon & les autres de Corp : c'est tout auprès de ces deux pays qu'on doit établir les fabriques pour secourir ces cantons. Je commencerai par le Briançonnois, parce que le besoin y est plus urgent.

Une compagnie encouragée par l'administration, se formera & ira commencer cette entreprise importante : en arrivant dans la ville d'Embrun, elle trouvera les vestiges d'une manufacture ancienne de draperie, que le Gouvernement avoit négligé, & qu'un incendie a détruit au commencement de ce siecle (2). Cette manufacture a existé :

---

(1) L'auteur anonyme d'un mémoire présenté en 1764 à la Société économique de Berne, fait une réflexion très-judicieuse : » Les manufactures, dit-il, » ne nuisent pas à la population, mais *elles la déplacent fort souvent ; & par-là* » *elles font quelquefois du tort à l'agriculture* : en peuplant trop les villes, elles » dépeuplent quelquefois les campagnes. Autant qu'il est possible, il faut re- » pousser les ouvrages des manufactures dans les villages, & retenir dans les » villes le débit de ces marchandises ouvrées dans les campagnes durant les » saisons mortes «. La vérité de cette réflexion est suffisamment éclairée par l'expérience : elle n'est point opposée à ce que j'ai dit dans le mémoire. Les manufactures excitent les progrès de l'agriculture dans les lieux mêmes où elles sont placées ; mais elles y attirent les habitants des campagnes éloignées qui seroient nécessaires à la culture ; ce qui est un mal ; c'est pour le prévenir que j'ai proposé l'établissement des manufactures dans le haut Dauphiné.

(2) La maison abbatiale de Boscodon à Embrun, qui se trouve à côté de l'hôpital général, avoit été louée aux entrepreneurs de cette manufacture. Les matieres premieres, celles qui étoient fabriquées, les métiers, tout fut con-

on s'armera donc de courage pour la rétablir, mais on la placera d'une maniere plus avantageuse ; on la rapprochera de ces cantons & des fabriques étrangeres : on donnera la préférence à un petit village, voisin de Briançon (Sainte-Catherine). Le site en est plus agréable ; il est sur la Durance : cette riviere donnera activité aux artifices; c'est dans ce village qu'on fera élever un vaste bâtiment pour les fabriques.

On pourroit même éviter la dépense de cette construction : il existe à Sainte-Catherine un couvent de religieux dont les bâtiments sont très-vastes ; ils pourroient servir à la manufacture proposée ; ces religieux font dans les montagnes voisines, un service dont on pourroit charger les vicaires de Briançon.

La suppression de ce couvent devroit d'autant moins éprouver de difficulté, que, suivant la fondation qui est moderne, les religieux doivent être au nombre de douze, & il n'en existe que trois.

Toutes les eaux de cette région sont froides & crues ; la

---

fumé lors de cet incendie ; il fit échouer les projets des entrepreneurs, & détruisit leur fortune.

Cette maison a été donnée à l'hôpital lors de la dispersion des moines de Boscodon ; en la reconstruisant, les administrateurs de l'hôpital ont conservé l'idée de reprendre cette manufacture, dont ils ont reconnu l'utilité : ils ont en conséquence fait élever cette maison ; ils y ont formé de grandes salles pour le service de cette manufacture : mais les raisons renfermées dans ce mémoire, doivent déterminer l'administration à la placer ailleurs.

cause physique est peut-être qu'elles procédent des neiges & des glaces qui couvrent les montagnes, jettées par la nature dans ces pays. Le trajet de ces eaux n'est pas assez long pour leur faire perdre leur âpreté : aussi ne sont-elles pas propres à la teinture ; elles ne peuvent se marier avec les drogues, sur-tout avec l'Indigo qui est le fondement de la teinte ; elles n'ont pas l'avantage d'être savoneuses comme celles de Valence. En attendant qu'un habile physicien ait découvert le secret de corriger sur ce point la nature, on ne donnera aucune teinture aux ouvrages qui sortiront de cette manufacture ; on y aura pour objet des bas & des bonnets de laine, des estames, des cordeillats, des rases, des porces, des cadis, des draps grossiers pour le soldat, & pour ceux qui ne sont pas les partisans de la mode ; ces draps seront préférés par le *peuple* à cause de leur force. (1)

Les laines de Briançon sont presque toutes *ravales* &

---

(1) Les petits moyens operent souvent les plus grands effets. Lorsque Colbert voulut détourner le peuple de l'usage des mousselines, & l'engager à se servir des batistes dont il vouloit faire fleurir les manufactures, il détermina Louis XIV à ne se servir que de batistes. Cet exemple du souverain eut le plus heureux succès. Si les personnes en place, en voyageant dans les Provinces, portoient des habits d'une étoffe tirée des manufactures delphinales, cet exemple feroit autant d'impression sur l'esprit des bourgeois campagnards, que celui du souverain sur l'esprit des courtisans qui l'entourent ; & il feroit d'autant plus avantageux de donner, sur-tout dans la Province, de la célébrité & des débouchés à ces manufactures, qu'on préviendroit d'autant la sortie des especes numéraires..

jarceuses : en voici peut-être la cause. Les pâturages, dont la qualité influe sur celles des laines, sont couverts de neiges & de frimats pendant les deux tiers de l'année : la nature n'a presque pas le temps de digerer les plantes ; elle est obligée de trop hâter la végétation ; les sels ne peuvent se dégager de la terre, & s'approprier entiérement aux plantes ; on ne peut remédier à cet inconvénient local si cette cause est vraie : on pourroit peut-être encore attribuer cette défectuosité des laines aux vicissitudes des saisons ; l'Espagne, l'Angleterre, le Languedoc & la Provence, y sont moins exposés ; aussi leurs laines sont plus belles.

Il est possible cependant que la défectuosité des laines ait un autre principe, & qu'on pût remédier en partie au mal. On a observé que les laines des bestiaux élevés en Dauphiné par les bergers étrangers, & ramenés en Provence, sont plus belles que celles qui restent dans ces cantons ; les grands troupeaux de Provence sont parqués & exposés en plein air dans les pâturaux pendant la nuit. Mais l'habitant de ces cantons n'a que très-peu de bestiaux, qu'il nourrit dans des fonds limités, il les renferme dans de petites bergeries pendant la nuit, & la laine s'y desseche. Voilà vraisemblablement la cause de la défectuosité des laines d'une partie du haut Dauphiné : lorsque ces cantons pourroient entretenir de grands troupeaux, lorsqu'on les placeroit dans les pâturaux communs, on les y feroit par-

quer

quer pendant les nuits de l'été, les laines feroient vraifemblablement plus belles. (1)

En Angleterre on eft parvenu à perfectionner les laines en arrachant dans les bruyeres, les ronces, les épines, & en général toutes les mauvaifes herbes. = Cette opération

(1) Le peuple eft attaché à fes ufages, à fes préjugés ; il eft difficile de l'éclairer & de lui donner une autre direction. On a reconnu depuis long-temps les avantages attachés à la pratique du parcage des bêtes à laine, & les inconvénients qui réfultent de l'ufage où on eft en Dauphiné de les placer dans des lieux renfermés, pendant l'hiver. L'adminiftration de la Province a répandu en 1785 & en 1786, des inftructions propres à faire revenir le peuple de fon préjugé fur ce point : il ne fera pas inutile de rappeller un effai particulier & le fuccès qu'il a eu.

Le fieur Thibaud, notaire à Crémieux, fur l'invitation de M. de la Bove, fit placer dans un clos de Saint-Hypolite, douze moutons & douze brebis de différents âges, qu'il avoit détachés du troupeau de fon domaine ; ils y refterent depuis le 26 décembre 1786 jufqu'au 27 mars fuivant. Il eft arrivé que ce petit troupeau parqué, & les agneaux qui en font réfultés, font plus forts, plus robuftes que ceux qui ont refté dans fon domaine ; les toifons étoient plus garnies & moins chargées de corps étrangers que celles des autres bêtes à laine ; on craignoit que ce petit troupeau ne fût plus fenfible aux chaleurs de l'été ; & on a éprouvé au contraire qu'il étoit encore plus propre à les fupporter. Tous ces faits font conftatés par les certificats les plus authentiques, & par la notoriété publique fur les lieux. M. de la Bove a recompenfé le notaire de fon effai, deftiné à éclairer les cultivateurs ; il lui a accordé une gratification de 300 liv. On avoit fait de pareils effais à la Grande Chartreufe & à Bourgoin, & ils avoient également réuffi. Les Suédois habitent un pays qui eft très froid, puifqu'il eft fitué fort avant dans le nord ; cependant ils font parquer fept ou huit mois de l'année leurs bêtes à laine. Le peuple du haut Dauphiné croit qu'elles font fenfibles au froid, c'eft une erreur : la nature les a environné d'une robe qui les en garantit.

n'eſt pas poſſible dans ces montagnes eſcarpées, & preſque inacceſſibles à l'homme.

Tout ce que l'induſtrie de l'homme peut ici, c'eſt de procurer aux beſtiaux l'abondance de nourriture (parce qu'elle fait croître & affine la laine) ; c'eſt de ne placer dans les pâturages que le nombre de moutons qui y ſoit analogue ; & pour y réuſſir, il eſt à propos de modifier l'arrêt du conſeil du 20 août 1743, qui permet aux habitants de cette Province de tenir autant de beſtiaux qu'ils veulent ; c'eſt de les faire parquer pendant la nuit en plein air, lorſque le temps le permet ; c'eſt de les mettre dans des bergeries vaſtes, lorſqu'ils ne vont pas au pâturage ; c'eſt de changer fréquemment la litiere dans les bergeries (parce que quand elle eſt trop conſommée, elle brûle & deſſeche la laine) ; c'eſt de préférer dans le choix des agneaux, ceux d'Arles qui réuſſiſſent mieux dans les pâturages du haut Dauphiné ; c'eſt de nourrir pendant l'hiver ceux qu'ils conſerveront, de treffle (aliment le plus favorable pour eux) ; c'eſt de leur donner ſouvent du ſel qui les préſerve de l'air contagieux, qui donne des ſucs à leur chair, & qui rend leur laine ſoyeuſe ; l'homme-berger ſera éclairé ſur tous ces points, & il ſera fidele à profiter de ces avis dont il éprouvera l'utilité, parce qu'on lui paiera la matiere premiere dont il eſt le primitif vendeur en proportion de ſa qualité.

La compagnie qui ſe ſera chargée de cette manufacture, ſera tranſporter une petite quantité de laines du Languedoc

& de la Provence, principalement de celles de la vallée de Barcelonette qui ſont très-belles, & qui ſe marient très-bien à celles du haut Dauphiné; elle ajoutera celles du Gapençois qui ſont aſſez belles; elle fera choix des plus belles du Briançonnois & de l'Embrunois. Voilà les matieres premieres qu'on emploiera, pour former des draps de bonne qualité, que l'on s'empreſſera d'acheter; on laiſſera les laines *jarceuſes* & mauvaiſes pour les matelas & pour les étoffes groſſieres des pauvres.

L'adminiſtration de la Province qui verra dans cette entrepriſe un avantage d'état, déterminera d'un côté les chefs des troupes qui ſeront en garniſon à Briançon, à Mont-Dauphin, & même dans tout le Dauphiné, à les habiller de ces draps; d'un autre côté, il encouragera les manufactures par des *primes* qu'il leur fera accorder par le Gouvernement, à l'imitation de l'Angleterre, pour les envois à l'étranger. (1)

En ſuivant ce ſyſtême, toutes les laines du haut Dauphiné ſeront ouvrées dans la Province, & les profits de la main-d'œuvre lui reſteront; on n'aura plus à craindre l'exportation des matieres premieres dans la Savoie & le Piémont.

Ce ne ſera pas en effet la crainte des amendes pro-

---

(1) L'angleterre qui eſt ſi éclairée ſur ſes intérêts, accorde des primes à ceux qui exportent les marchandiſes ouvrées; elle leve un impôt ſur certaines matieres crues qui y ſont importées, mais elle rend les droits acquittés lorſqu'elles ſortent du Royaume après avoir été fabriquées.

noncées par les loix, qui déterminera le peuple du haut Dauphiné à retenir les matieres premieres ; ce ne peut être que son propre intérêt ; rien ne lui est plus facile que d'en faire l'exportation interlope pendant la nuit, & en suivant des chemins qui n'ont rien d'affreux pour lui : dès que les manufactures proposées seront établies, le premier propriétaire des laines sera assuré de les vendre dans son pays ; il ne s'exposera pas à des dangers sans intérêt ; il aura l'avantage de poursuivre son débiteur sans sortir de sa patrie, s'il n'est pas payé ; un administrateur qui voudra absolument retenir les matieres premieres, s'informera de leur prix courant dans le Piémont & la Savoie ; s'il est supérieur à celui qui est commun en Dauphiné, il pourra donner une gratification relative à l'excédent.

Le Briançonnois fait passer dans le Piémont des draperies qu'il tire de nos manufactures françoises ; mais les frais du transport absorbent une grande partie des profits ; ce qui les rend plus cheres & diminue les débits, au lieu qu'en établissant une manufacture sur les lieux où on récolte les matieres premieres, & où passent celles qui viennent des Provinces méridionales, non seulement on y retiendroit les profits de la fabrication, & on n'auroit plus à déduire les frais de transport qui viennent en diminution des profits, mais encore on pourroit diminuer le prix des draperies, ce qui en provoqueroit un plus grand débit dans les états voisins ; on auroit encore moins à craindre la concurrence des fabriques voisines.

On imite imparfaitement dans le Piémont nos draps de Lodeve, d'Elbœuf & de Sedan ; mais la qualité en eſt ſi inférieure, que le fabricant du Briançonnois ſeroit aſſuré de la préférence, & de pourvoir ſoit le Piémont, ſoit la Savoie ; il n'y a que les ratines du Piémont qui atteignent la médiocrité, & encore on préfere celles du Dauphiné.

Les fabriques du Piémont tirent leurs laines de la Provence, qui ſont aſſez belles, & qui paſſent par la vallée de Barcelonette : on y emploie encore les laines de Savoie qui ſont groſſieres, & une partie de celles du haut Dauphiné, qui paſſent d'une maniere interlope.

Les laines ſont plus cheres en Piémont que dans le haut Dauphiné : il y a donc un profit à exporter nos laines en Piémont ; ce qui eſt un appas pour y en faire un tranſport frauduleux.

Si on veut donc attirer les eſpeces numéraires de l'étranger, ſi on veut même prévenir l'exportation d'une partie de nos eſpeces, qui paſſent du Briançonnois dans le Piémont pour importer les articles d'Angleterre, il faut établir dans le Briançonnois une manufacture qui arrêtera preſque toutes les matieres premieres dont les fabriques étrangeres s'alimentent ; alors le haut Dauphiné jouira de ſes richeſſes, & attirera à lui celles des étrangers.

Si le haut Dauphiné s'eſt appauvri depuis environ un ſiecle, on doit attribuer ce malheur au défaut des manufactures, & à la liberté de l'exportation des laines.

Après la révocation de l'édit de Nantes, la cour de

Turin attira politiquement les ouvriers proteſtants ; elle les conſerva & les favoriſa juſqu'à ce que les fabriques du Piémont & de Savoie eurent acquis une ſorte de ſplendeur, juſqu'à ce que les ouvriers du pays eurent été formés, c'eſt-à-dire juſqu'en 1724 ou 1725 ; alors la cour de Turin diminua ſes faveurs envers des hommes dont elle pouvoit ſe paſſer ; elle continua d'attirer les laines du haut Dauphiné ; elle avoit mis des impôts conſidérables ſur les draperies qui pénétroient dans ſes Etats, & on faiſoit rétrograder dans le Dauphiné les mêmes laines qui en étoient ſorties & qui y rentroient, grevées des frais de la fabrication.

La cour de France appperçut trop tard cet abus ; elle ſe détermina enfin à gêner l'exportation des laines, tantôt en établiſſant des impôts conſidérables ſur celles qui ſortoient, tantôt en prohibant leur exportation : mais n'y ayant pas des manufactures ni d'autres débouchés, dans les lieux mêmes où on récoltoit cette denrée, on en faiſoit continuellement dans les Etats voiſins un tranſport interlope, qui étoit favoriſé par l'état des lieux. On ne ſut voir pour arrêter ce déſordre, que ce ſeul moyen, c'eſt-à-dire, de mettre des impôts, de prononcer des amendes, des prohibitions, de placer des ſurveillants, remede inutile au mal, parce que, quoique le volume des balles de laine ſoit conſidérable, & ne paroiſſe pas propre au tranſport facile & frauduleux, néanmoins les payſans du haut Dauphiné & de la vallée de Barcelonette, en exportoient ſans ceſſe à

la faveur de la nuit, ſur-tout pendant les ſaiſons rigoureuſes de l'année, & les verſoient dans les Etats du Roi de Sardaigne : rien n'étoit plus facile pour eux dans un ſol inégal & raboteux, qui n'offre à chaque pas que des vallons creux, des défilés, des ruiſſeaux, des coupures, des montagnes, des précipices ; les naturels du pays s'enfonçoient dans le creux de ces vallons avec leurs mulets chargés; ils graviſſoient la cime des Alpes ; ils marchoient comme en l'air ſur le penchant des précipices ; ils débouchoient à la file par des gorges inacceſſibles à d'autres qu'à eux : on ne voulut pas voir qu'il n'étoit pas poſſible de garder toutes les avenues, & que le ſeul, le vrai moyen pour faire ceſſer le mal, étoit de faire ouvrer ſur les lieux les laines, ſeule richeſſe du pays, & de procurer à ce peuple les profits de la fabrication.

On voyoit le mal exiſtant, & on s'épuiſoit à préſenter des projets pour l'empêcher. Un mauvais politique du Dauphiné imagina un ſingulier ſyſtême ; heureuſement il n'a pas été publié par la voie de l'impreſſion : il propoſa au miniſtere de faire accaparer toutes les laines du haut Dauphiné ; de forcer chaque particulier, lors de la récolte des laines, à les vendre à un prix fixé par le Gouvernement ; de les faire enſuite tranſporrer dans de vaſtes magaſins pour le compte du Roi, & enſuite de les revendre aux particuliers pour leurs beſoins, ou de les verſer dans les manufactures de France. L'auteur de ce projet ne faiſoit pas attention que c'étoit violer le droit de propriété,

il feroit peut-être plus avantageux au peuple du Dauphiné, de laiffer libre l'exportation des laines, même dans les pays étrangers, pour augmenter le nombre des concurrents dans les achats, & pour donner plus de débouchés à cette production, qui auroit dès lors plus de prix ; mais il faut préalablement que les manufactures foient établies dans le haut Dauphiné, à l'effet d'arrêter des matieres premieres en affez grande quantité pour alimenter les fabriques, & pour ne pas obliger les habitants du haut Dauphiné à racheter de l'étranger leurs productions, après qu'elles auroient été ouvrées ; ce qui leur feroit perdre la valeur de leurs productions furabondantes, par le paiement du prix qu'ils feroient obligés de donner de la main-d'œuvre. Cette concurrence pour la vente des matieres premieres aux naturels du pays & aux étrangers, auroit un avantage de généralité à tous les cultivateurs, tandis que l'exclufion de l'étranger ne donneroit qu'un avantage fingulier aux manufacturiers ; & fans doute on ne doit pas balancer lorfqu'il s'agit d'étendre ou de reftraindre un bienfait, fur-tout lorfque ce bienfait eft deftiné à l'homme le plus précieux (le cultivateur).

Il réfultera en effet de cette liberté, que le propriétaire primordial des laines, voyant beaucoup de concurrents pour l'achat de cette denrée, s'attachera à en multiplier la production ; il lui fera indifférent de s'en débarraffer par une vente locale, ou par une exportation à l'étranger : le mal de cette exportation, lorfqu'il exiftera des manufactures fur les lieux pour s'approvifionner, fera d'autant

moins conſidérable, que les pays voiſins, dans l'impoſſibilité d'en avoir du haut Dauphiné, pourroient s'en détourner pour en acheter d'ailleurs. Tel acheteroit de la laine du haut Dauphiné qui ne voudroit pas acheter des étoffes qui s'y fabriqueront, & qui préférera les laines de Barbarie : on peut encore obſerver que la prohibition d'exporter les laines, tout comme les douanes ſur les ſorties, diminuent les conſommations de l'étranger, & la perte qui en réſulte eſt rarement compenſée, ſoit par les avantages que la prohibition peut opérer, ſoit par le profit de l'impôt établi ſur la ſortie.

L'Eſpagne, dans le temps d'une adminiſtration peu éclairée, défendit l'exportation des ſoies. L'effet que produiſit cette prohibition, fut d'en diminuer le prix dans l'intérieur de l'Etat ; la conſéquence ultérieure fut que l'éducation des vers à ſoie fut négligée ; que les autres nations s'éclairerent ſur ce point, ſe livrerent à ce genre d'induſtrie ; & en derniere analyſe, l'Eſpagne ſe trouva n'avoir profité dans aucun temps d'une branche d'induſtrie, dont elle avoit été ſeule en poſſeſſion dans le principe. L'Eſpagne uſa de la même mal-adreſſe dans la Caroline méridionale : lorſqu'on y eut éprouvé par un haſard ſingulier que le riz étoit une production qui lui étoit propre, lorſqu'on l'eut forcée de l'envoyer à la Métropole, cette production diminua de prix, & les récoltes ceſſerent. On permit enſuite d'exporter ce grain, de le vendre à l'étranger,

& la multiplication des bénéfices produisit celle de ce grain. (1)

L'Espagne, depuis lors, a commis une erreur dans un autre sens à l'égard de ses laines ; elle en a permis l'exportation. Tous les peuples ont la liberté de venir les acheter ; elle n'a qu'un petit nombre de manufactures ; elle se prive ainsi par négligence des profits de la main-d'œuvre ; aussi le peuple y est indolent & pauvre : une liberté trop grande d'exporter les matieres crues, tout comme la prohibition, peuvent avoir des dangers. Si on établissoit dans le haut Dauphiné les manufactures proposées ; si on mettoit un léger impôt sur les laines qui s'écoulent dans les pays étrangers, on jouiroit des avantages des deux systêmes sans en éprouver les inconvénients.

M. Pagan (2) dit que l'on doit gêner l'exportation des matieres premieres, lorsqu'il y a assez d'artistes dans le pays pour les mettre en œuvre : je crois qu'il se trompe ; ce n'est pas de ce point qu'il faut partir, parce que s'il manquoit des ouvriers, il seroit plus expédient d'en attirer

(1) En 1686 la sortie des chanvres fut défendue en France, dit l'abbé Rosier ; dès lors sa culture fut abandonnée à un tel point, & le chanvre devint si rare, que le Gouvernement fut obligé en 1749, de supprimer le droit d'entrée sur tous les chanvres venant de l'étranger. Cette nouvelle loi acheva de décourager le cultivateur, parce qu'il ne put plus soutenir la concurrence.

(2) Essai sur la question proposée par M. le comte Mniszech, sur l'esprit de la législation favorable à l'agriculture, aux arts, au commerce, &c.

des pays étrangers pour retenir les profits de la main-d'œuvre. D'ailleurs, le ſuccès de ce ſyſtême ſeroit toujours dépendant du beſoin des Etats voiſins ; il faudroit être aſſuré d'avoir des débouchés pour les matieres ouvrées : car ſi l'étranger pouvoit s'en paſſer, l'artiſte en ſeroit pour ſa peine, tandis que le cultivateur auroit pu profiter du prix des matieres brutes.

Je penſe qu'il ſeroit plus avantageux de prendre une autre baſe ; les matieres premieres qui naiſſent dans un Etat lui ſont-elles propres, en ſorte que les Etats voiſins n'en aient point de la même eſpece, ou bien celles qu'il poſſede ſont-elles d'une eſpece ſi ſupérieure qu'elles ne puiſſent craindre la concurrence, il doit les retenir & les ouvrer, parce qu'il tient les autres peuples dans la dépendance ; il n'aura jamais lieu de craindre la vilité du prix des matieres brutes, ni la négligence de la culture : ainſi c'eſt ſageſſe à l'Angleterre de défendre l'exportation de ſes laines, parce que celles des autres Etats n'atteindront jamais la beauté des ſiennes.

Si au contraire les Etats voiſins ont des matieres premieres de la même eſpece, ou s'ils peuvent s'en procurer d'ailleurs, laiſſez ſortir les vôtres ; ſi vous mettez un impôt ſur la ſortie, qu'il ſoit inſenſible ; mais n'oubliez pas d'appeller des artiſtes pour ouvrer les matieres brutes, afin de pouvoir offrir à l'étranger des matieres brutes & des matieres ouvrées, ſuivant ſes beſoins ou ſes caprices. Ce ſyſtême convient au haut Dauphiné.

On ne doit pas même craindre que les matieres premieres qui feront exportées dans le Piémont, & qui y feront ouvrées, puiffent lui procurer la préférence, ni même la concurrence ; foit parce que les étoffes faites dans le haut Dauphiné, ne feront pas chargées de frais de tranfport qui font d'ailleurs toujours plus confidérables, relativement aux matieres brutes, que relativement aux matieres ouvrées, foit parce que le manufacturier préfent fur les lieux, aura plus de commodité que l'étranger pour l'achat & pour le choix des laines, & conféquemment il pourra s'élever au-deffus de la concurrence par la qualité même de fes ouvrages.

Il y aura un feul inconvénient à craindre, mais qui fera prefque infenfible ; ce fera d'occuper moins d'ouvriers. Sur ce point, on doit confidérer que l'habitant du haut Dauphiné voyant le prix des laines s'augmenter, foit à caufe de la liberté de l'exportation, foit parce que les manufactures établies dans le haut Dauphiné lui fourniront un débouché fûr, fe livrera principalement à l'éducation des beftiaux & à la culture des terres qui les nourriffent & les reproduifent : la culture & l'éducation des beftiaux occuperont conféquemment plus de bras ; l'induftrie fera plutôt dirigée à multiplier les productions qu'à les transformer : ainfi, cet inconvénient fera nul, parce qu'il n'eft pas douteux qu'il ne foit plus utile à une nation de multiplier fes productions, que de leur donner une

valeur additionnelle par le travail de l'induſtrie. (1)

Je me ſuis peut-être trop étendu ſur cet objet, mais je l'ai cru important & néceſſaire : je reviens à la manufacture de Sainte-Catherine.

Pour lui donner de l'importance, l'adminiſtrateur de la Province la fera décorer du nom de *Manufacture Royale.*

L'Académie exige que cette manufacture ne nuiſe pas au rétabliſſement des bois & forêts; elle n'y portera auſſi aucun préjudice. Suivant mon plan, il ne s'y fera pas de teinture à cauſe des obſtacles que les localités y apporteroient; il ne faudra du bois que pour le dégraiſſage des laines & la preſſe; mais au lieu de bois, on ſe ſervira, comme à Vienne, de charbon de pierre : il en exiſte dans

(1) » Ce ſont les productions de la terre, les matieres que l'on en tire, » qui ſont travaillées & exportées, qui forment la ſource des richeſſes les plus » abondantes & les plus ſolides : deux millions d'hommes peuvent faire naître » par la culture des terres, la valeur d'un milliard en production; au lieu que » trois millions d'hommes ne produiront que ſept cents millions en marchandiſes » de main-d'œuvre; par-là même dans un pays où l'on cultive bien la terre : » les habitants pourroient être en proportion plus riches & en moindre nombre, » eu égard à ces richeſſes, que dans un autre pays où les hommes ſeroient » occupés aux fabriques & aux manufactures. Ainſi, le commerce fondamental » d'un pays, eſt *celui des denrées de ſon cru* : il eſt d'autant plus précieux, qu'il » appartient en propriété à l'Etat; au lieu que celui des marchandiſes de main-» d'œuvre & de luxe, ne tient point au ſol, à moins que les matieres premieres » ne croiſſent dans le pays; il peut aiſément être envahi par d'autres nations, » il n'eſt que précaire, &c. ». Eſſai ſur l'Eſprit des Loix favorables à l'agriculture, pag. xvj.

le Briançonnois quelques mines, une entr'autres à Saint-Martin de Queyrieres ; une compagnie de Lyon la fait exploiter : il faudra encore quelques ſoins pour extraire du charbon qui ait plus d'ardeur, quoique les expériences faites à Grenoble & à Briançon, ſemblent prouver que ce charbon peut être employé tel qu'il eſt ; on aura l'avantage de l'acheter au plus bas prix.

Il ne ſera pas inutile, MESSIEURS, de donner quelques détails ſur ces mines du Briançonnois, puiſqu'elles peuvent fournir une nouvelle branche d'induſtrie, & en même temps ſervir les autres.

Les montagnes du Briançonnois renferment beaucoup de mines de charbon ; la nature a donné ſagement cette reſſource à un pays extrêmement froid : les habitants des villages voiſins en jouiſſoient en commun ; mais le défaut d'intelligence & des fonds néceſſaires, leur faiſoit oublier cet avantage ; ils ſe bornoient à ramaſſer la houille qui ſe montroit ſur la ſurface, & qui étoit décompoſée par l'humidité & le contact de l'air ; cette houille étoit encore mêlangée de parties terreuſes, ils l'employoient à des fours à chaux & à plâtre ; on s'en ſervoit auſſi pour le chauffage des corps-de-garde militaires de la garniſon de Briançon.

On réfléchit qu'en pouſſant avec méthode des galeries ſous les montagnes qui renfermoient ces mines, on parviendroit à extraire une houille de meilleure qualité ; on commença les travaux à Saint-Martin : le réſultat a été que le charbon eſt de la meilleure qualité ; il a peu d'odeur ;

ſon

ſon feu eſt moins ardent, à la vérité, que celui des mines du Haynault ; ſa chaleur eſt très-douce & très-modérée : il eſt vraiſemblable qu'en s'enfonçant encore plus dans les montagnes, on extraira du charbon plus ardent.

Cette découverte, cette exploitation, ſont des bienfaits ſans doute pour le pays & pour la poſtérité ; mais elles n'ont favoriſé que des étrangers : il eût été à deſirer que les actionnaires fuſſent des habitants du lieu.

On a retiré juſqu'à préſent peu d'avantage de cette découverte, & en voici la raiſon. Le menu peuple eſt extrêmement pauvre ; il eſt hors d'état d'acheter des poiles, des grilles, des cheminées à œil de bœuf, tels qu'on emploie en Flandre & en Angleterre : le peuple n'a donc pas pu uſer de ce charbon, & voyant les difficultés qu'il éprouvoit, parce qu'il n'avoit pas les machines propres à s'en ſervir, il s'eſt dégoûté de ſon uſage ; la facilité qu'il a d'enlever les bois communaux, la vente qu'il en fait dans la ville de Briançon & à la garniſon, ſont d'ailleurs une branche d'induſtrie qui lui ſeroit enlevée, ſi ce nouveau chauffage prévaloit ; cependant il ſeroit à propos de conſerver les bois. (1)

---

(1) La forêt des Acles, qui étoit inacceſſible à d'autres qu'aux habitants du pays, & dont on ne pouvoit extraire les bois ; cette forêt eſt devenue exploitable par une invention ingénieuſe. On a ramaſſé tous les filets d'eau au milieu de la montagne : on y a conſtruit un vaſte réſervoir qui contient plus de mille toiſes de bois ; on jette enſuite dans ce réſervoir les plateaux & les billons : lorſqu'il eſt rempli d'eau & de bois, on ouvre ce réſervoir, l'eau deſcend avec

Il eſt ſage de profiter de la découverte d'autant plus précieuſe de ce minéral, qu'il ſe trouve à fleur de terre, & qu'il n'exige pour ainſi dire aucune peine pour l'extraire.

Mais il faut conſidérer que juſqu'à préſent, la découverte de la mine de charbon n'a pas produit dans le Briançonnois un avantage bien ſenſible. Ce minéral n'a point de débouché ; ce qui l'avilit : le quintal ne coûte que 6 ſous pris à l'entrée de la mine, & 12 ſous rendu à Briançon ; il économiſe 1 liv. 4 ſous de bois : il y a donc un bénéfice apparent de la moitié. Mais ſi l'uſage du charbon devenoit auſſi général qu'on pourroit le deſirer, le prix du bois baiſſeroit néceſſairement d'un tiers au moins : il ne produiroit donc que l'économie d'un ſixieme ; profit trop modique pour ne pas donner la préférence au bois.

Le peuple d'ailleurs ne fait preſque point de conſommation de charbon ni de bois ; il ne lui en faut que pour ſa très-ſobre cuiſine ; pendant l'hiver il ſe renferme dans les bergeries voutées, pour profiter de la chaleur que donnent les beſtiaux.

---

une force analogue à la déclivité de la montagne qui eſt très-eſcarpée, & entraine les bois juſqu'à la Durance, où ils ſont retenus par un ratelier.

Il ne feroit peut-être pas inutile d'établir une ſcie à eau dans cet endroit.

Cette forêt, quoique conſidérable, feroit épuiſée dans quelques années, ſi la découverte & l'exploitation des mines de charbon de pierre, ne diminuoient la conſommation du bois : il eſt donc néceſſaire d'uſer d'adreſſe pour engager le peuple à employer ce minéral.

Pluſieurs naturaliſtes ont encore remarqué à Neuvache & au Moneſtier, des mines de charbon, qu'on pourroit auſſi faire exploiter.

La population de la ville de Briançon n'excede pas 2300 ames ; le fort de Mont-Dauphin, qui eſt à cinq lieues des mines, n'a que vingt familles ; la ville d'Embrun eſt à huit lieues de diſtance ; on peut y fournir tout au plus pour les fours à chaux, ceux à plâtre & les forges.

Il eſt donc à propos de ſoutenir, de favoriſer l'exploitation de cette mine, & de donner des débouchés au charbon qu'on en extrait ; il faudroit, pour encourager les entrepreneurs, faire des établiſſements qui exigent des fourneaux, & ce ſeroient là de nouvelles branches d'induſtrie pour le pays : il eſt fort indifférent que l'on faſſe un choix ou un autre ; ce pays qui eſt extrêmement pauvre, n'a beſoin que d'encouragements & de ſecours; c'eſt le défaut de moyens, qui empêche les habitants de faire quelque entrepriſe que ce ſoit.

On pourroit encore établir une ſalpétriere dans le Briançonnois ; ce projet a déjà été formé, & preſque auſſi-tôt il a été abandonné ; on a craint que le ſalpêtre ne manquât : mais en faiſant ramaſſer tout le ſalpêtre de cette Province, en établiſſant dans tous les Bailliages un ou deux commiſſionnaires pour en faire la recherche & le tranſport à Briançon, on pourroit alimenter cette fabrique.

Les régions voiſines du Briançonnois, comme l'Embrunois, le Gapençois, le Diois, le Graiſivodan, &c., ſuffiroient pour fournir le ſalpêtre néceſſaire : il faut d'ailleurs obſerver que le ſalpêtre peut ſe faire par-tout avec plus ou moins de ſuccès. On a propoſé dans le recueil

de la Société économique de Berne, deux méthodes, l'une par les murs de terre, l'autre par les voutes. M. Bertrand, pasteur d'Orbe (1), dit avoir vu un mémoire très-utile relativement à la production du salpêtre par le moyen des fosses.

La composition de la poudre à canon exige qu'on observe la proportion d'un huitieme de charbon sur six huitiemes de salpêtre & un huitieme de soufre ; le charbon est destiné à donner de la consistance à la poudre ; mais cette quantité de charbon n'est pas assez notable, pour nuire au rétablissement des bois dans le Briançonnois, d'autant plus qu'on ne peut employer dans la composition de la poudre à canon, du charbon qui procede des arbres résineux.

Il est nécessaire d'avoir des moulins à eau pour incorporer ensemble les trois substances dont la réunion forme la poudre à canon. On pourroit en conséquence placer la fabrique à Saint-Blaise; la Durance baigne, pour ainsi dire, ses murs ; ce village est sur la grande route ; il y existe beaucoup de bâtiments non occupés ; les frais de construction seroient presque nuls.

Cet établissement seroit très-analogue à la position de ce pays-frontiere ; il y a dans l'Embrunois & le Briançonnois huit magasins à poudre ; les troupes y font sans

(1) Mémoire couronné le premier décembre 1764, par la Société économique de Berne.

cesse des exercices à feu. Quand même cette salpêtriere ne réussiroit qu'à alimenter ces magasins, & à fournir les troupes cantonnées dans cette région, ce seroit un grand avantage, non pas seulement pour le Roi, mais encore pour les habitants, dont l'intérêt doit être le premier consulté par l'homme d'état.

Il paroît que le Briançonnois & l'Embrunois renferment beaucoup de mines : l'administration devroit peut-être hasarder une somme pour essayer si à Rame & à l'Argentiere il n'y auroit pas de mines d'argent. On voit à la Chambre des Comptes de Grenoble, un diplôme de l'Empereur Fréderic, daté des ides de janvier 1155, par lequel il concéda au Dauphin Guigues, Comte de Grenoble, ses droits sur la mine d'argent qui se trouvoit à Rame, village situé entre Briançon & Embrun.

Il paroit encore par une reconnoissance sans date, qui est aussi à la Chambre des Comptes, & qui doit être du commencement du treizieme siecle, que les Dauphins qui étoient seigneurs de l'Argentiere, s'approprioient une partie du produit de la mine d'argent qui s'y trouvoit, & qu'ils pouvoient même se prévaloir de tout le minérai en payant les ouvriers.

Si dans ces temps reculés où la minéralogie étoit un art ignoré, on exploitoit ces mines avec avantage, que ne devroit-on pas en attendre dans un siecle où cet art est cultivé avec tant de succès ? Il est difficile de croire que ces mines soient épuisées.

On pourroit citer pour exemple les mines d'Allevard. On voit dans le compte rendu en 1343 par le lieutenant du bailli de Graifivodan, de la recette & de la dépenfe relatives au pays d'Allevard, qu'il y avoit des mines de fer : ces mines ont été abandonnées pendant plufieurs fiecles. On les apperçut au commencement de celui-ci; on les crut vierges, & on fe détermina à les exploiter; ce travail n'a pas été infructueux : à Rame & à l'Argentiere, pays éloignés des villes, & qui ont été conféquemment plus négligés, on auroit peut-être les mêmes fuccès ; & quand même les mines ne donneroient qu'un produit égal aux frais d'exploitation, l'Etat gagneroit toujours l'augmentation du numéraire, & on occuperoit des bras voués au repos.

Mais un établiffement qu'il feroit indifpenfable de faire fans délai, ce feroit celui d'une ou plufieurs fabriques de tuiles. Tous les toits du Briançonnois font couverts de chaume ; les incendies de tout un village, y font très-communs. Depuis dix années on a vu prefque tous les villages du Briançonnois incendiés ; il en eft peu qui fe foient préfervés de ce fleau ; le feu a décrit un cercle ; l'adminiftration a verfé des fecours confidérables, des fommes importantes dans ces pays ; elle ne pouvoit fans doute placer mieux les bienfaits ; ces infortunés habitants fans reffources, fans habitation, fans pain, auroient touché l'homme le plus infenfible.

Pour faire ceffer ce mal qui fe renouvelloit chaque

année, l'adminiſtration promit des ſecours à ceux qui couvriroient leurs bâtiments de tuiles : cette faveur a eu peu de ſuccès dans le Briançonnois ſur-tout : on devoit s'y attendre. Dans un pays où il n'y a pas de fabriques de tuiles, dans un pays où celui qui eſt à l'aiſe, couvre ſon bâtiment d'ardoiſe, qu'il fait tranſporter de la Vallouiſe, où les voitures ne peuvent paſſer; (ce qui rend les ardoiſes d'une cherté conſidérable) cet encouragement étoit preſque inutile, parce que le peuple eſt dans l'impoſſibilité de faire cette dépenſe.

Pour encourager efficacement le peuple du Briançonnois à couvrir ſes bâtiments de tuiles, il faut en établir des fabriques. Depuis la découverte des mines de charbon, on a une plus grande facilité de faire des tuiles ; on y trouvera un grand avantage : cette fabrique excitera la conſommation de ce minéral ; elle lui donnera plus de valeur, & provoquera de plus amples excavations ; d'où naturellement on doit attendre un charbon qui aura plus d'ardeur, & qui ſera conſéquemment plus précieux.

On a déjà fait l'épreuve d'une fabrication de briques au moyen du charbon, & on a médiocrement réuſſi. On peut eſpérer plus de ſuccès ; il faudroit que l'adminiſtration ſe chargeât de payer la moitié, & même les deux tiers de la valeur de ces *briques*, lorſque le pauvre voudroit en couvrir ſon bâtiment.

Ce ſecours joint à la facilité qu'on auroit d'en trouver

ſur les lieux, feroit bientôt diſparoître les toîts de chaume.

Cette branche d'induſtrie auroit l'avantage d'occuper des bras, & de prévenir les incendies ; on ne feroit pas obligé de faire paſſer annuellement dans le Brian-çonnois des ſecours immenſes pour ſoulager l'humanité ſouffrante. (1)

On a découvert une mine de lauſes au Moneſtier, mais elle a été négligée ; on n'en a fait uſage que pour les bâtiments du Roi ; la voiture peut en approcher à une demi-lieue près ; on peut les tranſporter avec le ſecours des traîneaux : mais les habitants n'ont pas voulu profiter de la découverte de cette mine : des bâtiments foibles, tels que ceux des habitants de ce pays, ne pourroient peut-être pas ſupporter un toit auſſi lourd.

Ceux de la vallée de Queyras qui ne ſortent pas de leur pays pendant l'hiver, c'eſt-à-dire les vieillards, les femmes, les enfants s'occupent aſſez généralement à faire des bas à l'aiguille ; ils gagnent ordinairement trois ſous par jour ; les plus actifs gagnent cinq ſous. Il faudroit établir dans ces cantons quelques fabriques de bas groſſiers ; ils gagne-

(1) Un arrêt du conſeil du 6 novembre 1784, a déjà accordé pluſieurs encouragements, pour favoriſer en Dauphiné l'établiſſement des fabriques de tuiles, & l'exploitation des carrieres d'ardoiſes ; il a encore aſſuré aux habitants de cette province, qui feront uſage de ce genre de couvertures, au lieu de celles de chaume, des ſoulagemens ſur leurs impoſitions.

roient le double. Le peuple y eſt trop pauvre pour élever des fabriques, s'il n'eſt pas ſecouru. L'adminiſtration devroit ſe charger de ces frais ; c'eſt parce que le peuple a déjà une pente à ce genre d'induſtrie qu'il faut lui aider. (1)

(1) M. de la Bove a diſtribué dans la Province pluſieurs encouragements à ceux qui y ont introduit de nouveaux genres d'induſtrie ; ainſi les ſieurs Bompard & Compagnie, qui ont établi une filature de coton & une fabrique de ceintures de laine dans les communautés de la Salle & du Moneſtier de Briançon, ont reçu une gratification de 300 liv. ; on a eu raiſon de favoriſer cet établiſſement : la vallée du Moneſtier s'occupe aſſez de la filature de coton ; on le faiſoit apporter de Marſeille en rame ; mais les droits d'entrée, les frais de tranſport, ceux de retour à Marſeille ou de l'exportation à Grenoble, Lyon, &c., après la filature, diminuoient conſidérablement les profits : comme le peuple étoit porté à ce genre d'induſtrie, il étoit ſage de lui procurer les profits de la fabrication, & de récompenſer ceux qui s'occupoient de ce ſoin.

Les ſieurs Berard & Compagnie ont auſſi établi des filatures de coton au Mont-Genevre & dans les villages voiſins qui ſont à l'extrêmité des frontieres ; ils ont enſuite fait fabriquer des toiles de coton & des mouſſelines à Sainte-Catherine ſous Briançon : M. de la Bove leur a accordé une gratification de 600 liv. dès le premier eſſai qui a réuſſi.

On ne doit pas s'étonner de voir une régénération dans la Province ; la faveur accordée à pluſieurs établiſſements nouveaux par cet adminiſtrateur éclairé, & toujours occupé du bien public, a inſpiré le zele & l'émulation. Comme rien n'eſt plus propre à encourager le peuple que de lui apprendre que ceux qui ont l'autorité s'occupent de ſon bien-être, & veulent le rendre heureux, il ne ſera pas inutile de rappeller d'autres encouragements accordés à ceux qui, dans la Province, ont formé des établiſſements nouveaux d'induſtrie. Le ſieur Perrin a monté une fabrique de fil à coudre au Pont-de-Beauvoiſin ; il a obtenu 500 liv. de l'adminiſtration. Le ſieur Brunard, originaire de Savoie, a élevé à la Tour-du-Pin, une petite fabrique de bourg-imbellines, ſergettes en ſoie & filoſelle ; il a obtenu 200 liv. Le ſieur Prat a eu 200 liv. pour avoir élevé à la Salle une fabrique de bas-drapés. Le ſieur Benivent, à Saint-Firmin, 200 liv. pour avoir

La Vallouise, dont la population eſt ſi grande, ne connoît aucun genre d'induſtrie ; le payſan s'attache principalement à lire, à écrire & à l'étude de la langue latine ; il va enſuite répandre ſervilement ſes connoiſſances ſubalternes dans les villages des Provinces voiſines. L'agriculture dans cette vallée (1) eſt autant négligée que l'induſtrie : comment des mains accoutumées au repos, pourroient-elles ſupporter des travaux pénibles ? (2)

---

apporté de Suiſſe & monté à Saint-Firmin un métier pour faire des padoues ou rubans de fil. Le ſieur Orange a obtenu 600 liv. pour avoir établi un moulinage à Nions. Les ſieurs Sibey & Tanon, 300 liv. pour avoir établi une blanchiſſerie de toile à Mens. Le ſieur Autran 600 liv. pour une filature de ſoie à Montelimart. Les ſecours ſont proportionnés à l'importance des établiſſements. Le ſieur Dally de Creſt, a obtenu de M. le Contrôleur Général 4000 liv., & de M. l'Intendant une pareille ſomme pour la conſtruction d'une machine nouvelle deſtinée à la filature & au cardage du coton. Il ſeroit difficile de rappeller dans une note tous les encouragements qui ont été accordés dans les cantons de la Province qui en étoient ſuſceptibles, & les ſuccès qu'ils ont eus. Aucune partie n'a été négligée par M. de la Bove : heureux les peuples dont les adminiſtrateurs connoiſſent le prix & la grandeur du dépôt qui leur eſt confié ! Heureux encore ces adminiſtrateurs, lorſque les peuples leur doivent leur bonheur !

(1) On peut en excepter les environs du bourg principal.

(2) Il ſeroit très-avantageux à la Vallouiſe, & même à tout le Briançonnois, de conſtruire une route qui communiqueroit depuis la Vallouiſe juſqu'à la Beſſée près Sainte-Marguerite ; cette nouvelle route ſeroit peu diſpendieuſe, parce qu'on n'auroit qu'à traverſer une coline ſur laquelle ſe trouve la Bâtie, & qui eſt peu rempante.

Cette communication faciliteroit l'exportation des denrées de la Vallouiſe dans le Briançonnois & l'Embrunois ; ce qui exciteroit le progrès de l'agriculture dans la Vallouiſe ; elle rendroit auſſi très-facile l'importation des choſes qui y ſont néceſſaires.

On pourroit facilement y tranſporter du charbon de pierre des mines de

La misere de cette vallée est extrême ; on n'a pas seulement imité la vallée du Monestier, qui se borne aux modiques profits de la filature de coton : d'où vient donc cette absence totale d'industrie dans ce malheureux pays ? C'est de la misere : le diroit-on ; le peuple est dans l'impossibilité de faire la modique dépense d'un rouet, d'un tour à filer : l'administration devroit elle-même s'en charger ; cette dépense seroit peu considérable ; cette vallée four-

---

Saint-Martin de Queyrieres ; & conséquemment y construire à meilleur marché des fours à chaux & à tuiles ; ce qui feroit disparoître bientôt les toits de chaume ; on donneroit encore un débouché aux carrieres d'ardoises, qui sont abondantes dans la Vallouise.

On pourroit encore établir dans la Vallouise une fabrique de chapeaux pour employer les laines de cette contrée qui sont d'une qualité moins défectueuse que celles des autres parties du Briançonnois. Il existe dans la Vallouise quelques mines de charbon de terre, notamment aux Vigreaux ; mais une fausse opération a fait abandonner le projet d'exploiter celle des Vigneaux ; les voutes avoient été imprudemment construites ; elles s'écroulerent en 1784, & on a cessé de l'exploiter. Il seroit à propos de reprendre cette exploitation pour économiser les bois de la Vallouise.

Il y a aussi quelques mines de plâtre qu'on pourroit exploiter très-facilement.

La Vallouise souffre beaucoup des irruptions de la riviere de Gyronde, qui, en descendant des montagnes voisines, amene beaucoup de pierres, & les dépose dans la plaine des Horts qui est très-précieuse & très-chargée d'impositions : on pourroit construire des digues pour en encaisser les eaux & leur fixer une direction ; on pourroit encourager les habitants à faire cette entreprise, en leur fournissant une somme prise sur les atteliers de charité ; on occuperoit à ce travail les habitants pendant une très-grande partie de l'hiver, c'est-à-dire dans le temps où la culture de la terre ne demande pas le travail de l'homme.

On devroit en agir de même relativement à une branche de cette riviere, qui ravage la plaine du Freyssinet appartenante au village de Saint-Antoine.

niroit à la fabrique du Moneſtier, on la feroit ſortir de cet état de langueur où elle gémit. (1)

Après ces établiſſements deſtinés à ſecourir les cantons miſérables que le Briançonnois renferme, l'adminiſtration portera ſes regards ſur les cantons malheureux qui ſont à la proximité de Corp ; elle viendra y fonder une autre manufacture de draperie.

Ici on va m'arrêter, on va m'oppoſer le ſentiment d'un auteur judicieux : » Prenez garde, dit le ſage Duguet, » que votre manufacture ne nuiſe pas à une déjà établie, » *ou dans la même eſpece*, ou en l'établiſſant trop près de » l'ancienne ». Ce conſeil qu'il donne eſt ſage ; mon premier objet eſt de nuire aux manufactures étrangeres qui ſont voiſines, & non pas à celles du Briançonnois : dans mon plan, ces deux manufactures ne doivent pas être grandes, ce doit être (pour ainſi dire) une ſeule manufacture qui ne ſera diviſée que pour ſecourir les cantons de leur voiſinage ; cette ſeconde fabrique pourra d'ailleurs s'écarter des objets de l'autre ; elle pourra ſuivre juſqu'à un certain point les caprices de la mode ; elle ſe diſtinguera de l'autre par la diverſité des couleurs, de la tiſſure, du deſſin ; elle pourra preſque y ſatisfaire tous les beſoins & tous les goûts ; & c'eſt là un grand avantage.

(1) Quelques ſeigneurs du Dauphiné ont acheté des tours à filer, & les ont diſtribué dans leurs terres ; ce ſecours a excité l'induſtrie de leurs vaſſaux ; les libéralités qui tirent un peuple de ſa langueur, & qui ont un ſuccès permanent, ſont les mieux dirigées.

Si en quelques points ces deux manufactures se trouvoient rivales, cette jalousie (ailleurs si répréhensible) excitera l'activité, l'industrie de toutes les deux ; l'une & l'autre chercheront à se surpasser ; chacune voudra réduire son adversaire au rôle de subalterne ; mais un sage administrateur les surveillera, & viendra au secours de celle qui seroit opprimée.

Cette seconde manufacture sera établie à une demi-lieue de Corp, dans le village des *Paquettes* ; la situation en est assez belle ; le ruisseau de Corp donnera activité aux artifices ; les eaux sont douces & propres à la teinture : l'essai en a été fait.

On y emploiera les laines du Devolui, du Valgaudemar, du Valjouffrey, & celles d'un canton plus fortuné (le Champsaur) ; on y emploiera aussi les laines du Gapençois, on ne les exportera plus pour alimenter les fabriques de Lyon & de Normandie.

Ces laines approchent de la beauté de celles de Saint-Vallier; si on en fait exporter en Normandie, on les vendra plus chérement ; les laines de cette Province sont d'une si grande finesse, qu'elles ne peuvent être employées dans les manufactures sans être mariées à celles du haut Dauphiné qui leur donnent de la consistance : lorsque son habitant aura un débouché sûr dans son pays, il ne vendra cette matiere premiere aux étrangers, qu'à un prix plus haussé : ainsi les especes de cette Province riche, reflueront vers nos montagnes.

On fera dans la Province les provisions des huiles & des savons nécessaires ; & s'il manque de savons, on recourra à la Provence. Pour favoriser des fabriques naissantes, le Gouvernement les dispensera des droits d'entrée, si à cette époque ils subsistent encore : il est de la saine politique de favoriser, autant qu'il est possible, l'importation de tout ce qui peut être réexporté chez l'étranger, avec le profit de la main-d'œuvre.

Cette seconde manufacture pourra porter plus loin son ambition que l'autre ; elle jettera ses premiers vues sur Geneve ; cette ville s'approvisionne en partie dans le Vivarais, mais ses draperies n'ont que le mérite d'un apprêt supérieur ; celles de la fabrique de Corp se distingueront par la qualité même des étoffes ; cette manufacture pourra fournir à la Suisse, même au Piémont & à la Savoie ; peut-être un jour elle fera passer ses draperies jusqu'à Marseille par le roulage, delà en Italie & dans les échelles du levant.

Les soies du Dauphiné sont très-recherchées par les étrangers ; elles sont plus légeres, plus susceptibles de saisir le brillant de la teinte, & d'être organcinées : aussi dans le haut Dauphiné on commence à s'attacher à l'éducation de cet insecte précieux qui fournit la soie ; on pourra faire des étoffes où la laine & la soie seront mariées ; cette manufacture excitera, animera conséquemment cette nouvelle branche d'industrie dans les cantons voisins où les meûriers peuvent croître, & où on peut se livrer à

l'éducation des vers à ſoie (1) ; on pourra auſſi former dans cette manufacture des ſerges & droguets ſur fil, en les compoſant d'une chaîne de fil tramée ſur laine ; la culture du chanvre ſera conſéquemment plus ſoignée.

Cette manufacture ne nuira pas au rétabliſſement des bois ; les mines de charbon qu'on exploite dans la Mateſine (canton voiſin), ſuppléeront au bois.

On réuſſira par ce moyen à donner de l'induſtrie aux cantons qui ſont à la proximité de Corp ; ils n'ont (pour ainſi dire) aucune eſpece de production ; les grains qui y croiſſent ſont les moins précieux (le ſeigle, l'orge &

---

(1) Sully s'oppoſa aux manufactures de ſoie qu'on vouloit établir en France. On le blâma injuſtement ; on a reconnu plus tard que ce grand homme avoit raiſon ; les manufactures de ſoie ont porté le plus grand préjudice à celles de draperie, & par une conſéquence néceſſaire à l'agriculture, ſur-tout dans une province agricole, telle que le Dauphiné : en diminuant la conſommation des laines, leur prix a diminué ; les troupeaux qui fertiliſoient les terres, ont été moins nombreux : on ne doit donc pas être ſurpris de ce que le ſol de la France ne produit que le ſixieme de ce qu'il produiſoit ſous l'adminiſtration de Sully. Les principes différents que Colbert a ſuivis, joints à la défenſe qu'il avoit fait d'exporter le blé, ont ruiné l'agriculture en France, & la mendicité a été un des triſtes effets de ſon ſyſtême.

Mais le mal exiſte aujourd'hui, & peut-être il eſt ſans remede : il faut ſuivre le torrent. On eſt obligé de cultiver les meûriers & de fabriquer des étoffes de ſoie : le Dauphiné doit donc s'attacher à cette branche d'induſtrie, d'autant plus que cette Province eſt en poſſeſſion de fournir les plus belles ſoies de l'Europe ; elle ne peut redouter que la concurrence de celles de Piémont. Le Roi de Sardaigne a fait des réglements ſages pour les préparer ; il les fait exécuter avec rigueur ; ce qui maintient les ſoies de cet Etat dans leur réputation : on peut en agir de même en Dauphiné.

l'avoine) ; ils n'ont point de forêt, c'eſt vraiſemblablement la deſtruction des bois qui a donné un air ſi pur à ces cantons : l'air n'y eſt plus intercepté ; ce ſeroit le ſeul avantage occaſionné par la deſtruction des forêts, puiſque les défrichements n'ont ni augmenté ni rendu plus précieuſes les productions de la terre ; ils ne peuvent tirer du bois que des forêts de Saint-Etienne & de Durbon ; pendant l'hiver qui eſt dans ce pays d'une longueur ſi grande, ils habitent avec les beſtiaux ; ces animaux leur communiquent leur chaleur, nouveau bienfait que l'homme en reçoit ! pluſieurs habitants préparent leurs aliments, avec la paille qu'ils récoltent de leurs champs.

Le ſol du Dévoluy eſt très-ingrat ; ce n'eſt qu'à force d'engrais qu'il donne de modiques productions de blé ; la deſtruction des bois a été cauſe que ce ſol rampant a perdu ſes ſucs : la ſeule induſtrie locale qu'il y ait dans cette triſte région, c'eſt l'éducation des porcs ; mais cette branche d'induſtrie n'eſt que d'un modique profit ; auſſi les habitants, pour payer leurs charges, ſont obligés de s'expatrier pendant ſept ou huit mois de l'année, ſigne certain de la miſere locale : à la différence des Briançonnois, les habitants du Dévoluy colportent dans le Dauphiné, ou dans les Provinces voiſines ; il ne reſte dans le pays que les vieillards, les femmes & les enfants ; les expatriés ne font que de modiques profits ; ils n'ont point d'eſpeces numéraires pour acheter des beſtiaux ; ils ne peuvent avoir des engrais pour en verſer ſur leurs fonds ;

ils

ils ſont obligés de payer eux-mêmes les bergers de Provence, pour y garder & faire pâquérer leurs troupeaux; ils ſe chargent encore de nourrir des beſtiaux étrangers pour profiter des engrais : ainſi ce peuple eſt privé d'induſtrie parce qu'il eſt pauvre : ainſi le riche s'approprie ſon travail, en abuſant encore plus de ſa pauvreté.

Tous ces pays aujourd'hui ſi miſérables, changeront de face; & cette régénération ſera due à l'éducation des beſtiaux nourris dans leurs pâturages & leur appartenants (1),

(1) En matiere de politique & d'adminiſtration, on doit principalement conſulter l'expérience : lorſqu'un eſſai a été fait, le paſſé répond pour ainſi dire de l'avenir....... Juſqu'en l'année 1767, les bergers de Provence avoient affermé les pâturages de la Roche-des-Arnauds près de Gap ; le prix de ferme annuel étoit peu conſidérable ; il ne s'élevoit qu'à la ſomme de 200 liv. Les habitants de ce village ouvrirent les yeux en l'année 1767 ; ils apperçurent le préjudice qu'ils éprouvoient de cet uſage. Ils délibérerent que déſormais ils n'affermeroient plus leurs pâturages aux bergers de Provence ; ils prirent courage ; ils emprunterent ; ils acheterent à crédit des beſtiaux, & bientôt après les profits qui en réſulterent, leur donnerent les moyens de ſe libérer. Outre, les profits qu'ils ont fait dans la traite des beſtiaux & ſur les laines, leurs immeubles ont été améliorés d'une maniere ſenſible. Avant l'époque de 1767, les bergers de Provence n'entretenoient qu'environ deux mille agneaux dans le territoire de la Roche, & actuellement les habitants en nourriſſent plus de cinq mille : on eſt étonné de la régénération de ce village ; mais ceux qui réfléchiſſent ſur les cauſes, l'attribuent à l'expulſion des bergers de Provence.

Il regne cependant un abus dans cette communauté, mais qu'on ne peut prévenir ſi on ne donne pas des fonds aux habitants pour acheter des beſtiaux. Quelques particuliers pauvres prennent frauduleuſement une certaine quantité de beſtiaux des bergers de Provence, qu'ils diſent avoir achetés d'eux ; ces bergers leur donnent 5 ou 6 ſous par bête pour leur ſalaire : lorſque l'hiver approche, les bergers les reprennent ; le mal eſt moins grand à la vérité, mais il ſeroit plus avantageux

à une manufacture qui occupera toutes les mains & qui fera valoir leurs richesses locales.

Les deux manufactures proposées, avec des soins, avec la protection du Gouvernement, se distingueront; & au lieu d'une vie molle, les habitants de ces cantons se livreront d'autant plus au travail, que le climat froid, l'élasticité de l'air dans ces affreux pays, donnent plus d'énergie, de force, d'activité à leurs organes. (1)

---

d'acheter les bestiaux, on profiteroit des bénéfices de la traite & de la toison; il est vraisemblable que cet abus cessera, lorsque tous les particuliers auront assez d'aisance pour pouvoir acheter des bestiaux.

Les habitants de cette communauté ont pris une détermination qui me paroit fort juste : on a mis un impôt de quelques sous sur chaque bête à laine ; cet impôt est appellé *Facture* en terme du pays ; il est employé à soulager les taillables : il est juste en effet que ceux qui par leur industrie profitent des pâturaux de la communauté, aident à supporter le tribut de la taille imposée sur le sol de ces pâturages qui greve les fonds roturiers.

(1) Rien n'est plus propre à donner de la célébrité à une manufacture, que d'empêcher les abus, les malfaçons : un manufacturier qui veut s'enrichir dans un instant, trompe l'étranger par le faux éclat qu'il donne à ses ouvrages. On s'apperçoit ensuite de la tromperie, & bientôt la chûte de la manufacture est la punition de l'avidité du manufacturier ; ce qui est un mal non pas seulement pour lui, mais pour la contrée où se trouve la manufacture. Celles de draperie qui existoient dans le bas Dauphiné, avoient acquis le plus grand crédit ; les étrangers y accouroient de toutes parts : fiers de ce succès, croyant qu'il ne cesseroit pas, les entrepreneurs crurent pouvoir tromper impunément l'étranger, & il ne fallut qu'un petit nombre d'années pour voir la décadence de ces manufactures.

Les réglements de Colbert, pour prévenir les abus, sont sages ; ils contribuerent beaucoup à rendre florissantes les manufactures de France. On pourroit cependant, & même on devroit les simplifier ; le tirage des soies a été porté au

Il me ſemble déjà entendre les réclamations des manufactures de Lyon, du bas Dauphiné, &c. : mais comment ces manufactures, ſur-tout celles de Lyon (cette Ville qui a tant uſurpé ſur les Provinces voiſines), pourroient-elles envier celles dont l'objet n'eſt que de ſoulager la miſere? le ſentiment de l'humanité ne doit-il pas faire taire celui de la jalouſie ?

La ſaine politique exige d'ailleurs qu'on s'oppoſe à la

---

plus haut degré de perfection dans le Piémont, parce que le Roi de Sardaigne y fait obſerver un réglement ſur ce point avec une rigueur extrême.

Une manufacture de draperie à laquelle on veut donner une célébrité permanente, ne doit envoyer au dehors que les étoffes dont la juſte qualité ſoit marquée ſur l'étoffe même; en ſorte que l'acheteur ne ſoit obligé que de voir le certificat de la qualité qui y eſt imprimée, ſans être néceſſité d'examiner la ſincérité de ce certificat : c'eſt une attention qu'on n'a pas eue juſqu'à préſent.

Il eſt à propos ſans doute dans une manufacture d'y préparer des draperies de toute qualité, pour pouvoir en offrir à l'étranger ſuivant ſon goût, ſon caprice & même ſes facultés : tel voudra acheter une étoffe de la premiere qualité, & tel autre de la moyenne, ou de la plus baſſe; mais ſi on le trompe, en lui perſuadant qu'une draperie eſt de la premiere qualité, tandis qu'elle eſt d'une autre inférieure, il ſe dégoûte & il décrédite la manufacture; ſouvent les acheteurs ne ſont pas en état de juger de cette qualité, & ils ne s'apperçoivent que par l'expérience, de leur erreur.

Il ſeroit donc à propos, pour aſſurer la qualité des étoffes qu'on fabriqueroit dans le haut Dauphiné, d'obliger le fabricant de mettre ſur l'étoffe non pas ſeulement ſon nom, mais encore la qualité de l'étoffe, c'eſt-à-dire d'exprimer ſi elle eſt de la premiere qualité ou de la ſeconde, &c. : on pourroit encore nommer un inſpecteur qui ſeroit révocable à volonté (pour être plus aſſuré de ſon exactitude), & qui ſeroit chargé de veiller à l'exécution rigoureuſe de cette regle; ce ſeroit le moyen de rendre permanent le ſuccès des manufactures du haut Dauphiné.

ſtagnation des richeſſes dans certaines parties de l'Etat: elles y produiſent la corruption, & leur abſence cauſe la paralyſie dans les autres ; les richeſſes doivent circuler dans le corps politique, comme le ſang dans le corps humain ; l'homme d'état comme le médecin, doivent prévenir les dépôts au lieu de les entretenir.

On manquera d'ouvriers, mais on les attirera par des récompenſes pécuniaires, outre les ſalaires ; on en donnera de plus fortes aux étrangers : c'eſt le ſeul moyen de les attirer dans des pays décriés. Dans la ſuite les naturels du pays ſe formeront, & on pourra, à l'exemple de la cour de Savoie, ceſſer les récompenſes des ouvriers étrangers, lorſqu'on pourra s'en paſſer.

Si l'adminiſtration ſe déterminoit à n'élever qu'une manufacture pour donner de l'induſtrie au haut Dauphiné, & lui procurer les profits de la fabrication, quel eſt le lieu auquel il faudroit donner la préférence ? Cette queſtion eſt difficile à réſoudre.

Si on calcule les avantages politiques, on donnera la préférence au Briançonnois ; la population ſurabondante à la culture y eſt plus grande ; la manufacture y ſera plus voiſine des étrangeres ; elle arrêtera ſur le paſſage les matieres premieres, plus ſûrement que la loi prohibitive de l'exportation qu'on ne peut exactement faire obſerver ; elle emploira non ſeulement les laines du Briançonnois, de l'Embrunois & du Gapençois, mais encore celles de la vallée de Barcelonette, qui ſeront auſſi à ſa proximité ;

elle consommera les charbons de ses mines qui n'ont pas de débouchés : quoique les eaux ne soient pas propres à la teinture, cependant un soldat industrieux a fait quelques épreuves à Briançon, qui font espérer plus de succès. Je présume que la physique a des moyens d'adoucir les eaux.

Si on consultoit l'avantage de la manufacture, on préféreroit de la placer près de Corp ; les eaux, le climat plus tempéré, le voisinage des pays où on récolte la soie & les plus belles laines, d'autres avantages encore, seroient des motifs pour préférer cet emplacement ; mais comme l'objet de l'administration est de répandre le bienfait de cet établissement chez le peuple, il est plus dans les principes de la politique & de l'humanité de préférer le Briançonnois.

Je ne donne pas l'exclusion à la chapellerie ; cette branche d'industrie, dont la matiere premiere lui est commune avec les manufactures proposées, pourra être favorisée de la même maniere ; on pourra établir quelques fabriques de chapeaux dans le sein même des cantons dénommés.

Mais il faudroit des ressources considérables à ce peuple pour avoir un fonds de bestiaux ; il faudroit beaucoup de numéraire versé dans ces cantons d'une maniere bien ordonnée, pour leur donner un mouvement, un ébranlement pour ainsi dire ; & on ne trouve dans ces malheureux pays que la misere la plus hideuse & la plus désesperante : ici

les ſueurs de l'homme ne ſuffiſent pas ; celui qui n'a rien dans ces triſtes pays, ne peut attendre de ſes travaux ſeuls la proſpérité. Que pourroient les habitants de ces cantons, ſi on ne leur donnoit pas les moyens de profiter des avantages qu'on leur feroit voir dans le lointain ? leur exiſtence ne ceſſeroit pas d'être précaire & miſérable, ils ne ſeroient toujours qu'un eſſaim de journaliers ; c'eſt à l'adminiſtration à varier par des ſecours effectifs le triſte tableau de la deſtinée de ce peuple ; la fondation ſera chere : mais le pire de tous les partis ſeroit de ſe décourager, tandis qu'il eſt poſſible d'élever & de rendre ſtable l'édifice. Voici, MESSIEURS, les reſſources locales que le théoricien peut propoſer : tout ce qu'on peut exiger de lui, c'eſt d'indiquer les inconnues ſur les données ; c'eſt enſuite à ceux qui ont l'autorité à agir efficacement.

On pourroit ouvrir un emprunt juſqu'à une certaine ſomme, non ſeulement dans la capitale, mais encore dans les autres villes de la Province où ſe trouvent les eſpeces (1) ; il faut le dénommer l'*Emprunt patriotique* : mon cœur me dit qu'il ſera bientôt rempli ; l'entouſiaſme de l'humanité, l'eſprit de fraternité, ſeront ranimés ; ceux qui ont de l'argent en réſerve s'empreſſeront de le placer dans ces cantons pour les ſecourir : ne leur parlez que d'humanité & de patriotiſme, ces ſentiments qui élevent l'ame ! ne leur faites pas une injure en leur diſant que leur

(1) Un pareil projet a été effectué en Pruſſe.

propre intérêt exige qu'ils prêtent leur argent à ces communautés malheureuses ; que si la misere continue dans ces affreux pays, les habitants s'enfuiront, qu'ils les abandonneront ; que leurs terres ne seront plus que des friches dédaignées ; que cette peuplade ira dans des pays plus fortunés avec un secret ressentiment contre des inhumains qui l'auront abandonnée, & qui seront obligés de payer les charges imposées sur un sol délaissé : hélas....! souvent les riches dans leur ivresse se plaisent, comme les enfants, dans le dégât, dans le désordre ; ils ne veulent pas s'appercevoir que ces vains plaisirs qui absorbent leurs richesses, ces plaisirs qu'ils épuisent jusqu'à la lie, sont des ennemis secrets dont ils devroient se défier ; les aveugles, les insensés ! ils renoncent dans leur délire à cette volupté innocente que donne la bienfaisance ; ils ne veulent pas savoir qu'un peuple souffre, & qu'ils pourroient le rendre heureux...... Habitants infortunés ! si contre mon attente, je ne détermine pas vos freres à vous sécourir, & à répandre chez vous le bonheur : ah ! ne reprochez pas à mon cœur d'avoir trahi la cause honorable de l'humanité !

Je proposerois encore un emprunt de 1200000 liv. (1) hors de la Province, quoiqu'il soit fâcheux de l'obérer & de la gréver d'un intérêt annuel. La génération future

---

(1) Suivant les calculs que j'ai faits, une somme d'environ 1200000 liv. seroit suffisante si on déterminoit à n'accorder, comme je le dirai bientôt, que la moitié de la valeur des bestiaux nécessaires dans les pays où se trouvent les pâturages loués aux bergers de Provence.

pourra-t-elle ſe plaindre d'une dette qui aura été le principe de ſa richeſſe ? Peut-être cette dette ne ſubſiſtera plus pour elle, parce que la génération préſente l'aura acquittée par le fruit de ſon économie.

La Province s'obligeroit à la reſtitution de la ſomme empruntée, & les communautés auxquelles on la diviſeroit, ſe ſoumettroient au paiement annuel des intérêts, & au rembourſement du capital qui leur auroit été reſpectivement remis : le paiement des intérêts & le rembourſement du capital au terme fixé, pourroient ſe faire par la voie ordinaire de l'impoſition.

Ce qui prouve, MESSIEURS, que l'argent ſera le levier propre à donner au peuple un mouvement ſalutaire, & que ce projet réuſſira facilement, c'eſt qu'un particulier riche qui entretient des troupeaux nombreux dans ces cantons, ſe forme par ce moyen un revenu trois ou quatre fois ſupérieur à l'intérêt légal de ſes fonds ; ce peuple qui ne feroit pas obligé de recourir à des agents intermédiaires, auroit encore un profit ſupérieur : muni des eſpeces circulantes, il feroit des marchés avantageux ; ſes procédés feroient plus économiques : il ſe livreroit encore à d'autres branches d'induſtrie, dont l'adminiſtrateur, non plus que le théoricien, ne peuvent s'occuper, parce qu'elles ſont relativement petites & ſécondaires, telle que l'éducation des jeunes mulets, que l'habitant de la vallée de Neuvache eſt en uſage d'aller acheter en Poitou,

Poitou, qui lui rendent dans leur enfance de petits ſervices proportionnés à leur âge, & qu'il revend enſuite dès leur adoleſcence à un prix dix fois au-deſſus de celui auquel il les a achetés.

Pour réuſſir dans le plan propoſé, il ne faut pas remettre une modique ſomme qui feroit bientôt diſſipée ſans utilité; elle ne pourroit tirer un canton de ſa langueur; elle ne produiroit qu'un bien momentané, comme les liqueurs fortes qui donnent une vigueur de ſaillie, & ne guériſſent pas l'affoibliſſement des organes. Si on veut aſſurer une proſpérité permanente à ces cantons, il faut ſoudain leur procurer un fonds de beſtiaux; il vaut mieux les ſecourir graduellement, & chaſſer les bergers de Provence peu à peu, que de les ſecourir tous en même temps par de petites ſommes; il n'y a que les demi-eſprits qui veuillent ſoumettre la nature à leur impatience, & opérer de grandes révolutions par ſecouſſes.

Mais de quelle maniere faudra-t-il diſtribuer une ſomme importante dans une communauté? quelque parti que l'on prenne, il y aura beaucoup d'inconvénients à redouter: voici celui qui me paroit en avoir le moins.

Après avoir fait la ſpéculation des pâturages qu'un village poſſede, il faut lui donner environ la moitié de la valeur des beſtiaux qu'ils pourront nourrir; en payant la moitié de leur prix en eſpeces, les habitants pourront ſe procurer tous les beſtiaux que leurs pâturages comporteront; & quand même ils ne pourroient s'en procurer la

totalité, ils attendront du progrès du temps une plus grande profpérité : ainfi, dans la fuppofition qu'un village eût affez de pâturages pour élever des agneaux à concurrence de 20000 livres, il faut remettre 10000 livres à la communauté.

Je crois qu'il faut remettre cette fomme & la divifer également à un nombre d'habitants qui fera fixé par l'adminiftration ; de maniere que chaque portion du dividende, qui fera remife à chaque particulier, foit affez confidérable pour faire un fonds de beftiaux ; il faut que le choix des portionnaires foit déféré au fort : fi le choix de la fortune eft aveugle, s'il n'a rien de flatteur, aucun auffi ne peut fe plaindre, & ce choix eft moins fujet à des abus.

Les autres moyens de divifer cette fomme, auroient beaucoup d'inconvénients : fi on permet aux habitants de nommer dans leurs délibérations les portionnaires, vous ne verrez que cabales & diffentions : le choix du fort, dit Montefquieu, n'afflige perfonne, il offre moins d'abus & d'inconvénients.

Il faut qu'avant d'exiger cet argent, ils donnent une caution folvable, fans qu'une puiffe fervir à deux portionnaires en même temps ; qu'ils ne le reçoivent qu'à titre de prêt pour le rendre dans cinq ans, & qu'après ce terme ils foient obligés de le remettre à un pareil nombre de particuliers autres que les précédents portionnaires, & dont le choix fera encore fait par le fort, afin

que ces fonds promenent également parmi tous les habitants ſans diſtinction, juſqu'à ce que le cercle de tous ſoit parcouru.

Les profits des premiers portionnaires, & le crédit qu'ils auront acquis pendant les cinq années de leur jouiſſance de ces fonds, ſuffiront pour ſoutenir leur proſpérité.

Il ſeroit à deſirer qu'on laiſſât ces fonds *ſans intérêt* dans les mains des particuliers, parce qu'il ne faut pas conſulter l'humanité dans ſon imperfection naturelle ; mais cette humanité qui a un principe plus épuré : il ne faut pas diminuer, autant qu'il ſera poſſible par la ſouſtraction des intérêts, les profits de ce peuple encore enfant.

J'ai dit, *exiger des cautions*, pour intéreſſer d'autres particuliers à ſurveiller l'emploi de l'argent, & pour exciter des ſociétés entre les habitants.

J'ai dit, *remettre cette ſomme à un nombre fixe d'habitants*, parce que ſi tous les habitants formoient le nombre diviſeur, le quotient ſeroit trop modique : ce ne ſeroit qu'une roſée inutile dans une prairie affligée de la ſéchereſſe.

Il y aura donc des particuliers qui n'auront point de part au bienfait....... : ceux-là, MESSIEURS, attendront le terme de cinq ans ; ils profiteront des fonds des autres indirectement, ſoit par le travail auquel on ſera obligé de les appeller, ſoit par les ſociétés qu'ils pourront contracter, ſoit par leurs ſervices aux manufactures propoſées.

D'ailleurs (je le dis en gémiſſant), il ne ſera jamais poſſible d'introduire dans la ſociété une égalité de fait, elle ne ſera jamais que de droit.

On verra auſſi-tôt ces particuliers les premiers favoriſés par le ſort, acheter des beſtiaux, & exercer d'autant plus leur induſtrie & leur activité, qu'après le terme expiré ils ſeront obligés de reſtituer les fonds prêtés ; toutes leurs ſpéculations ſe tourneront à donner à ces capitaux la plus grande fécondité, parce qu'elle ſeule leur reſtera ; ils profiteront non ſeulement du produit des beſtiaux, mais encore des engrais qui en réſulteront : la terre eſt ingrate par elle-même ; les débris des êtres lui ſont néceſſaires pour la vivifier, & pour faire éclorre ſes fruits avec abondance.

Quant aux deux manufactures, il faut encore tirer du tréſor public une ſomme importante pour les élever ; le luxe doit en être banni : SOLIDITÉ ET COMMODITÉ ; telle doit être leur deviſe.

Il ſera à propos d'établir enſuite dans ces cantons même de grandes foires : c'eſt le moyen qu'employa un Empereur françois, plus grand que ſon ſiecle (Charlemagne), pour éloigner la barbarie & rapprocher les hommes par le commerce ; il faut les fixer au commencement du printemps & aux approches de l'hiver, afin que les habitants de ces cantons aient plus de facilité pour faire la traite des beſtiaux, c'eſt-à-dire pour en acheter après l'hiver & les revendre après l'été.

On encourageroit le peuple du haut Dauphiné à élever des beſtiaux, ſi on abonnoit l'impôt du ſel ; le peuple auroit alors toute liberté de leur en donner la quantité qui leur eſt néceſſaire.

On ſait que les beſtiaux ont un beſoin abſolu de ſel ; qu'il prévient leurs maladies ; qu'il les préſerve de l'air contagieux ; qu'il donne des ſucs à leurs chairs, & qu'il rend leur laine plus fine : l'impôt ſur le ſel eſt donc un impôt dangereux, puiſqu'il tombe non ſur le produit de la terre, mais ſur le *moyen régénérateur*, & que la cherté du ſel oblige le propriétaire des beſtiaux à en uſer avec une économie funeſte.

La maladreſſe politique de cet impôt ſe fait ſur-tout remarquer dans une région qui, par ſa poſition géographique, eſt obligée d'être plus agricole que commerçante. Dans une telle contrée, il faut que l'impôt peſe principalement ſur la terre, & non pas ſur les moyens d'augmenter ſes productions médiates ou immédiates ; on doit y accorder toute facilité aux colons de donner à leur ſol la fertilité dont il eſt ſuſceptible ; on doit leur laiſſer toute la liberté poſſible d'élever & d'entretenir les beſtiaux ; ſi l'impôt varie en raiſon de la quantité de beſtiaux ou de la conſommation d'une denrée qui leur eſt indiſpenſable, ſi cet impôt eſt conſidérable ſur-tout, il eſt de toute évidence qu'on entretiendra moins de beſtiaux, & que le propriétaire, lors de la diſtribution qu'il leur fera de la denrée ſoumiſe à l'impôt, en ſera plus économe ; & non ſeu-

lement les profits résultants des beſtiaux ſeront diminués, mais encore l'agriculture ſouffrira un préjudice notable : la pauvreté & la dépopulation en ſeront en derniere analyſe la triſte conſéquence, & le propriétaire ſera encore moins en état de payer, même les impôts réels & ordinaires.

Que diroit-on d'un homme d'état qui projetteroit un impôt très-peſant ſur les outils de labourage ? On le plaindroit de ſa maladreſſe : l'impôt exceſſif ſur le ſel a les mêmes effets. Il met des entraves à une induſtrie naiſſante de l'agriculture, & qui en eſt la baſe ; il tarit la ſource des reproductions de la terre : vouloir enſuite que l'agriculture ſoit floriſſante dans un tel pays, c'eſt vouloir qu'un arbre produiſe des fleurs après avoir fait une plaie profonde à ſa racine.

Cet impôt a été une des cauſes de la miſere du haut Dauphiné ; ſes habitants qui n'avoient de reſſources que dans leurs pâturages, ont été découragés d'y entretenir des troupeaux, par les dépenſes qu'ils exigeoient & auxquelles ils ne pouvoient fournir : ils ont été obligés d'appeller des étrangers qui ont profité de leurs richeſſes ; & ce pays qui dans l'ordre de la nature devoit être très-riche, s'eſt trouvé très-pauvre ; les peuples malheureuſement ne s'apperçoivent pas des cauſes de leurs maux ; ils y ſont entraînés par des cauſes inſenſibles, mais l'excès de celui-ci auroit dû faire naître l'idée du remede.

L'abonnement de cet impôt, de la maniere que je propoſerai bientôt, produiroit des biens incommenſurables ;

le cultivateur, ſur-tout celui que j'ai pour objet, couvriroit ſes campagnes de troupeaux, qui, en donnant des engrais à ſes champs, doubleroient & tripleroient ſes moiſſons : il eſt à eſpérer que ſous une adminiſtration patriarchale, on fera ceſſer les maux que cet impôt exceſſif entraîne avec lui.

Le Briançonnois a le privilege de payer le ſel à un prix inférieur d'un tiers. Voyez, MESSIEURS, quel eſt notre aveuglement, & combien nous ſommes peu attentifs à nos intérêts, les étrangers viennent toutes les années couvrir de troupeaux nos montagnes ; le profit du privilege des habitants du Briançonnois paſſe donc aux étrangers ; l'indigene n'en retire qu'un très-foible avantage, parce que les beſtiaux en font la plus grande conſommation : ne feroit-il donc pas d'une ſage politique de mettre ces habitants en état de profiter ſeuls de cette récompenſe accordée aux ſervices de leurs peres ?

Le projet formé par M. Necker, de rendre l'impôt du ſel uniforme dans toute la France, & de dédommager enſuite les Provinces qui ne payoient pas, ou qui payoient moins cet impôt, eſt d'autant plus grand qu'il eſt très-ſimple. Un des grands avantages de ce projet feroit la deſtruction de ces délits créés par le génie fiſcal, & qui ſont la conſéquence d'une prohibition qui, détruiſant les idées morales, rend criminel ce qui de ſa nature eſt indifférent. Cependant j'oſe dire que le prix du ſel qui deviendroit général dans le ſyſtême de M. Necker, feroit

trop élevé pour les habitants du haut Dauphiné , si le quintal du sel se vendoit au prix commun qu'il fixe, & qu'il éprouvât encore le prix gradué qui entre dans son systême : ce bienfait seroit presque nul pour le haut Dauphiné qui est éloigné du terme qu'il fixe ; le prix du sel s'éleveroit à 30 liv. ou environ dans cette partie de la Province ; une peuplade appauvrie, qui n'a d'autre ressource que dans l'éducation de ses troupeaux, & qui seroit obligée d'acheter à un aussi haut prix le sel qui lui est nécessaire, éprouveroit toujours le même obstacle à sa prospérité ; l'économie que sa pauvreté lui conseilleroit, le laisseroit dans son ancienne misere.

Les Provinces de grandes gabelles environnent la capitale, qui est le centre d'attraction des especes numéraires du Royaume ; le reversement s'en fait aussi-tôt dans ces Provinces, tandis que les retours dans les autres sont très-lents & difficiles ; la proximité de la mer donne encore des ressources infinies à plusieurs de ces Provinces, sur-tout à la Normandie & à la Picardie qui sont sur la Manche ; ces avantages leur procurent des especes numéraires en abondance : le propriétaire du sol peut donc facilement y faire la dépense du sel nécessaire à ses bestiaux ; il trouve ensuite son indemnité dans leur reproduction & dans la fertilité de ses champs. Aussi M. Necker a-t-il observé que ces Provinces, quoique le sel y soit à un prix presque double de celui des petites gabelles, nourrissent plus de troupeaux que les Provinces méridionales de la France. La raison,

à

à mon avis, eſt bien ſenſible ; les Provinces du nord ne ſont pas retardées dans leurs opérations par les cauſes qui gênent les Provinces méridionales, ſur-tout le Dauphiné qui n'a pas les avantages du Languedoc & de la Provence: auſſi cette Province ne peut profiter de ſes pâturages; elle eſt obligée de laiſſer échapper ſes richeſſes : heureuſe encore dans ſa pauvreté, de trouver dans une Province voiſine des fermiers aſſez riches pour faire les avances néceſſaires pour l'achat, ſoit des beſtiaux, ſoit du ſel qui leur eſt néceſſaire ! heureuſe de recevoir d'eux une petite portion de leurs profits en récompenſe de ſa propriété !

M. Necker a eu raiſon d'obſerver que tous les autres impôts ſont portés aſſez haut pour qu'il ſoit difficile d'y ajouter celui de la gabelle ; cependant je penſerois, relativement au Dauphiné, qu'il ſeroit moins dangereux d'additionner aux autres impôts la plus grande partie de celui du ſel pour diminuer celui-ci ; en effet la gabelle cauſe néceſſairement dans une Province, qui par ſa poſition eſt plus agricole que commerçante, un préjudice relativement plus grand que dans les autres, puiſqu'il attaque le moyen de reproduction, le germe producteur des richeſſes propres à cette Province ; puiſqu'enfin cet impôt tend à diminuer d'une maniere ſenſible les dons de la terre.

Il ſeroit donc avantageux à la Province de Dauphiné, ſur-tout à cette région que mon ouvrage a principalement pour objet, d'abonner l'impôt du ſel ; j'expoſerai bientôt les conditions qui me paroiſſent les plus propres à faire

accepter cet abonnement, & qui le rendront plus profitable à la Province.

Le Dauphiné consomme annuellement environ 100000 minots de sel ; savoir, 55000 min. dans la direction de Valence, & 4500 dans celle de Grenoble, dans laquelle le Briançonnois, qui en consomme 4500 minots, est compris. Le minot pese environ 110 liv. poids de table ; il se vend 36 liv. y compris les sous par livre additionnels ; sauf dans le Briançonnois, où le prix est fixé à 24 liv.... 100000 min. $\times$ 36 liv. = 3600000 liv. — 36000 liv. pour le Briançonnois = 3564000 liv. Le Dauphiné paie donc à raison de cet impôt environ trois millions & demi.

Je proposerois d'abonner les trois quarts de l'impôt, & de payer en conséquence au Roi 2673000 liv. qui seroient additionnés à d'autres impôts, ainsi que je le dirai bientôt ; le Dauphiné ne payeroit donc le minot de sel que 9 liv. c'est-à-dire le quart du prix actuel : ce prix seroit assez modique pour ne pas gêner l'habitant des campagnes.

Le Roi trouveroit plusieurs avantages dans cet abonnement. 1°. Il ne seroit pas obligé de faire garder le Briançonnois pour empêcher le versement du sel dans l'Embrunois & le Gapençois, où il se vend un tiers de plus ; 2°. il se feroit une consommation plus forte d'un cinquieme dans le Dauphiné, & le Roi gagneroit un quart de l'impôt dont il étoit auparavant privé.

La Province gagneroit de son côté, 1°. les trois quarts de la valeur actuelle de cet excédant sur son ancienne

consommation ; 2°. les profits très-considérables qui résulteroient de la prospérité & de l'abondance des bestiaux.

Il seroit juste de conserver au Briançonnois son privilege, & de diminuer proportionnellement la charge additionnelle qu'il faudroit lui imposer pour remplacer l'impôt du sel abonné. M. Necker a prouvé, & avant lui la justice avoit dit que les engagements contractés envers une Province ou les cantons d'une Province, ne sont pas d'une moindre valeur que les autres promesses du Souverain.

Il seroit aussi juste de dédommager les officiers auxquels le franc-salé se trouve dû.

Si on avoit pu gagner les frais accessoires de la perception, peut-être il eût été avantageux d'abonner la totalité de l'impôt pour économiser cette dépense : mais la Province seroit également gardée relativement à des loix fiscales, autres que celles de la gabelle : ainsi les mêmes dépenses seroient nécessaires. Il faut encore observer que la moitié ou les deux tiers de la somme de 9 liv., qui deviendroit le prix commun du sel, formeroient à peu près les frais de transport du sel.

Il s'agit maintenant de discuter la question la plus difficile ; je veux parler de l'impôt de remplacement : il seroit impossible de remplacer avec une justice absolue l'impôt du sel, c'est-à-dire de faire supporter le prix de l'abonnement par celui qui faisoit la consommation du sel, & avec une juste proportion. C'est une des raisons qui m'ont déterminé à cet abonnement partiel, parce que la

quantité de ſel qui ſera vendue après cet abonnement au-delà de l'ancienne conſommation, ne ſera payée que par le propriétaire des beſtiaux, car l'économie ſur les conſommations perſonnelles eſt preſque nulle.

Je crois qu'il ſeroit à propos de diviſer le prix de l'abonnement, afin d'éviter la convulſion qu'opéreroit chez le peuple l'excès de l'impôt auquel il ſeroit additionné : je crois encore qu'on approcheroit davantage du point de juſtice qu'on doit ici ſe propoſer, ſi on tranſportoit un vingtieme du prix de l'abonnement ſur la capitation ; ſept vingtiemes ſur l'induſtrie, parce que celui qui aura des richeſſes mobiliaires, pourra directement ou indirectement profiter de cette opération, & les douze vingtiemes reſtants ſur les trois ordres, parce qu'ils paient tous cet impôt : le fermier d'un domaine noble fait ſpéculation de la cherté du ſel néceſſaire à ſes beſtiaux ; il la fait entrer dans ſes dépenſes pour diminuer le prix de ferme ; il en donnera un plus conſidérable lorſqu'il verra plus de facilité à augmenter les produits. Il n'eſt donc point ici de diſtinction à faire ; le domaine noble & le domaine roturier, qui ne produiſent au maître qu'une telle ſomme, en produiront une plus grande lorſque les beſtiaux y ſeront abondants, lorſqu'ils proſpéreront, lorſque le fermier n'aura plus l'obſtacle qui gênoit ſon induſtrie, lorſque la terre aura plus de fécondité ; ces bienfaits permanents profiteront au propriétaire de quelque rang qu'il ſoit : tous doivent donc en ſupporter le fardeau ; ce ſeroit d'ailleurs un grand ſoulagement pour les deux

premiers ordres, de porter ſur l'induſtrie environ le tiers de cet impôt.

Mais avant de faire cette opération, avant tout abonnement, il faut avoir expulſé les bergers de Provence ; ils profiteroient du bénéfice de l'abonnement ; la Province ſeroit chargée du prix & la miſere répandue dans les montagnes, ſeroit encore plus grande ſi l'abonnement précédoit cette expulſion.

Avant de paſſer à une autre diſcuſſion, je crois néceſſaire de parler d'un inconvénient qu'on auroit à redouter, & qui pourroit ſervir de prétexte pour empêcher l'abonnement.

Le faux-ſaunage eſt un de ces délits que le peuple ſe permet, toutes les fois qu'il eſpere de ſe ſauver de la peine qui y eſt attachée ; c'eſt la ſuite naturelle d'un impôt contraire à ſa proſpérité ; le peuple n'eſt pas aſſez aveugle pour ne pas s'appercevoir de la maladreſſe de cet impôt : auſſi le voit-on ſe buter contre la loi avec d'autant plus d'opiniâtreté, qu'il a pour lui la raiſon. Il ſemble donc qu'il ſera difficile d'empêcher les verſements du ſel dans les Provinces voiſines, & qu'on expoſeroit encore l'habitant du Dauphiné à ces peines qu'une injuſtice légale prononce ; mais ſi on conſidere que la Province de Dauphiné eſt gardée par d'autres loix fiſcales, & qu'elles eſt ceinte de prohibitions & de ſurveillants, on ſe convaincra qu'il y aura encore moins de danger que dans les Provinces franches ou rédimées ; & enfin les abus qui pourroient

ſurvenir, ne ſeroient pas aſſez conſéquents pour arrêter une opération qui préſente un ſi grand avantage.

Il eſt très-vraiſemblable qu'il ſe feroit un verſement conſidérable de ſel dans la Savoie & ſur-tout dans le Piémont : ce ne ſeroit un mal ni pour le Roi ni pour le Dauphiné ; on attireroit les eſpeces numéraires de ces Etats dans le Royaume ; on ſait que pendant long-temps la cour de Turin a attiré l'argent du haut Dauphiné en lui faiſant paſſer du ſel *foreſta* qu'on vendoit ſur les frontieres de Piémont. Inutilement la ferme avoit imaginé tantôt des billets déclaratifs de la quantité de ſel priſe dans les greniers, pour les comparer enſuite avec les beſoins probables des habitants ; (ce qui tendoit à rendre le ſel forcé dans le Dauphiné contre ſes privileges) ; tantôt d'acheter elle-même le ſel *foreſta* qui ſe vendoit ſur les frontieres, remede pire que le mal, puiſqu'on exportoit ſans profit les eſpeces du Royaume ; il eſt très-vraiſemblable qu'en diminuant le prix du ſel dans le haut Dauphiné, on pourroit eſpérer que cette denrée ſi abondante en France, paſſeroit dans le Piémont & la Savoie, & qu'on trouveroit un profit conſidérable dans le retour des eſpeces.

Il eſt à propos, en finiſſant cet article, de faire une obſervation que je crois eſſentielle. Le haut Dauphiné peut nourrir plus de troupeaux que le bas Dauphiné ; d'où on pourroit conclure qu'on devroit faire ſupporter par le haut Dauphiné une plus grande partie du prix de l'abonnement que j'ai propoſé ; mais on doit conſidérer que le haut

Dauphiné ne conſerve dans ſes pâturages les beſtiaux que quatre ou cinq mois de l'année, & qu'après ce terme il eſt obligé de les faire écouler dans la Provence. Ainſi en généraliſant l'impôt de remplacement, le haut Dauphiné ſeul pourroit ſe trouver léſé ; mais les profits qui en réſulteroient pour lui, le dédommageroient amplement.

C'eſt par tous ces moyens réunis, MESSIEURS, qu'on pourra élever cette moitié du Dauphiné qui ſe trouve dans un état de langueur, au rang auquel la nature de ſon ſol l'appelle, & peut-être à une plus grande proſpérité que l'autre moitié.

Pour rendre plus floriſſant le commerce de ces cantons & même de tout le Dauphiné, il ſeroit néceſſaire d'établir à Grenoble une juriſdiction conſulaire ; déjà cet établiſſement avoit été formé par l'édit de 1712, mais il eſt demeuré ſans exécution.

Les Provinces voiſines, pour donner plus d'activité à leur commerce, ont établi chez elles des tribunaux qui ſont entiérement conſacrés à juger les affaires de commerce : s'il n'y a pas dans le Dauphiné cette activité, cette rapidité d'opérations qu'on voit dans ces Provinces, c'eſt peut-être au défaut d'une juriſdiction conſulaire qu'on doit l'attribuer : car la Province de Dauphiné, par ſes productions & par ſa poſition géographique, a pluſieurs avantages particuliers qui ne lui permettent pas d'envier ceux des autres.

Les juriſdictions conſulaires ne ſuivent qn'un abrégé

des formes judiciaires ; elles ſont dégagées de cette lenteur méthodique, de cette ſimmétrie que les juſtices réglées ſont obligées d'obſerver.

Il eſt néceſſaire d'accorder au commerçant une prompte juſtice : la crainte des tribunaux réglés qui ne peuvent marcher que d'un pas grave & lent, ſeme dans les eſprits étrangers la défiance & l'incertitude : elle enleve le crédit public qui eſt la baſe du commerce. Il en réſulte un mal d'opinion plus dangereux peut-être dans le commerce que le mal réel ; il en réſulte encore ſouvent que le débiteur ſe trouve accablé par des frais énormes qu'une prompte condamnation auroit prévenu ; ce qui eſt un mal non ſeulement pour le commerçant, mais encore pour la Province à laquelle il appartient, parce que les opérations des commerçants, comme l'obſerve Monteſquieu, ſont néceſſairement liées aux affaires publiques.

Il eſt même de l'équité d'offrir à l'étranger une juſtice auſſi prompte que celle qu'on peut obtenir dans ſon pays contre lui.

Les magiſtrats qui compoſent ces tribunaux ſont les pairs des parties, ce ſont des arbitres qui par une humanité quelquefois méconnue par les autres tribunaux, ſouvent obligés de préférer à l'équité une juſtice rigoureuſe, temperent, modifient la légiſlation trop ſouvent défectueuſe dans des hypotheſes particulieres que la ſageſſe du légiſlateur n'a pu prévoir : ce ſont des magiſtrats inſtruits par l'expérience de tous les jours des loix du commerce.

Cette

Cette juriſdiction prompte deviendra plus néceſſaire après l'établiſſement des manufactures propoſées ; les étrangers auront plus de relations avec les habitants de cette Province; & rien n'eſt plus capable de les attirer que l'eſpérance d'y être favoriſés & d'y recevoir une prompte juſtice. » Le prin-
» cipal attrait pour les étrangers, eſt l'attention du Prince
» à les protéger, à empêcher qu'on ne leur faſſe aucune
» injuſtice, à commander que l'on répare promptement
» le moindre tort qui leur eſt fait, à ne ſouffrir ſur ce
» point ni lenteur ni délai de la part de ſes officiers, & à
» témoigner une grande averſion des mauvaiſes ſubtilités
» & des chicanes dont la droiture du commerce eſt eſſen-
» tiellement ennemie........ ; le Prince doit maintenir
» avec ſoin l'autorité qu'il lui aura plu de donner aux juges
» appellés Conſuls, & ſur-tout à ceux qui veillent à la
» conſervation des intérêts de tous les négociants naturels
» & étrangers ». Duguet, tom. 2, chap. 13.

Xenophon, au livre des Revenus *, voudroit qu'on
» donnât des récompenſes à ceux des préfets du com-
» merce, qui expédient le plus vîte les procès. Il ſentoit
» le beſoin de notre juriſdiction conſulaire. Les Romains
» eurent cette eſpece de juriſdiction pour les nautonniers.
» Les affaires de commerce ſont très-peu ſuſceptibles de
» formalités; ce ſont des actes de chaque jour que d'autres
» de même nature doivent ſuivre chaque jour : il faut
» donc qu'elles puiſſent être décidées chaque jour. Il en

* Monteſquieu.

» eſt autrement des actions de la vie, qui influent beau-
» coup ſur l'avenir, mais qui arrivent rarement. On ne ſe
» marie gueres qu'une fois ; on ne fait pas tous les jours
« des donations ou des teſtaments. »

SECTION DEUXIEME.

QUELS ſeroient les moyens d'accroitre les progrès de l'agriculture dans les cantons qui pourroient n'être ſuſceptibles d'aucun genre d'induſtrie, ſans nuire au rétabliſſement des bois ?

L'AGRICULTURE, l'agriculture......... au nom de cet art nourricier, tout doit s'animer : de tous les moyens d'acquérir, diſoit Ciceron, il n'en eſt aucun de meilleur, aucun de plus fécond, de plus doux, de plus digne de l'homme, ſur-tout de l'homme libre, que l'agriculture. Combien il ſeroit donc important d'accroître les progrès de cet art précieux, qui préſente à l'homme les richeſſes renaiſſantes, celles qui ſont les plus ſolides ! Ces richeſſes n'ont pas un prix qui dépende du caprice des hommes, ils en ont tous un beſoin abſolu : ce qui excede la conſommation du peuple qui les reçoit, c'eſt-à-dire ſon ſuperflu, forme ſon bénéfice proprement dit.

On peut, on doit favoriſer l'induſtrie ; mais on ne doit

la favoriſer, ſur-tout dans une Province agricole, que comme un moyen auxiliaire : on doit ſe propoſer pour objet principal de la faire ſervir au progrès de l'agriculture, parce que l'induſtrie, en procurant au peuple les eſpeces numéraires, qui balancent la valeur des productions de la terre, donne au peuple la facilité de faire à la terre les avances qu'elle exige ; avances qu'elle rend enſuite avec généroſité, avec magnificence ; uſure ſeule innocente !

Si dans une telle Province un adminiſtrateur s'attachoit uniquement à donner de l'induſtrie au peuple, s'il négligeoit l'agriculture, ſource des productions que l'induſtrie transforme ſuivant les caprices & les beſoins de l'homme, la ſource tarie, que deviendroit l'induſtrie ſans ſon aliment ?

Il ſuffiroit peut-être d'exciter, d'encourager l'agriculture ; l'induſtrie & les arts ne manqueroient pas de venir à la ſuite ; l'abondance des fruits de la terre ne tarderoit pas d'éclairer l'homme ſur les moyens d'augmenter ſes jouiſſances, & de donner à ſes productions un prix additionnel par le travail de l'induſtrie ; bientôt le propriétaire conſulteroit le caprice & le beſoin des conſommateurs, & ſon intérêt le dirigeroit mieux que l'autorité qui, hélas ! nuit ſouvent par ſon intervention : il eſt donc très-important d'encourager l'agriculture.

Chez les anciens Perſes *, le principal ſoin du Monarque étoit de faire fleurir l'agriculture ; les Satrapes avoient

* Xenophon.

la plus grande part aux graces lorſque l'agriculture étoit floriſſante dans les Provinces qui leur étoient confiées; leur élévation dépendoit des progrès de l'agriculture: inſtitution admirable qui donnoit aux adminiſtrateurs des Provinces pour terme caché à leur ambition, le bonheur & la richeſſe du peuple! (1)

* Monteſquieu.

Dans l'Empire de la Chine *, il y a un encouragement qui eſt auſſi très-propre à exciter les progrès de l'agriculture; le Monarque de ce peuple antique, dans une fête ſolemnelle, fixée au commencement du printemps, poſe lui-même la main ſur une charrue, dont la flêche eſt dorée; il partage, il déchire, il ſillonne la terre avec pompe & ſolemnité: le peuple accourt des Provinces voiſines pour aſſiſter à cette fête; & les Mandarins dans les Provinces de ce vaſte Empire, répétent cette cérémonie politique avec le même appareil. Ainſi le plus utile des arts reçoit du chef de la ſociété un hommage annuel qui conſole le peuple des travaux pénibles que cet art exige de lui, & l'inſtruit en même temps de ſon importance & de ſa néceſſité.

(1) L'exemple des Princes peut beaucoup contribuer au progrès de l'agriculture. Cyrus, Roi de Perſe, avoit rendu ſon Royaume floriſſant par l'agriculture; & ſes ſuccès étoient dûs en partie à ſes exemples. Le Lacédémonien Lyſandre, étant venu le voir à Sardes, admiroit un champ cultivé avec le plus grand ſoin. Cyrus lui obſerva que c'étoit lui-même qui avoit tout dirigé, & que pluſieurs des arbres qu'il voyoit, avoient été plantés de ſa main. Comment ſes ſujets ne ſe ſeroient-ils pas attachés à un art auquel le Prince lui-même ne dédaignoit pas de ſe livrer? Voyez Ciceron, *de Senectute*, qui rapporte ce trait.

Cette inſtitution a ſa baſe dans les mœurs nationneles de ce peuple ; il a l'eſprit imitateur ; il adore ſon Prince : dans ſon langage il ne l'appelle que le pere commun. Heureuſe contrée, où la langue ne ſait pas nommer autrement ſon Prince, où elle lui rappelle ſes devoirs par ſon nom !

Quels ſeroient donc les moyens d'encourager l'agriculture dans les cantons du Dauphiné, qui ſe trouvent dans des endroits où le commerce & les manufactures ne pourront leur donner qu'un foible ſecours à cauſe de leur éloignement ? comment pourroit-on déterminer leurs habitants à mériter par leurs travaux une augmentation des fruits de la terre ? Queſtion importante qu'il s'agit de diſcuter.

Les écrivains de ce ſiecle n'ont ceſſé de dire que l'exceſſivité des tributs deſſeche les campagnes ; ils en ont étalé la miſere : ils avoient raiſon ſans doute : ſi la terre n'a preſque plus de fécondité, ſur-tout dans les lieux éloignés des villes, c'eſt parce que le propriétaire ne peut plus y reverſer une partie de ſes productions. Le peuple dans ſon indigence, ne peut ſe procurer les beſtiaux qui lui ſont néceſſaires, puiſqu'ils ſont le fondement de l'agriculture : bientôt il ne pourra plus acquitter les impôts ; & peut-être ce torrent finira par ſe perdre dans l'abîme qu'il creuſe : mais l'expoſition de la miſere du peuple n'a eu malheureuſement qu'une utilité morale.

Pour réuſſir dans le projet d'encourager l'agriculture, il eſt néceſſaire de conſtruire pluſieurs grandes routes dans

le haut Dauphiné, afin de donner des débouchés à ses productions ; = il faut donner au peuple des propriétés à cultiver ; = il faut l'encourager à la culture de la terre par des distinctions & des récompenses analogues à ses mœurs ; = il est sage de l'éclairer sur les principes de l'agriculture ; = il est à propos de ne pas le détourner de son travail ; = on doit déterminer les grands propriétaires à habiter les campagnes ; = on pourroit permettre à ceux qui voudroient acquérir le sol négligé, d'obliger les propriétaires à leur le vendre à estimation d'experts ; enfin il seroit avantageux de détruire quelques obstacles qu'on a mis au progrès de l'agriculture.

CHAPITRE PREMIER.

Les grandes routes sont très-propres à exciter, à encourager l'agriculture, & même l'industrie ; elles rendent faciles les communications ; elles diminuent les distances ; elles facilitent les importations & les exportations ; elles augmentent le nombre des consommateurs ; elles donnent des débouchés aux dons de la terre ; elles empêchent qu'ils ne périssent sur le sol qui les a vu croître ; elles en augmentent le prix ; celui qui en est le premier propriétaire voyant ce prix s'élever, demande à la terre tout ce qu'elle peut lui donner, & il exerce toute son activité à multiplier ses bienfaits. C'est un intérêt toujours présent qui lui conseille

cette activité : & quel eſt l'homme qui ſoit inſenſible au conſeil de l'intérêt? (1)

Les beſoins réciproques des hommes les ont obligés de ſortir de l'état de nature & de ſe rapprocher : en ſe réuniſſant en ſociété, ils ont eu pour premier objet de ſe procurer les ſecours mutuels qui leur étoient néceſſaires, & qu'ils pouvoient ſe donner : une peuplade policée qui veut ſe perfectionner & jouir, ſoit de ſes richeſſes propres, ſoit de celles que ſon ſol ne produit pas, doit, autant qu'elle peut, ſe rapprocher des autres ; ce rapprochement donne du reſſort à l'ame, & de l'émulation à l'eſprit ; il éclaire les individus ; il les met à portée de tirer des peuples voiſins, plus avancés qu'eux, des connoiſſances utiles ſur les moyens d'agriculture qui pourroient s'approprier à leur ſol ; avantage qui ſeroit très-néceſſaire aux habitants du haut Dauphiné, poſſeſſeurs d'une terre qu'ils ne ſavent pas cultiver!

Le refus qui a été fait à quelques contrées de pluſieurs productions, qui croiſſent dans d'autres avec abondance, eſt un conſeil ſecret qui eſt donné aux hommes par la nature, de travailler à rétablir une égalité qui entre dans ſes vues (2) ; elle a voulu former parmi les hommes une

(1) Le cœur de l'homme ne changera jamais, dit Fontenelle ; on eſt ignorant dans un ſiecle, mais la mode d'être ſavant peut venir : on eſt intéreſſé, mais la mode d'être déſintéreſſé ne viendra point.

(2) C'eſt par une ſage diſpoſition de la Providence, diſoit Sully, qui a voulu que tous les peuples de la terre, ou d'un continent, fuſſent attachés les uns aux autres par leurs communs beſoins, qu'une contrée ſe trouve propre à rapporter telle choſe, & celle-ci une autre.

dépendance qui les attachât, qui les liât les uns aux autres, qui les rapprochât par leurs besoins, par la communication respective de leurs richesses propres. Pour réussir dans ses projets de sagesse, elle leur a donné des desirs aussi étendus que les rapports qu'elle leur laisse appercevoir. C'est donc entrer dans les vues de la nature d'ouvrir de grandes communications pour rendre le commerce plus ouvert, plus facile, plus étendu, sur-tout dans les contrées qui ont conservé la lie d'une ancienne rusticité : » Il n'y a » rien * qui rende le commerce intérieur plus vif, que la » fréquence des villes, la sûreté des chemins, & la com» modité des voitures ; il est incroyable combien les » voyages assidus contribuent à rendre une nation moins » lente, moins paresseuse, & à reveiller son industrie. »

* Duguet.

Ces vérités ont été senties depuis long-temps ; on a vu la nécessité de couper le haut Dauphiné par de grandes routes, & d'y donner des communications. On a vu combien il importoit, en laissant à cette contrée tous les avantages de la vie pastorale, de lui donner ceux des villes par la facilité des communications, qui la fissent sortir de son état de langueur.....

Nos premiers aïeux, dirigés par les Romains, firent dans cette Province de grandes voies, dont les antiques restes excitent encore notre admiration ; l'industrie humaine semble y avoir triomphé des désordres & des obstacles de la nature.

Les grands chemins que je proposerai bientôt pour le haut

haut Dauphiné, ont presque la même position que ces superbes voies. Les Romains les avoient fait construire pour retenir nos peres & les autres peuples dans la servitude où ils les avoient plongés ; ils les avoient destinées à éterniser leur dépendance ; c'est pour leurs tyrans que nos aïeux travailloient ; les aveugles ! ils forgeoient leurs propres chaînes ; ils détruisoient dans leur abrutissement les ressources que la nature leur avoit donné pour secouer le joug & pour recouvrer leur liberté ; le feu de leur courage ne s'étoit rallumé, après leur assujettissement, que pour faire des travaux destinés à rassurer des conquérants inquiets, des conquérants qui avoient l'ambition insensée de donner à l'univers entier des chaînes éternelles, & qui croyoient que cette monarchie universelle entroit dans leur destinée. Pour nous, MESSIEURS, héritiers du courage de nos peres, riches d'une liberté qu'ils avoient perdue, & des lumieres que la révolution des siecles nous a laissé, reprenons ces travaux ; ce ne sera plus pour des tyrans ni par des vues d'une politique meurtriere, injuste & tyrannique, que nous travaillerons ; ce sera pour nous-mêmes ; ce sera par des principes d'une politique sage ; ce sera pour notre prospérité, pour l'avantage de nos voisins, pour leur communiquer nos richesses, & leur demander le partage de celles qu'ils possedent : prenons pour modele ces grandes entreprises de l'ambition des Romains ; dirigeons-nous par l'audace de leur esprit ; nos richesses seront le prix de notre courage, & nos travaux seront des actes glorieux de sagesse.

Voy. Chorier.

Ce projet, si intéressant pour la Province, exige la discussion de trois points principaux : quelles sont les routes qui seroient nécessaires au haut Dauphiné ? quelle est la police la plus propre à les conduire à l'état de perfection & à les y maintenir ? où pourroit-on prendre les fonds nécessaires à cette entreprise ? Je vais me livrer à la discussion de ces trois objets.

§. I.er

CONCERNANT les Routes particulieres dont la construction seroit nécessaire.

JE suivrai dans le détail des chemins à perfectionner ou à construire, l'ordre de leur utilité.

1°. *Le chemin de Gap à Sisteron.* = Les Romains avoient établi une grande voie depuis Milan jusqu'à Arles : il paroit, suivant un ancien itinéraire *, qu'elle passoit dans cette Province, & que Briançon, Embrun, Chorges, Gap, Ventavon & Sisteron, étoient sur la ligne. On s'est un peu écarté dans le tracé des Ingénieurs de cette ancienne direction ; on a suivi une ligne moins droite, & on a eu raison ; on l'a tracée dans des cantons qu'il étoit important d'améliorer, & qui en effet étoient susceptibles d'amélioration.

* Voy. Chorier.

Ce chemin auquel on a travaillé si long-temps ; ce

chemin qui étoit de premiere néceſſité, puiſqu'il donne des débouchés aux productions du haut Dauphiné, dans la Provence où ſe font les plus grandes conſommations, & d'où on les exporte par la méditerranée ; ce chemin eſt encore imparfait : les travaux du peuple qui ont été deſtinés à cette conſtruction, ont reſtés juſqu'à préſent ſans utilité : la partie de cette route qui eſt finie, ſe dégrade d'une maniere ſenſible ; il eſt preſſant de mettre la derniere main à cette entrepriſe.

Un des abus commis dans l'itinéraire, eſt qu'on l'a tracé hors de quelques villages principaux pour en favoriſer d'autres qui avoient moins d'importance ; delà il réſulte qu'on eſt obligé de faire des embranchements diſpendieux, & qui ne pourront jamais ſuppléer les avantages d'un chemin roulant qui les traverſeroit ou qui les cotoyeroit : on ne devroit faire louvoyer un chemin que par des conſidérations importantes, & lorſqu'un plus grand bien l'exige.

2°. *Le chemin de Grenoble en Provence par la Croix-Haute.* = Un chemin roulant avec lequel on exporteroit avec moins de frais, plus commodément & en plus grande quantité, ſeroit ici très-utile ; il donneroit des débouchés au pays de Trieves, à la partie du Gapençois qui eſt au ſud-oueſt, & au Diois ; il faciliteroit les exportations en Provence & dans les Baronnies ; il abrégeroit de deux journées la route de Grenoble en Provence ; il donneroit

encore un débouché du côté de Grenoble & ailleurs ; on éviteroit les douanes de Valence.

Le Gapençois & le pays de Trieves commercent principalement en laine & en grains ; le tranſport à dos de mulet eſt diſpendieux, il ravit au propriétaire une grande partie de ſes profits.

Les Baronnies commercent avec Grenoble, Lyon, Geneve & la Suiſſe ; elles fourniſſent des ſavons, des huiles, des fruits ſecs.

La Provence fournit les objets qui viennent par mer, des poiſſons, &c.

En abrégeant la route pour venir juſqu'à nous, nous aurions à meilleur marché les objets d'importation ; les profits ſeroient d'autant plus certains pour nous, que le tranſport ſeroit peu diſpendieux à cauſe du voiſinage.

Voyez, MESSIEURS, le préjudice que la ville de Grenoble ſouffre par le défaut de cette communication ; pour tranſporter des Baronnies ou de la Provence les objets qui lui ſont néceſſaires, on eſt obligé de ſuivre un arc de cercle du côté de Valence pour venir à Grenoble ; en ſorte qu'on emploie cinq ou ſix jours à un voyage qui, par la ligne droite, n'en auroit exigé que deux ou trois.

On ſuivoit jadis le chemin de la Croix-Haute, & on faiſoit les tranſports à dos de mulet ; on ſuit aujourd'hui la grande route du côté de Valence & de Lyon, route diſpendieuſe & longue : pluſieurs maux ſont réſultés de cette interverſion de chemin ; les denrées du haut Dau-

phiné ont diminué de prix ; le défaut de communication avec l'étranger a fait tomber ſes habitants dans une ſorte de ſtupidité ; la pauvreté générale & la négligence de l'art de l'agriculture , ont été les conſéquences, ſoit de cet abrutiſſement, ſoit du vil prix des denrées ſur les lieux.

Les commerçants ont auſſi perdu dans ce changement; les denrées ſur les grandes routes extrêmement fréquentées, ſe ſont portées à un prix très-haut ; cet excès de prix , joint à une longueur plus grande de ces routes, a diminué les profits de ces commerçants : il ſeroit donc preſſant de conſtruire cette route de la Croix-Haute.

Des raiſons militaires, auxquelles je m'arrêterai peu, conſeilleroient encore cette entrepriſe. Cette route abrégée ſeroit utile pour les convois des munitions & des vivres en Provence, & pour les tranſports d'artillerie. On ſent tous les avantages de deux routes divergentes, & pour ainſi dire paralleles, qui partiroient de Grenoble comme d'un centre pour arriver en Provence ; qu'on ſe rappelle de l'irruption des Impériaux dans la Provence : combien une route qui auroit abrégé de deux jours la marche des troupes & l'arrivée des ſecours en tout genre , auroit été utile !

On aſſure que le Connétable de Leſdiguieres avoit projeté la conſtruction de ce chemin : il exigeroit moins de dépenſe qu'on ne croit ; la main-d'œuvre dans les endroits difficiles eſt au plus bas prix, par une ſuite

naturelle de la diminution du prix des denrées.

3°. *Le chemin de Valence à Gap* paroit auſſi très-avantageux, ſoit relativement à la guerre, ſoit relativement au commerce.

Les Romains avoient apperçu la néceſſité de cette route. On peut voir dans Chorier leur itinéraire ; c'eſt le plus expédient qu'aujourd'hui on pourroit ſuivre : *Vapincum*, *Mons Saleucus*, *Lucum*, *Deia Vocontiorum*, *Auguſta*, *Valentia*.

La révolution des ſiecles, les changements & les déſordres qui les ont accompagné, ont fait diſparoître preſqu'entiérement cette preuve de l'ambition & de la magnificence des Romains.

J'ai dit que ce chemin feroit utile *relativement à la guerre*, parce qu'il ouvriroit une communication du Valentinois au Briançonnois, qui eſt une des clefs du Royaume : il eſt très-important de pouvoir tranſporter avec commodité & célérité les munitions de guerre & les proviſions de bouche dans cette partie pendant les guerres du côté des Alpes.

Lors des guerres de 1741, Gap étoit l'entrepôt & le magaſin de l'armée ; elle étoit la ſeule ville qui fût à portée pour ſervir de retraite à une armée, ſi elle avoit reçu un échec dans les Alpes : on ne pouvoit y tranſporter avec des voitures le train d'artillerie que par Grenoble ; mais outre que ce chemin étoit plus long de deux journées,

il eſt ſi difficile & il y a tant de montagnes à traverſer, que les charrettes ne pouvoient être chargées qu'à demi; on ſe détermina à faire faire le tranſport des munitions ſur des charrettes juſqu'à Creſt, d'où on les faiſoit porter à dos de mulet à Gap : on ne ſauroit imaginer les dépenſes, les embarras & les pertes qui en réſulterent : on vit périr un nombre très-conſidérable de mulets & de chevaux.

J'ai ajouté que ce chemin ſeroit *utile au commerce.* En effet, les laines ſont la principale richeſſe du haut Dauphiné ; en faiſant une percée du Gapençois au Valentinois, en ouvrant la route du Diois & du Gapençois, le tranſport ſe feroit avec facilité & commodité ; les profits des habitants du haut Dauphiné ſur cette production, ne ſeroient pas abſorbés par les dépenſes du tranſport. Voyez, MESSIEURS, les difficultés que l'on éprouve aujourd'hui pour le tranſport des laines du haut Dauphiné; on eſt obligé de les faire porter à dos de mulet à Beaucaire pour les conduire juſqu'à Valence en remontant le Rhône, ou bien on les porte à Grenoble d'où on les enleve ſur des charrettes juſqu'à Valence ; on fait conſéquemment un angle qui alonge la route de vingt-cinq ou trente lieues; on fait quarante & même cinquante lieues pour arriver à un pays qui n'eſt éloigné que de dix ou quinze lieues; car le Gapençois, le Diois & le Valentinois ſont des cantons limitrophes.

Le blé eſt une des principales productions du haut Dauphiné, & ce blé a la réputation d'être de la plus belle

qualité, quoique le ſol y ſoit cultivé avec peu d'activité & d'intelligence, quoique les troupeaux n'y ſoient pas ſuffiſamment multipliés, ſur-tout dans les villages éloignés des bourgs. Cette contrée fait paſſer dans la Provence les grains ſurabondants, tandis qu'on pourroit les faire paſſer dans le Diois, qui n'en a pas aſſez pour ſa ſubſiſtance; & la partie du Gapençois où il n'y a point de vignes, recevroit du Diois du vin en échange. Ces deux contrées gagneroient donc dans la conſtruction de ce chemin, & le haut Dauphiné auroit un débouché nouveau pour ſes grains ſurabondants; ce qui animeroit l'agriculture.

4°. *Le chemin du haut Dauphiné au bas Dauphiné, & juſqu'à Saint-Paul-Trois-Châteaux*, ſeroit encore très-avantageux. La ligne qu'on pourroit ſuivre ſeroit celle-ci; Gap, Veynes, Serres, Rozans, Tulette, Saint-Paul-Trois-Châteaux; ou celle-ci, Gap, Serres, Orpierre, Montauban, le Buis, Nions, Vaureas ou Viſan, & Saint-Paul-Trois-Châteaux. Ces deux routes ont chacune leurs avantages; la premiere eſt la plus droite, elle abrégeroit la route d'une journée, elle exigeroit moins de dépenſes.

Cette route donneroit un débouché aux productions du haut Dauphiné dans le Comtat, la Principauté d'Orange & le Languedoc; & ſi les grains & les autres objets de néceſſité manquoient dans le haut Dauphiné, l'importation s'y feroit auſſi plus facilement & plus ſûrement.

Il eſt encore d'autres routes dont la confection ſeroit

utile

utile au Dauphiné : je me ſuis ſeulement attaché aux plus importantes, & à celles qui ont le caractere d'utilité générale.

§. II.

Concernant la police qui paroît la plus propre à conduire les Routes à un état de perfection & à les y maintenir.

Il faut d'abord élaguer le projet qui avoit été formé, de faire faire les routes par corvées. L'exécution de ce projet ne peut avoir lieu ſans injuſtice ; la dépenſe de la conſtruction des chemins doit être ſupportée par les individus, en proportion du bénéfice qu'ils en retireront ; un gros foncier qui aura beaucoup de denrées à exporter, ſera celui qui en profitera principalement : il ne ſeroit donc pas juſte que le journalier ſupportât une auſſi forte contribution que ce foncier. Cependant dans la police des corvées, tous les corvéables ſont au niveau ; le cultivateur riche eſt à l'uniſſon de celui qui n'a pas ſa ſubſiſtance ; le malheureux qui n'a pas de pain, eſt obligé de travailler pour le bien public : faut-il s'étonner ſi les ordres donnés au ſujet des corvées, ſont mal exécutés ? Le payſan eſt ignorant, mais il n'eſt pas aſſez aveugle ſur ſes intérêts, pour ne pas voir toute l'iniquité d'une combinaiſon qui l'aſſimile au riche lorſqu'il s'agit des charges publiques ;

le syſtême des corvées eſt d'ailleurs contraire à l'humanité : comment peut-on exiger que celui qui ne ſubſiſte que par le travail de ſa journée, travaille ſans recevoir de ſalaire ? La patrie doit être juſte & tendre envers ſes enfants.

On ne doit donc pas s'étonner ſi les corvéables s'occupent très-peu ; les ſurveillants nommés par l'adminiſtration, ſont eux-mêmes complices de leur pareſſe ; ils ſont intéreſſés à voir toujours le même déſordre qui leur aſſure la continuation de leurs ſalaires.

Il eſt vrai, comme l'obſerve l'auteur du Contrat Social, que » dans un Etat vraiment libre, les *citoyens* devroient » tout faire avec leurs bras, & rien avec l'argent. Je ſuis » bien loin des idées communes, continue Rouſſeau ; je » crois les corvées moins contraires à la liberté que les » taxes ». Ce raiſonnement eſt très-juſte ſans doute, mais il n'eſt applicable qu'à une petite république, où la force du mot *citoyen* ſeroit véritablement ſentie, où l'intérêt public ſeroit lié & même confondu avec l'intérêt particulier, où chacun regardant la détermination publique comme la ſienne, obéiroit à lui-même en s'y conformant : mais dans une vaſte monarchie, peut-on ſe promettre le même amour de la patrie ? peut-on eſpérer de l'individu qu'il préférera l'intérêt général au ſien ? Non, il faut donc gêner ſur ce point la liberté des particuliers ; on peut uſer de contrainte pour les rendre heureux & les enrichir ; on doit penſer pour le peuple, parce que la maſſe de ſes idées ne s'étend pas au-delà de ſon intérêt propre & préſent :

ce n'eſt pas ſur ce point qu'il ſera fondé à ſe plaindre du défaut de liberté, & de la contrainte qu'il éprouvera; ſans doute il ſeroit imprudent de l'accabler tout à coup, en lui impoſant des taxes diſproportionnées à ſes forces; mais s'il ſe plaint d'une taxe modérée qu'on lui impoſera, il ne faut pas écouter ſes murmures importuns, on doit impoſer ſilence au peuple qui ſe plaint mal-à-propos, & qui ne voit pas le bien qu'on veut lui faire.

Quelle ſeroit donc la police la plus propre à opérer le grand changement dont il s'agit? Voici, MESSIEURS, celle qui me paroit la plus avantageuſe.

Je voudrois que la route fût tracée par les ordres du Gouvernement, & qu'elle fût diviſée en pluſieurs portions, dont chacune pourroit ſe faire pour environ 3000 livres; ce ſeroit dans l'objet d'avoir beaucoup de concurrents, pour ſe charger de ces entrepriſes qui n'auroient rien d'effrayant; on réuſſiroit conſéquemment à faire la conſtruction des chemins avec plus d'économie, parce qu'on y mettroit le vrai prix; les habitants des communautés voiſines ſeroient plus à portée d'encherir, & ils auroient des moyens plus économiques pour faire les travaux. Tel particulier qui ſe préſentera pour conſtruire un grand chemin, depuis une diſtance juſqu'à une autre, pour 3000 liv., ne ſe préſenteroit pas pour faire des encheres dans un marché conſidérable de 100000 liv., quoiqu'il y eût plus à gagner, parce qu'il n'eſt pas aſſez en avances pour faire une entrepriſe qui eſt évidemment au-deſſus de

ſes forces ; d'ailleurs cette multiplication de prix-faits donnera plus d'activité ; chaque particulier chargé de ſon département, fera ſes combinaiſons pour ſe décharger au plutôt de ſes engagements, & retirer le prix de ſes ouvtages, tandis qu'un entrepreneur qui aura une vaſte étendue de chemin à conſtruire, ſera peut-être retardé par le défaut d'ouvriers ou d'avances, & il ſera accablé d'une multitude infinie d'opérations ; ſes travaux ſe feront mal, parce qu'il ne pourra être préſent par-tout.

En ſuivant ce plan, le journalier aura une eſpece de concurrence ; il pourra s'adreſſer à un entrepreneur ou à un autre ; l'entrepreneur aura auſſi le choix de ſes travailleurs : & il n'y a rien qui rétabliſſe autant la juſteſſe du prix en toutes choſes que la concurrence ; on ne verra conſéquemment pas des entrepreneurs devenir victimes d'un contrat inconſidéré paſſé avec le public ; (ce qui eſt toujours un mal) ou s'enrichir d'une contribution que les entrepreneurs ne devroient conſidérer que comme un dépôt qui leur eſt confié par leur patrie pour l'employer à ſa deſtination.

Les Ingénieurs feroient tous les trois mois ou plus ſouvent, un accès ſur les lieux, chacun dans ſon département ; & lorſque le quart du prix-fait ſeroit fini, l'un d'eux en donneroit un certificat, en vertu duquel chaque adjudicataire pourroit exiger du receveur de la Province, ou d'un collecteur ſur les lieux, le quart du prix

de ſon adjudication ; on continueroit ainſi le reſte des travaux juſqu'à la fin.

Les adjudicataires ſeroient tenus de remplir leur tâche dans un an, ou un autre terme fixé, ſous peine de perdre un dixieme du prix de leur adjudication ; mais cette peine ne ſeroit pas ſeulement comminatoire, elle ſeroit inviolablement exécutée ; pour conſtater l'exécution de leurs engagements, il faudroit qu'ils ſe procuraſſent un certificat de l'Ingénieur ; je voudrois de plus une délibération des communautés voiſines qui, reconnoiſſant le prix-fait rempli, ſe chargeroient d'entretenir déſormais en bon état le chemin fini.

Il faudroit conſéquemment former pluſieurs arrondiſſements des communautés voiſines des grandes routes projettées : une route traverſera, par exemple, un bourg conſidérable ; mais ce bourg ſera environné de cinq villages qui ne ſeront pas ſur la ligne, & qui profiteront cependant de la proximité du grand chemin ; tous ces pays contribueroient à la dépenſe néceſſaire de l'entretien du grand chemin au marc la livre de leurs impoſitions.

Ces communautés ſeroient donc intéreſſées à n'accorder une décharge aux entrepreneurs, que lorſqu'ils auroient rempli exactement le devis.

S'il s'élevoit des difficultés ſur le fait de ſavoir ſi le devis auroit été exactement rempli, les officiers de la communauté la plus forte en impoſitions, nommeroient deux experts, & l'entrepreneur deux autres ; & en cas de

difcordance, le juge royal en nommeroit un cinquieme pour vérifier les lieux ; leur rapport feroit homologué fur requête fans être fufceptible de recours, & les dépens feroient taxés avec contrainte contre celle des parties qui auroit donné lieu mal-à-propos à la procédure ; fon ordonnance feroit exécutée provifoirement.

Les entrepreneurs feroient avertis qu'il ne leur feroit accordé aucune gratification fous prétexte de pertes, léfion ou autrement, afin de prévenir des clameurs qui très-fouvent n'ont aucun fondement.

Je placerois les tâches du chemin à faire dans plufieurs endroits de la Province, c'eft-à-dire dans les endroits où la grande route commenceroit de part & d'autre, & à peu près au centre ; je propofe cet ordre afin que les habitants de la campagne qui feroient fans occupation, puiffent fans fe déplacer en avoir une qui s'offrira toujours à eux, & qui leur produira des falaires : ainfi les deux tiers de la fomme deftinée à la conftruction des chemins, feront employés aux deux extrêmités du chemin, en fuivant jufqu'au point de réunion, & le tiers reftant fera employé au centre, où on viendra au-devant du chemin commencé aux deux extrêmités. En fuivant cet ordre invariablement, on pourra s'affurer de l'époque de la réunion des travaux, & de la confection totale du chemin donné ; il n'y aura ni difficultés ni inconvénients qui retardent les travaux.

J'ai propofé de charger les communautés de l'entretien des chemins, lorfqu'ils auroient été mis par les entrepre-

neurs dans un état de perfection, de former des arrondiſſements de communautés pour conſerver & entretenir dans le même état les chemins qui ſeront à la charge des arrondiſſements, & de les obliger à payer les frais d'entretien au marc la livre des impoſitions de chaque communauté de l'arrondiſſement. Mais pour déterminer cinq ou ſix communautés à entretenir la partie du chemin qui ſera à leur charge, quelle police faudra-t-il ſuivre? Voici, MESSIEURS, celle que je crois la plus propre au ſuccès. La police de l'entretien des chemins, & le ſoin de veiller aux réparations néceſſaires, doivent être confiés aux officiers de la communauté la plus forte en impoſitions, parce qu'elle a plus d'intérêt à conſerver les chemins en bon état; lorſqu'il ſurviendroit quelque dégradation, les officiers municipaux de cette communauté ſeroient obligés de paſſer le bail à rabais des réparations à faire publiquement & après des affiches; les officiers municipaux des communautés intéreſſées y ſeroient appellés; la procédure ſeroit faite devant le châtelain de la communauté la plus forte en impoſitions; enſuite chaque communauté feroit payer à l'adjudicataire ſa portion de la ſomme pour laquelle la délivrance lui auroit été paſſée.

Les officiers municipaux de cette communauté ſeront peut-être négligents; ils ne veilleront pas ſur les dégradations; ils ne penſeront pas à réparer le mal. = Il eſt un moyen facile de les reveiller de leur indolence; tout officier non ſeulement du Bureau des Finances, mais encore tout

officier de justice & de communauté, sera autorisé à dresser verbal d'une dégradation qu'un chemin aura souffert & qu'on aura négligé. Le châtelain, le juge ordinaire & le juge royal, seront autorisés concurremment & par prévention à punir les officiers municipaux négligents, c'est-à-dire les consuls ou échevins de cette communauté ; la peine sera de leur faire supporter le quart des frais de la réparation à faire ; cette peine sera invariable ; ils seront même déclarés responsables des dommages-intérêts que les particuliers pourroient en souffrir ; cette peine qui les menacera, & dont il ne leur sera pas possible de se sauver, les déterminera à faire réparer aussi-tôt la brêche qu'un grand chemin aura pu éprouver.

Pour encore mieux s'assurer de l'entretien des chemins, il faudroit déclarer que par le seul fait de leur promotion à l'échevinage ou au consulat, ces officiers seroient présumés avoir reçu en bon état les chemins, sauf le cas où dans la quinzaine ils auroient fait constater leur état de dégradation, auquel cas ils seroient simplement obligés de les faire réparer aux frais des communautés & des officiers qui les auroient précédés ; en sorte qu'elles supporteroient les trois quarts, & les précédents officiers le quart des dépenses nécessaires ; ces procédures seroient faites sommairement aux frais des officiers négligents : si les officiers modernes omettoient cette précaution, ils seroient privés de leur recours contre leurs prédécesseurs, & soumis à la même peine dont les autres seroient déchargés.

En

En prenant cette détermination, on ne devroit pas craindre que les dégradations des chemins fussent long-temps négligées : dès qu'on veut réussir dans un projet de bien public, il faut que l'administration mette les hommes dans ses intérêts ; il faut les obliger par ce mobile, le plus puissant de tous, à s'acquitter de leurs devoirs.

Quant aux chemins d'embranchement, il me semble qu'on devroit encourager les communautés intéressées à s'en occuper ; mais on devroit suspendre ce travail jusqu'à la perfection de la grande route que le chemin d'embranchement devroit joindre : comme ce travail a plus pour objet de favoriser des communautés particulieres que de procurer un avantage général, il faut laisser à ces communautés le soin de faire faire ces travaux à leur gré, & leur accorder seulement une somme de 600 liv. ou autre qui seroit fixe, & qui seroit payée après la perfection de ce chemin, que les officiers municipaux de ces communautés particulieres seroient obligés d'entretenir de la maniere déjà annoncée.

On peut permettre à ces communautés de faire faire ces travaux par corvées, si elles le jugent à propos : les inconvénients attachés à la corvée, seroient dans un cas pareil moins considérables : l'intérêt des corvéables seroit moins généralisé ; c'est pour leur propre bien qu'ils travailleroient ; tous les habitants seroient présents, ils s'observeroient mutuellement : celui qui s'acquitteroit mal de son devoir, seroit remarqué, il exciteroit le murmure des autres :

en travaillant tous, ils n'obéiroient pas à des ordres ſupérieurs, preſque toujours reçus avec un reſpect ſimulé & avec des plaintes ; ils obéiroient à une résolution priſe par eux-mêmes, & pour participer aux avantages d'une grande route qui paſſeroit à une ou deux lieues de leur pays. Ce moyen ſeroit plus économique & plus expédient pour les habitants de ces villages.

On pourroit auſſi leur permettre de paſſer le bail au rabais de cette conſtruction, & d'emprunter la ſomme néceſſaire ſous la diſtraction des 600 liv. accordées par la Province ; mais il vaudroit mieux les autoriſer à l'emprunter ſous une rente viagere, qui ſeroit impoſée annuellement juſqu'à ſon extinction.

Un des Sous-Ingénieurs ſeroit obligé de ſe tranſporter ſur les lieux, de donner le plan du chemin projeté ; & lorſqu'il ſeroit fini, il en donneroit un certificat, ſur lequel les 600 liv. ſeroient payées par le receveur de la Province : cet encouragement ſeroit invariable, c'eſt-à-dire que ſous prétexte d'une grande ou d'une moindre dépenſe, on ne l'augmenteroit ni on ne le diminueroit pas, afin de prévenir des demandes qui ſont preſque toujours fondées ſur des allégations inexactes.

Pour encourager encore les communautés à entreprendre ces chemins d'embranchement, on pourroit les autoriſer à aliéner leurs immeubles, ſi elles en avoient. Je prouverai bientôt l'utilité de ces aliénations, & j'expoſerai les avantages qui en réſulteroient pour l'agriculture. Je penſerois

auſſi qu'il ſeroit à propos de leur permettre de vendre à cette occaſion les capitaux de rente qui leur ſont dûs ; je vois ſans ceſſe les revenus patrimoniaux des communautés & ſur-tout des villages, ſe diſſiper ſans utilité ; on les emploie à ſatisfaire des beſoins ſimulés, à ſoutenir des procès diſpendieux, & preſque toujours mal-fondés : très-fréquemment ceux qui ſont chargés de les exiger n'en rendent aucun compte, très-rarement on en fait un emploi utile aux communautés ; ce ſeroit une opération avantageuſe de les aliéner & d'employer leur prix à faire une entrepriſe qui auroit le caractere de l'utilité publique ; je penſerois même qu'on devroit obliger les communautés à aliéner ces immeubles & ces capitaux, pour en deſtiner le prix à cet objet plutôt que de recourir à d'autres voies.

Je voudrois de plus que les communautés des arrondiſſements propoſés, tout comme celles qui voudront faire des chemins d'embranchement, fuſſent obligées de dédommager les particuliers, dont les fonds ſeroient traverſés par les chemins. La perſonne publique ne doit pas être plus injuſte que la perſonne privée : lorſque le bien public exige que je ſacrifie mon champ, je dois le ſacrifier ; le bien public doit être préféré au mien ſans difficulté : je dois me ſoumettre à cette loi ſupérieure.

La perſonne publique n'eſt cependant pas diſpenſée de l'obligation de me payer mon champ : tout ce qu'on peut exiger de moi, c'eſt que je renonce à ma propriété : mais dans un état monarchique, la propriété du ſujet eſt auſſi

ſacrée que celle du monarque : je ne ſuis donc pas obligé de renoncer à l'image de mon champ, c'eſt-à-dire à ſon prix, à ſa valeur ; le chemin ſe fait non pas pour moi ſeul, mais pour le public : je ne dois donc en ſupporter les frais que d'après l'impoſition générale : ſi je ſuis encore forcé de ſacrifier mon fonds ſans indemnité, j'éprouve une injuſtice réelle ; ce n'eſt pas ſeulement le tiers ni le quart du ſol deſtiné au public qu'il doit me payer, c'eſt la totalité ; il n'eſt pas plus permis de me faire une petite injuſtice qu'une grande.

Je crois que cette indemnité ne doit pas être ſupportée par la Province entiere, parce que les avantages qui réſulteront d'une grande route, ne s'étendront qu'aux régions où elle paſſera ; & on ne doit pas être plus injuſte envers une corporation qu'envers un individu. Je penſe donc que l'indemnité devroit être payée par ce genre de public qui reçoit le bénéfice le plus immédiat, le plus direct de la grande route ; je crois que les communautés de l'arrondiſſement dont j'ai donné le projet, devroient payer cette indemnité à tous leurs individus, qui ſouffriroient la perte de leurs fonds pris pour former la grande route. (1)

(1) J'ai cru devoir décider ainſi cette queſtion qui tient plus à la morale qu'à la politique : quel bénéfice le Viennois pourra-t-il en effet retirer d'un grand chemin qui ouvrira une communication du haut Dauphiné en Provence ? Aucun.

On pourroit cependant objecter que le haut Dauphiné a contribué à l'indemnité adjugée aux particuliers qui avoient été obligés de ſacrifier leurs fonds pour établir des grandes routes dans le bas Dauphiné ; d'où on pourroit induire que le haut Dauphiné ne doit également ſupporter qu'enſuite d'une impoſition géné-

L'eſtimation de ce ſol ſeroit faite amiablement ou par experts, devant le juge royal; il lui ſeroit preſcrit de compliquer le moins qu'il lui ſeroit poſſible ces procédures.

Il me reſte à parler des ouvrages de l'art; ce travail doit être fait concurremment avec les grandes routes : on voit ſur la route de Gap à Siſteron certaines parties de la grande route qui ſont finies ; mais on eſt tout-à-coup arrêté par un ruiſſeau ou une riviere ; ce qui rend inutiles les travaux déjà faits : le ſol deſtiné au grand chemin eſt infructueux, & au public qui ne s'en ſert pas, & à celui qui en étoit propriétaire. On devroit prendre les précautions indiquées pour conduire ces ouvrages à leur perfection.

§. III.

CONCERNANT les fonds néceſſaires pour parvenir à la perfection des Routes.

POUR réuſſir dans ce projet, il faudra beaucoup de travaux ; il faudra auſſi beaucoup de dépenſes.

Voici les moyens qui me paroiſſent les plus expédients pour ſe procurer les fonds néceſſaires à ces grandes routes.

On pourroit impoſer la ſomme qu'on voudra deſtiner

---

rale cette indemnité dans les cantons qui le compoſent. Cette objection eſt ſans doute très-forte ; mais ſouvent l'homme d'état eſt forcé de faire des injuſtices pour rentrer dans les regles de la juſtice, & rappeller l'ordre. Pour faire droit en gros, dit Charon, il eſt permis de faire tort en détail.

chaque année à cette partie ſur les trois ordres : ce ſont en effet les trois ordres qui profiteront du bénéfice des grandes routes ; le ſol dont tous les citoyens ſans diſtinction ſe trouvent propriétaires, s'améliorera par le bénéfice des grandes routes ; ce ſol donnera des productions qui auront une plus grande valeur ; mais tout homme qui retire un bénéfice d'une opération, doit contribuer aux dépenſes qu'elle entraîne : ce principe a une empreinte de juſtice qui le rendra toujours immuable chez tous les peuples policés.

Ici nulle diſtinction ne peut avoir lieu. Si la corvée a quelque choſe d'aviliſſant, ſi le Prince peut affranchir quelques citoyens d'une œuvre ſervitoriale, aucun ne doit être exempt de contribuer aux dépenſes d'un travail qui lui eſt avantageux, lorſque le paiement n'a rien d'humiliant pour lui : l'Eccléſiaſtique & le Noble profiteront du bénéfice des grandes routes ; elles amélioreront leurs poſſeſſions ; elles augmenteront le prix de leurs récoltes : il eſt donc d'une juſtice évidente qu'ils contribuent à l'impoſition qui ſera faite à ce ſujet.

» Ce qui ſe fait pour les affaires de tous, dit Bodin, doit
» être par tous ſupporté : il n'y a qu'un moyen de con-
» ſerver l'Etat ; à ſavoir, l'ordre de juſtice fondé ſur
» l'égalité proportionnelle & harmonique, tendant vers
» l'unité. »

Outre ces raiſons de juſtice qui doivent déterminer les deux premiers ordres à contribuer à l'impoſition néceſſaire

pour la confection des grandes routes, ils y ſont obligés par un engagement contractuel & par une loi, qui ont été exécutés pendant pluſieurs années. La tranſaction paſſée entre les trois ordres du Dauphiné, le 6 février 1554, eſt ainſi conçue : » Et quant aux affaires communes aux gens » des trois états, particuliérement ou *généralement*, a été » accordé que les gens d'égliſe & nobles, contribueront » *aux réparations des ponts*, fontaines, *chemins publics*, » murailles, puits communs, & autres dépenſes eſquelles » & auſſi & comme de droit ils ſont tenus, &c. »

L'arrêt du conſeil du 15 avril 1602, qui contient un réglement entre les trois ordres du Dauphiné, ſur les tailles & impoſitions, diſpoſe que les nobles, ſoit eccléſiaſtiques, ſoit autres, ſeront exempts de toutes impoſitions pour leurs biens : » Excepté pour les réparations des murailles, » *chemins*, *ponts & paſſages*, & autres cas de droit, » eſquels leſdits nobles ſont tenus contribuer. * »

* Voyez encore l'édit de 1706.

On doit même ici faire une obſervation très-importante. La taille en Dauphiné eſt réelle & prédiale ; en ſorte que le noble & l'eccléſiaſtique paient la taille des fonds qui y ſont ſoumis, tout comme le roturier en eſt affranchi à l'égard des fonds qui ſont nobles.

Si on exemptoit de l'impoſition les fonds nobles, il s'enſuivroit qu'un grand nombre de roturiers ſeroit diſpenſé de cette contribution ; & aſſurément ils ont encore moins de raiſon de prétendre à cette franchiſe ; ces roturiers qui poſſedent les biens nobles, ſont en général les plus

riches : or les riches ne doivent pas avoir un privilege onéreux au pauvre. (1)

CHAPITRE DEUXIEME.

Pour exciter les progrès de l'agriculture, il faut encore donner des propriétés au peuple.

Ce feroit en effet inutilement que l'on encourageroit l'habitant des campagnes à la culture des terres, si on ne lui en donnoit point à cultiver : il faut donc foumettre à fon empire un fol.

L'homme aime naturellement fa propriété ; il la regarde comme une partie de lui-même ; elle répand un charme fecret fur les labeurs les plus pénibles ; elle femble lui donner des forces pour multiplier fes

(1) Il ne feroit pas inutile d'inftruire le peuple de la deftination de cet impôt & des avantages qui réfulteront de fon emploi. Ce peuple qui doit le payer, il faut l'éclairer fur fes intérêts ; il faut lui expliquer que ce n'eft pas un de ces tributs inventés par le génie fifcal ; il faut encore l'éloigner de l'idée que cet impôt eft devenu néceffaire par les dépenfes néceffaires à une nouvelle adminiftration, qui pourroient la rendre odieufe au peuple. Il eft dans les principes d'une conduite fage & prudente, de prévenir fes clameurs & fa haine. Cette maxime eft vraie fur-tout à l'égard de ce genre de peuple qui ne penfe pas, ou qui penfe peu, & qui eft plus fenfible à l'obligation de payer un tribut additionnel qu'aux grands avantages qui fuivront fon emploi ; je voudrois en conféquence qu'il eût une dénomination qui rappellât fans ceffe au peuple fon objet d'utilité publique, & que les fonds impofés à ce fujet fuffent payés à un receveur nommé par l'adminiftration provinciale ou par le parlement, afin que ces fonds ne fuffent pas divertis ni confondus avec les autres contributions du peuple.

fruits qui lui donnent un nouveau courage ; tandis que le malheureux, dénué de propriété, se regardant comme poursuivi par sa destinée, perd toute espérance d'un meilleur sort, s'abandonne & s'habitue à la misere comme à sa maniere d'être naturelle.

Le défaut de propriété avilit, dégrade l'ame & la rend indifférente au sort des affaires publiques ; le salaire n'est qu'un foible lien ; l'état de celui qui le reçoit est toujours précaire : j'ose le dire, nos institutions ont ici un vice principal qui a des suites funestes ; elles n'ont pas pris le moyen de diviser les propriétés & d'en donner à tous.

Rome, dans son premier âge, fut affligée du fleau de la mendicité ; le plus sage de ses Rois, NUMA, le fit disparoître ; il distribua des terres aux pauvres, parce qu'il savoit, dit Plutarque, que rien ne fixe & n'attache autant l'homme à sa patrie & à ses devoirs que la propriété & le labourage ; » il nomma des contrôleurs, ajoute le même » auteur, non pour épuiser dans leur route ces nouveaux » propriétaires, mais pour distinguer & récompenser les » plus laborieux. »

La raison dit hautement que le cultivateur met plus de soin, plus d'intérêt à cultiver de ses mains un petit héritage qui lui appartient en propriété, qu'un sol étranger. Un écrivain judicieux * que j'ai déjà cité plusieurs fois, disoit » qu'un grand moyen de faire fleurir l'agriculture, seroit » de faire en sorte que chaque pere de famille qui demeure » dans les bourgades & les hameaux, eût quelque por-

* Duguet.

» tion de terre qui lui appartînt en propre, afin que ce
» champ qui lui feroit plus cher qu'aucun autre, fût
» cultivé avec foin, que fa famille s'y intéreffât, qu'elle
» s'y attachât, qu'elle y habitât, qu'elle y fubfiftât, &
» qu'elle fût retenue dans le pays ». Cet auteur a pofé un grand principe de politique; mais il n'indique pas les moyens de s'en fervir. Voici ceux qui me paroiffent les plus propres à l'employer avec fuccès.

1°. Dans prefque tous les cantons du Dauphiné, il y a des immeubles appartenants aux hôpitaux : je penfe qu'il feroit avantageux de les divifer aux pauvres, ou plutôt de les alberger en détail fous une penfion au profit des hôpitaux.

On eft étonné de cette foule de mendiants qui infeftent le Dauphiné, & même toute la France ; on les arracheroit à cet état, fi on les encourageoit à cultiver la terre ; mais pour y réuffir efficacement, il faudroit les rendre citoyens, & leur donner des propriétés : il faudroit, autant qu'il feroit poffible, les empêcher d'être feuls & ifolés.

Quelques auteurs ont dit qu'il falloit fupprimer les hôpitaux, & que la confiance dans cette reffource entretenoit dans cette claffe d'hommes une inertie qui étoit le principe de leur mifere. Ces auteurs ont été trop loin; leur fyftême auroit des dangers ; leurs raifonnements font les raifonnements d'une fauffe fageffe ; on réduiroit au défefpoir un grand nombre d'hommes, fi on fupprimoit totalement les hôpitaux ; un peuple civilifé doit fécourir fes

individus souffrants ; il doit toujours avoir un asyle certain pour ceux qui dénués de tout, ne peuvent gagner leur subsistance. La question, ce me semble, doit être saisie sous un autre rapport ; je donnerai quelque développement à une opinion qui n'a été qu'annoncée par Montesquieu. (1)

Les hôpitaux de tout le Royaume ont beaucoup d'immeubles : si on divisoit ces biens aux pauvres, si on partageoit ces propriétés, qui doute qu'elle ne fussent mieux cultivées par un essaim de nouveaux propriétaires, par des hommes que l'on auroit créé citoyens, & qui n'auroient plus besoin de recourir à la charité publique, que par des fermiers qui les cultivent mal ? La mendicité, ce fleau qui afflige l'homme sensible, disparoîtroit peut-être entièrement.

Voyez, MESSIEURS, combien nous sommes en contradiction avec nous-mêmes : nous voulons que les pauvres jouissent des biens attachés aux hôpitaux ; c'est leur patrimoine : nous voulons aussi qu'ils travaillent ; c'est la commune destinée des hommes : mais nous les empêchons de jouir de leurs biens & de les cultiver ; nous leur donnons malgré eux des agents & des fermiers qui profitent sur eux, qui cultivent mal leurs biens, parce que celui qui n'est pas

(1) Ce grand homme abrégeoit tout, comme Tacite, parce qu'il voyoit tout; tandis que le vulgaire n'apperçoit la plupart des vérités que par la discussion ; il les appercevoit par un raisonnement rapide & soudain : dans son Esprit des Loix, il n'a invité, ce semble, qu'à penser.

propriétaire ne se courbe que négligemment sur sa charrue ; & nous nous plaignons de la mendicité ! Ne seroit-il donc pas plus simple de les charger eux-mêmes de cette administration, de ce travail ? ne vaudroit-il pas mieux leur épargner les frais d'une régie qui leur est onéreuse ? Priver le pauvre d'un bien dont il a droit de jouir, se plaindre ensuite de ce qu'il n'a rien & de ce qu'il ne travaille pas, n'est-ce pas une inconséquence politique ? qui doute que si on divisoit aux pauvres de chaque communauté les biens que les hôpitaux y possèdent, on ne vît bientôt cette multitude d'hommes courber la tête & le dos sous le joug de l'agriculture ? qui doute que même le sol dédaigné à cause de l'avarice de la nature, ne fût bientôt changé par ces nouveaux propriétaires en des champs couverts de moissons flotantes ?

M. Necker avoit engagé le Roi à autoriser la vente des immeubles des hôpitaux, à la charge par eux d'en placer le produit en rentes sur le Roi, les Etats ou le Clergé.

Il avoit pour motif que les hôpitaux auroient gagné en échangeant un foible intérêt contre un plus grand, & une administration compliquée contre une plus simple. La loi rendue à ce sujet n'a pas été exécutée par la défiance qu'elle avoit inspirée.

La différence du projet de M. Necker & du mien, c'est que l'objet du sien étoit d'augmenter les soulagements de la pauvreté, & l'objet de mon systême seroit de la prévenir.

Son projet, à la vérité, présentoit une augmentation momentanée des revenus des hôpitaux ; mais on ne pent se dissimuler que la révolution des temps, la mobilité du prix des monnoies, & d'autres accidents, auroient diminué ces revenus qui n'auroient consisté qu'en especes numéraires : ainsi l'avantage instantané que les hôpitaux auroient éprouvé dans l'exécution de la loi, ne se seroit pas soutenu.

Elle auroit eu encore un autre inconvénient: si on avoit aliéné ces biens sous un prix destiné à des placements au profit des hôpitaux, le riche, c'est-à-dire le possesseur des especes numéraires, auroit seul pu acheter ces biens : on auroit donc encore plus accumulé les possessions sur les mêmes têtes ; le pauvre auroit également resté sans occupation, sans propriété.

Si je ne m'abuse, les avantages de ce systême se trouvent dans celui que je propose, & il n'auroit pas les mêmes inconvénients.

En divisant les biens des hôpitaux aux pauvres, on y imposeroit une rente au profit de ces hôpitaux, c'est-à-dire en faveur de ceux qui sont hors d'état de gagner leur subsistance.

Cette rente seroit fixe & *en denrées* ; les administrateurs des hôpitaux pourroient facilement chaque année convertir en argent ces redevances : ainsi dans tous les temps les revenus des hôpitaux seroient les mêmes, parce qu'ils

ſeroient indépendants de la valeur ſucceſſive des monnoies & des autres accidents.

Si on prenoit cette détermination , on verroit ces hommes qui étoient avilis par leur miſere, on les verroit d'autant plus riches de leurs propriétés & de leur courage, qu'ils auroient paſſé de l'état de dénuement à celui de propriétaire ; on les verroit cultiver leur patrimoine avec cette fierté que la propriété inſpire : que ne devroit-on pas attendre d'un ſol qui a dormi juſqu'à préſent dans l'inertie, ou qui a été moins cultivé que parcouru par des fermiers & des mercenaires inappliqués ? Il eſt peu vraiſemblable que ces nouveaux propriétaires abandonnaſſent leur patrimoine pour mettre à contribution le public, & l'homme d'état ſeroit débarraſſé d'une foule de vagabonds, ſur leſquels il faut continuellement veiller, ou pour leur donner des ſecours, ou pour prévenir leurs crimes. En vain un adminiſtrateur eſſayera d'exciter l'induſtrie de cette claſſe d'hommes, tant qu'elle reſtera ſans propriété: on ne réuſſira qu'à donner un mouvement artificiel à une machine qui ne peut avoir de perfection, qu'autant qu'elle n'aura pas beſoin d'un ouvrier qui ſans ceſſe mette en jeu ſes reſſorts.

On dit d'encourager l'agriculture ; l'idée eſt ſans doute excellente : mais que peuvent les encouragements envers une claſſe d'hommes voués par la nature au travail de la terre, s'ils n'ont aucun bien à cultiver , parce que des fermiers jouiſſent de ceux qui leur appartiennent ? toujours

on les verra miſérables, indolents, découragés, & traînant pour ainſi dire leur ame.

La grande Bretagne a été affligée du fleau de la mendicité : on a vu ſes habitants dénués de courage & d'induſtrie, c'eſt parce que les hôpitaux poſſédoient une grande partie des immeubles; la diviſion de ces biens, comme l'obſerve Monteſquieu, changea l'eſprit de la nation : l'agriculture, le commerce, l'induſtrie, n'ont fait des progrès dans cette iſle que depuis cette époque.

Je vois, MESSIEURS, tous les avantages qu'on éprouveroit en diviſant les propriétés immobiliaires des hôpitaux; mais je ne puis me diſſimuler les difficultés de cette détermination : il eſt difficile de faire des changements conſidérables chez un peuple, même lorſqu'il eſt fatigué d'un déſordre ancien; il eſt attaché à ſes inſtitutions, à ſes idées, à ſes maux; il ne les quitte qu'avec regret; c'eſt alors que l'adminiſtration doit agir avec un courage & une audace ſalutaires; c'eſt alors qu'elle doit convaincre le peuple par l'expérience du bonheur, qu'il n'eſt aucun des maux de la ſociété qui ſoit incurable.

Si l'autorité ſe déterminoit à ordonner la diviſion des immeubles des hôpitaux en faveur des pauvres, on devroit prendre une précaution; ce ſeroit de déclarer ces biens inaliénables pendant cinq ans, de crainte que quelques-uns de ces nouveaux propriétaires, accoutumés à une vie lâche, & à profiter ſans peine des libéralités des riches, ne vendiſſent ces biens pour s'abandonner encore au

fommeil de la pareffe, & pour ainfi dire aux délices de la mendicité.

2°. Il feroit auffi avantageux à l'Etat d'alberger aux habitants des campagnes les immeubles du domaine : les mêmes raifons militent ici.

Le domaine du Prince lui formoit jadis fon principal, & prefque fon feul revenu ; il le faifoit cultiver avec foin, & ce revenu fuffifoit à fa dépenfe & à celle de fa maifon.

En Dauphiné, il y a beaucoup d'immeubles dépendants du domaine, parce que les Dauphins avoient des poffeffions très-vaftes, qui font poffédées par le Roi ou par des engagiftes.

Depuis qu'un nouvel ordre de chofes s'eft formé, depuis que le Prince a levé des impôts pour fupporter les charges de l'Etat, la néceffité de conferver au Prince fon domaine, ne fubfifte plus, il ne pourroit y avoir que de l'avantage à alberger & à divifer les immeubles dépendants du domaine, à des hommes fans propriété, qui les cultiveroient avec cette activité que la propriété confeille, & qui en payeroient une rente, fur laquelle le caractere d'inaliénabilité feroit imprimé.

3°. Il faudroit divifer les communaux fufceptibles de partage ; ce fol immenfe que les communautés poffedent, feroit cultivé avec foin, lorfque chacun y auroit fa propriété particuliere ; le fol commun eft toujours couvert de ronces & d'épines, tandis que le fol qui reconnoit un feul maître, lui offre avec magnificence fes fleurs & fes fruits.

Il

Il faut donc accorder à l'homme un domaine indépendant où il puisse régner sans rivaux ; il n'y a que le roi paisible & légitime du sol, qui puisse déclarer la guerre aux végétaux parasites & ennemis, pour le peupler de végétaux amis & utiles ; l'homme n'aura jamais que des idées languissantes sur la terre, tant que les droits de ses sociétaires subsisteront ; ce sol immense que la plupart des communautés possedent, ce sol qui dort dans l'inertie, n'attend que la main de l'homme pour lui remettre les trésors cachés dans son sein. (1)

4°. Il seroit aussi à desirer que la loi provoquât la division des biens immeubles, & qu'elle empêchât l'un d'en avoir une trop grande quantité, tandis que l'autre n'en a point ; mais il seroit nécessaire d'employer des moyens doux, afin de ne pas donner des secousses trop fortes au droit de propriété, & on ne peut y réussir que par une savante combinaison des loix héréditaires. . . . .

(1) Dans le village de Siselen, bailliage de Nidau en Suisse, on a fait le partage des communaux d'une maniere qui a eu le plus grand succès. On a attaché à une maison la portion de chaque habitant sur le sol commun ; en sorte que ces deux propriétés ne peuvent être séparées.

Il est résulté de cette opération que chaque portionnaire a cultivé avec soin le terrein qui formoit son lot pour augmenter la valeur de sa maison. Aussi celle qui valoit auparavant 1000 liv., vaut actuellement 9 ou 10000 liv. à cause de ce terrein accessoire. Le propriétaire de la maison a un double intérêt à bien cultiver ce sol ; s'il le néglige, il diminue la valeur de la maison qu'il habite.

Le judicieux auteur (M. Pagan) qui a fait cette remarque, ajoute que la population a considérablement augmenté dans ce village, quoique par un préjugé ridicule de ses habitants, ils ne veuilleut pas recevoir les étrangers.

CHAPITRE TROISIEME.

Il feroit à propos d'encourager l'agriculture par des diftinctions & des récompenfes. La difficulté eft d'imaginer celles qui feroient les plus propres à exciter l'amour de l'agriculture ; je penfe qu'on peut réuffir à former une inftitution utile à l'agriculture, en l'appropriant aux mœurs des habitants de la campagne, en parlant à leur imagination.

Le peuple dans ces cantons a le fentiment de fa mifere, & celui de fa religion qui le confole de la premiere, en lui promettant une indemnité dans une autre vie. Ce dernier fentiment doit naturellement plus dominer dans les pays fans induftrie ; leurs habitants fe rapprochent peu des autres hommes ; ils font conféquemment moins expofés à la contagion des vices étrangers. Le peuple agricole eft plus religieux ; les plantes, dit M. de Saint-Pierre, enfeignent la théologie.

Mais pour intéreffer efficacement ces mœurs à la profpérité de l'agriculture, il faut parler non à l'efprit de ce peuple par des raifonnements qu'il n'entendroit pas, mais à fes fens & à fon imagination ; il ne craint pas qu'on lui en impofe par ce genre d'argumentation qui eft à fa portée.

Avant de préfenter mon plan, fouffrez, Messieurs, que je cite un exemple : le langage de l'expérience eft toujours plus vrai, plus énergique que celui de fpéculation

qui presque toujours a quelque chose de contentieux & d'incertain.

Un Evêque de Noyon fit un établissement dans un petit village du Vermandois, qui a subsisté douze siecles sans altération, & qui a été la sauve-garde de la vertu du peuple qui l'habite. Qui n'a pas entendu parler de Salenci? heureux ses habitants, si la célébrité qu'on leur a donné ne leur coûte pas leur vertu! heureux s'ils ne perdent pas un bonheur qui étoit peut-être attaché à leur obscurité!

Si Saint Medard n'avoit accordé qu'une récompense pécuniaire à la fille la plus vertueuse, cette récompense & sa couronne de roses auroient eu le sort de tant d'autres institutions qui ont été le triste jouet du caprice & de la mobilité du l'esprit humain ; mais il la fonda sur la RELIGION ; ce sentiment qui donne à l'homme tant d'enthousiasme! il ordonna que la fille déclarée la plus vertueuse par les habitants, fût conduite avec pompe à l'Eglise par le seigneur, qu'elle y eût une place honnorable, que le ministre des autels bénit la couronne, & qu'il en ceignit son front en présence du peuple assemblé.

Cette fête, cette cérémonie politique & religieuse, y ont produit la perpétuité & l'amour du travail & de la vertu : les secousses, les révolutions qu'a éprouvé l'Europe, celles de la Picardie même, n'ont rien changé à Salenci; c'est que l'institution de Saint Medard avoit pour base la Religion ; sa durée est la caution de sa sagesse :

en matiere de politique, le meilleur juge c'eſt le temps.

Je pourrois citer avec Monteſquieu pluſieurs exemples, pour prouver que les établiſſements politiques ont été les plus durables, & ont eu les plus grands ſuccès lorſqu'ils ont été liés à la religion.

Voulez-vous donc exciter les progrès de l'agriculture dans les cantons du Dauphiné, non ſuſceptibles de travaux induſtriels, faites aſſembler dans chaque communauté les habitants un jour de fête ſolemnelle, qu'ils nomment les trois habitants qui, l'année précédente, ſe ſont diſtingués par leur culture ; que le ſeigneur, s'il eſt ſur les lieux, & en ſon abſence le curé, adjuge la palme à l'un des trois ; que le cultivateur élu ſoit conduit ſolemnellement à l'Egliſe ; qu'il ait une place diſtinguée au chœur ; que le curé donne ſa bénédiction à une médaille ; qu'il mette dans cette cérémonie toute la pompe que la religion déploie dans les grandes ſolemnités ; que cette médaille rappelle quelque trait paſtoral de l'Ecriture Sainte ; qu'il faſſe un diſcours relatif à cette cérémonie ; qu'il explique au peuple que ſi la religion dans ſes principes épurés, exige de l'homme un détachement des biens temporels, c'eſt de cœur & d'affection ſeulement, mais qu'elle n'exige pas une négligence ni une oiſiveté qui ſeroient coupables, puiſqu'elles ſeroient contraires à la deſtinée commune des hommes, qui eſt le travail, & à l'ordre que reçut le pre-

mier des humains après ſa chûte (1) : le diſcours du miniſtre des autels produira les plus grands effets.

Que le curé remette enſuite cette médaille au cultivateur triomphant ; que ce cultivateur ait une place diſtinguée, ſoit à l'Egliſe, ſoit dans les aſſemblées de communauté ; qu'il reçoive l'encens & l'eau-bénite immédiatement après le ſeigneur (ſouvent ces honneurs de cérémonie ſont plus mal diſtribués) ; qu'il ait le droit de porter cette médaille juſqu'à ce qu'un autre l'ait conquiſe ſur lui, par une vie plus laborieuſe, par une culture plus aſſidue & mieux dirigée ; que cette marque d'honneur dont il ſera décoré, ſoit pour lui un garant de la protection de ceux qui ont l'autorité ; que les papiers publics de la Province apprennent annuellement le nom de ces hommes précieux qui ont excellé dans le premier des arts. Voilà, MESSIEURS, de quelle maniere on pourra parler au peuple un langage plus intelligible pour lui que les raiſonnements de cette foule de théoriciens qu'il n'entend pas. Voilà comment on lui inſpirera l'émulation & le goût du travail ; les plus réfléchis verront dans ces légeres diſtinctions un appas, dont l'objet n'eſt que la proſpérité de la peuplade, & ils feront reconnoiſſants de l'attention que

(1) *In ſudore vultûs tui veſceris pane*, Geneſe 3, 19. *Rogamus autem vos fratres ut abundetis magis & operem detis, ut quieti ſitis, & ut veſtrum negotium agatis, & operemini manibus veſtris ſicut præcepimus vobis.* Theſſal. 4, 11.

l'autorité a ſur elle (1) ; les plus ſtupides ſeront ſenſibles à ces marques d'honneur, qui leur donneront une ſorte d'importance parmi leurs concitoyens. Lorſque l'homme ne peut obtenir une gloire ſolide & réelle, il s'en crée une imaginaire : la paſſion pour la gloire, qui a ſon germe dans l'ame étroite du villageois comme dans l'ame élevée du héros ; cette paſſion qu'a tout homme de ſortir du néant, lui donnera de l'ardeur pour le travail, & ſera intéreſſée à lui acquérir l'aiſance & le bonheur.

Ce n'eſt pas aſſez, il faut récompenſer ce cultivateur ; = qu'il ſoit exempt pendant tout le temps que durera ſon triomphe, des charges royales & locales ; que le poids de ces tributs ſoit ſupporté par les trois habitants qui ſeront jugés par la même délibération les plus pareſſeux, afin que ce ſurcroit de charges les reveille de leur indolence. (2)

S'il arrivoit que ce cultivateur eût introduit dans ſon pays

(1) Il ſuffit ſouvent, pour corriger les abus, reveiller les mœurs & encourager le peuple, qu'il s'apperçoive que le Gouvernement s'occupe de lui & de ſon bien-être, & qu'il penſe à le mettre à l'aiſe. Les ſuccès de l'adminiſtration de Sully, furent dus en grande partie à l'exacte obſervation de cette regle ; comme l'obſerve M. J. Bertrand, paſteur à Orbe, dans ſon mémoire couronné le premier décembre 1764, par la Société économique de Berne.

(2) Les Romains avoient des cenſeurs agraires, *cenſores agrarii*, chargés de punir ceux qui négligeoient la culture de leurs champs. Les Grecs avoient une inſtitution preſque ſemblable. On peut voir à l'égard des Romains, Nieupoort, liv. 2, chap. 9, qui cite Gell. 4, ch. 12, & Plin. hard. n. 18. ch. 3. Les corrections des cenſeurs Romains étoient la honte, & quelquefois l'augmentation des impôts, ſur-tout lorſque ceux qui étoient notés, avoient été relegués dans la claſſe des *Cœrites*.

quelque nouvelle culture ou plantation avantageuſe, & propre à la qualité du ſol, qu'il ait une diſtinction particuliere, que ſa médaille ſoit ſoutenue par un large ruban de couleur verte ; qu'il jouiſſe deux ans de plus de l'exemption des charges royales & locales ; mais que la communauté en corps qui profitera de ſes découvertes, ſupporte elle-même le poids de cette récompenſe additionnelle.

Si c'eſt un fermier qui cultive le ſol d'autrui, qu'il jouiſſe des avantages deſtinés à celui qui ſe ſera diſtingué non ſeulement par ſon travail, mais encore par ſes découvertes ; il a beſoin d'un aiguillon de plus : celui qui n'eſt pas dans ſon bien, n'eſt pas porté à lui accorder le même intérêt, les mêmes ſoins que ſi le ſol lui appartenoit ; s'il ſurmonte la répugnance naturelle qu'on éprouve en cultivant le fonds d'autrui, il a droit à une plus grande récompenſe.

Voulez-vous attacher le peuple à cette inſtitution, ajoutez-y beaucoup de pratiques ; les plus puériles ſeront les meilleures : faites-les obſerver inviolablement ſous peine d'une amende ; le peuple a l'eſprit minutieux, il faut le fixer par des minuties.

Les pratiques uſitées à Salenci paroîtront inſenſées (1)

(1) Le ſeigneur doit conduire la Roſiere à l'Egliſe en paſſant par une rue déſignée ; on doit y préparer une table où il ne doit y avoir que deux pintes & demie de vin, deux petits pains blancs, cinquante noix & un fromage ; on doit préſenter à la Roſiere une flêche, deux balles de jeu de paume & un ſifflet,

au philoſophe inexpérimenté ; mais ce grand homme dont le nom réveille le reſpect & l'admiration, ce génie dominateur que la nature ſembloit avoir créé pour donner des loix à l'univers, MONTESQUIEU, a obſervé avec raiſon que ces pratiques minutieuſes attachent le peuple qui ſe conduit plus par les ſens & l'imagination, que par la raiſon & par la réflexion ; & ſur ce point preſque tous les hommes ſont peuple.

L'inſtitution propoſée pour exciter les progrès de l'agriculture, réunira tous les moyens propres à obtenir ce ſuccès ; l'honneur ſera excité : & heureux l'homme d'état qui peut donner cours à cette monnoie parmi le peuple !

Mais les reſſorts ſur leſquels il pourra encore plus compter, feront l'intérêt éloigné que préſente le rapport religieux, & l'intérêt préſent, que le cultivateur appercevra dans l'exemption des charges.

CHAPITRE QUATRIEME.

POUR encourager l'agriculture, il ne ſeroit pas inutile d'éclairer le peuple ſur ſes principes, ſur-tout à la campagne. Les inſtructions, les avis d'un Curé, peuvent avoir la plus grande influence ſur l'activité du peuple. En Suede

---

dont un habitant doit ſiffler trois fois ; tous les habitants doivent ſe rendre ſous un certain arbre antique ; on ouvre un bal où le ſeigneur danſe le premier avec la Roſiere : toutes ces formalités doivent être exécutées avec ponctualité, ſous peine d'une amende de 60 ſous.

on

on enfeigne les principes d'agriculture à ceux qui fe deftinent aux cures de la campagne : pourquoi ne donneroit-on pas dans nos féminaires des leçons d'agriculture aux jeunes eccléfiaftiques qui font deftinés aux cures ?

M. Benjamin Carrard, miniftre du Saint Evangile, propofe d'inftruire le peuple des principes d'agriculture dans les Almanachs ; ces inftructions vaudroient mieux en effet, comme il l'obferve, que les prédictions infenfées qui fe trouvent dans ces fortes d'ouvrages que les habitants des campagnes ont toujours foin de fe procurer ; je propoferois encore d'inférer les avis au peuple, foit fur les nouvelles plantations que les habitants du Dauphiné peuvent approprier à leur fol, foit fur les directions plus avantageufes qu'on peut leur donner, dans les livres qu'on remet aux enfants de la campagne, pour leur apprendre à lire ; on pourroit renouveller & varier de temps à autre ces ouvrages, d'après les découvertes qu'on pourroit faire. Je propoferois encore d'en adreffer une certaine quantité aux Curés pour les diftribuer dans leurs paroiffes : les chofes que l'homme apprend dès l'âge le plus tendre, fe gravent dans fa mémoire d'autant plus profondément, qu'à cet âge l'ame eft, pour me fervir des termes de Locke, *une table rafe*.

On a fait à Zurich un établiffement qui a eu le plus heureux effet, pour exciter les progrès de l'agriculture, & pour éclairer le peuple fur les principes de cet art, dont le peuple Suiffe connoit mieux le prix que les autres.

On y a formé une ſociété qui publie chaque année des queſtions rurales ; les habitants de la campagne ſont invités à y répondre ; les cultivateurs qui ſont l'élite des laboureurs, viennent aux ſéances publiques ; ils y ſont placés honnorablement ; le préſident diſtribue les prix à ceux qui ont réuſſi, & enſuite il les remercie tous. On fait imprimer le réſultat des diſcuſſions & ce qui a été décidé, avec les noms des payſans qui ont reçu ces marques d'honneurs. » On ne ſauroit croire, dit M. de Correvon, com-
» bien ce ſage & patriotique inſtitut enflamme les eſprits
» du deſir de bien faire, d'acquérir des connoiſſances,
» de ſe rendre utiles à leur patrie : quelle émulation !
» quelle harmonie il répand entre les divers ordres des
» citoyens ! ce mêlange de magiſtrats, d'eccléſiaſtiques,
» de philoſophes & de cultivateurs, eſt peut-être le meilleur
» remede qu'on ait jamais employé pour guérir le peuple
» des préventions qui l'attachent aux pratiques abuſives
» & ſuperſtitieuſes de ſes peres, & le meilleur moyen
» pour mettre les perſonnes d'un ordre ſupérieur dans le
» cas de tirer tout le parti poſſible du ſimple bon ſens du
» peuple, & de faire goûter au payſan le plus prévenu,
» leurs vues & leurs principes ſans aucune violence. »

L'eſprit du philoſophe doit voyager dans les pays étrangers, pour y chercher des idées utiles, dans l'objet de les tranſplanter dans ſa patrie, & les approprier, s'il le peut, à ſon pays....... : ne ſeroit-il pas poſſible d'imiter cet exemple dans le Dauphiné, & d'établir dans ſes prin-

cipaux bourgs des ſociétés d'agriculture, compoſées des curés des lieux & du voiſinage, des ſeigneurs, des officiers de juſtice & des principaux bourgeois; ces ſociétés ſeroient des correſpondantes, des filleules d'une ſociété ſupérieure en lumieres qui eſt établie dans la capitale; on détruiroit par ce moyen les préjugés des habitants des campagnes; préjugés qui ſont peut-être les plus grands obſtacles au progrès de l'agriculture, puiſqu'ils les empêchent de profiter des découvertes utiles à cet art précieux.

CHAPITRE CINQUIEME.

J'AI dit qu'il ne faut pas détourner le cultivateur de ſon travail.

Tous ont admiré cet article d'un traité paſſé entre un Prince européen & ce peuple que la valeur, l'humanité des François ont élevé au rang des nations, & ont tiré de cet état de dégradation, d'anéantiſſement, de ſervitude, dans lequel des hommes (l'auroit-on cru), des hommes paſſionnés pour la liberté, vouloient irrévocablement le plonger; cet article porte que le cultivateur ſera reſpecté par le guerrier, & que l'agriculture ne ſouffrira point des déſordres de la guerre.

Parmi nous, les inſtitutions en temps de paix détournent quelquefois les laboureurs du travail de la terre.

On voit pendant les ſaiſons conſacrées à l'agriculture, les habitants de la campagne ſe déplacer pour ſuivre leurs

procès dans la métropole, & dans les autres villes de la Province : ne seroit-il pas possible de les renvoyer à leurs champs pendant ces temps précieux, en fixant l'époque du jugement de leurs procès aux saisons mortes pour eux, en leur refusant les frais de leur voyage pendant les autres, sans néanmoins les exclure de la faculté de faire juger leurs procès dans quelque temps que ce fût ? Les saisons où la terre appelle le cultivateur, ne pourroient-elles pas être affectées aux riches, c'est-à-dire à ceux dont le repos est la maniere d'être naturelle, à ceux qui ne sont pas de la classe qui remue la terre pour la rendre féconde ?

Si la justice consacroit la saison rigoureuse de l'hiver au laboureur ; si on dévançoit les séances de la magistrature ; si on supprimoit les féries de Noël ; si les magistrats supérieurs, si ceux qui se dévouent aux diverses fonctions de la justice, renonçoient aux douceurs innocentes de la campagne, à ses tendres invitations ; s'ils s'arrachoient aux bras du repos, mérité sans doute par le travail d'une année, mais compensé par la satisfaction de servir une classe la plus nécessaire de toutes, celle qui sillonne laborieusement la terre, pour en tirer le pain qui les nourrit & qui n'est que son œuvre, la terre ne seroit pas abandonnée dans les temps les plus précieux.

Combien ne seroit-il pas utile encore de faire un mois d'avance dans chaque tribunal un rôle des causes à juger dans le mois suivant, & de ne permettre au laboureur de venir instruire ses juges qu'après que sa cause seroit placée

ſur le rôle ? Il réſulteroit de cette détermination un double avantage ; la partie condamnée ne ſeroit pas accablée par des voyages inutilement multipliés ; la partie triomphante ne perdroit pas de faux frais qu'elle ne peut pas répéter ; & ni l'un ni l'autre n'auroient abandonné la culture des terres : ne pourroit-on pas encore imiter le parlement de Paris, qui deſtine certains temps de l'année à juger les procès de quelques cantons de ſon reſſort ſuivant un cercle formé depuis long-temps ? le plaideur ne vient de ces pays qu'à l'époque où il eſt aſſuré de faire juger ſon procès, & il s'en retourne dans les temps deſtinés à juger les procès du canton qui n'eſt pas le ſien : d'où vient que les procès ſont ruineux pour toutes les parties ? C'eſt que les voyages, les ſéjours dans les villes, occaſionnent des faux frais immenſes.

CHAPITRE SIXIEME.

Un des plus grands moyens de rendre l'agriculture floriſſante, eſt de donner des débouchés aux denrées ſur les lieux & d'augmenter les conſommations intérieures : ils mettent les cultivateurs en état de les donner à meilleur marché, puiſqu'ils ſont alors exempts des frais de l'exportation qui donnent lieu à une hauſſe toujours nuiſible au débit. Ainſi ce ſeroit un grand avantage de déterminer les grands propriétaires à habiter les campagnes ; leur préſence y feroit circuler les eſpeces ; ils encourage-

roient les payſans par leurs conſeils, leurs directions, leurs exemples, les engrais ſeroient plus multipliés.

Une des cauſes qui rendirent l'agriculture ſi floriſſante ſous Henri IV, fut l'attention qu'il eut de renvoyer les grands ſeigneurs dans leurs terres : perſonne n'ignore les plaiſanteries qu'il leur prodiguoit, lorſqu'ils venoient à ſa cour. On peut voir à ce ſujet les mémoires de Sully.

Il étoit ſage dans un temps d'éloigner les ſeigneurs de leurs terres ; il étoit ſage de délivrer le peuple de ſes tyrans, mais il eſt aujourd'hui éclairé ſur ſes droits ; l'eſprit d'humanité s'eſt répandu chez les grands ; il eſt de la politique de les rapprocher de ceux qui par leurs travaux fourniſſent à leurs beſoins & à leurs délices ; l'humanité eſt intéreſſée à les rendre témoins de la miſere des campagnes.

C'eſt par des invitations douces qu'on peut déterminer les ſeigneurs à habiter les campagnes : y auroit-il néanmoins des inconvénients à les y obliger par leur intérêt, en permettant, en ordonnant même aux officiers de communauté, d'impoſer à la capitation le ſeigneur ſur le pied du vingtieme des revenus qu'il percevroit dans une terre qu'il n'habiteroit pas, outre la capitation qu'il payeroit ailleurs : ce ſeroit un ſoulagement pour la communauté & une indemnité de l'abſence du ſeigneur.

S'il habitoit une de ſes terres, on pourroit dans celles qu'il n'habiteroit pas, diminuer de la moitié cet impôt.

CHAPITRE SEPTIEME.

Il existe en Angleterre une loi qui est très-favorable à l'agriculture : lorsqu'un terrein est négligé, le particulier qui le trouve à sa bienséance, & qui est disposé à le cultiver avec soin, peut forcer le propriétaire à lui le vendre à estimation d'experts : s'il existe cependant un pays où le droit de propriété soit connu & respecté, c'est l'Angleterre.

On voit très-souvent en Dauphiné des personnes & surtout de grands propriétaires, qui par caprice ne veulent pas se dessaisir d'une propriété qui leur est cependant inutile à cause de leur négligence, tandis qu'elle seroit cultivée avec ardeur par un autre.

Il est aussi des personnes auxquelles la loi défend d'aliéner leurs immeubles, & qui cependant les négligent ; c'est un mal pour l'Etat qui est intéressé à ce que le sol soit aussi fécond qu'il peut l'être : ne seroit-il pas de toute sagesse de permettre à ceux qui voudroient cultiver ce sol négligé, de l'acquérir sous la charge de payer une rente fonciere à estimation d'experts ? Le propriétaire n'y perdroit rien, & l'acquéreur y gagneroit : il seroit à propos cependant de déclarer cette rente inaliénable, dans le cas où le sol lui-même auroit été inaliénable suivant la loi.

Si on prenoit cette détermination, on verroir un terrein considérable qui est condamné à la stérilité par l'indolence des grands propriétaires, cultivé par des mains laborieuses.

La crainte d'être privés de leur propriété, détermineroit peut-être ceux qui ſont négligents à veiller avec plus de ſoin ſur leurs biens.

On a obſervé en Angleterre que les actes du parlement qui portent ſur des objets d'adminiſtration, ſont mieux accueillis par le peuple que lorſqu'ils émanent de l'autorité royale, ſur-tout lorſqu'ils ne renferment que des invitations au peuple ſans gêner la liberté : c'eſt un préjugé du peuple aux yeux du philoſophe ; ce n'eſt pas ſur l'autorité de celui duquel la loi émane, qu'on peut juger de ſon mérite ; mais il eſt de la ſageſſe d'un homme d'état de ſavoir profiter des préjugés du peuple.

CHAPITRE HUITIEME.

Il regne un abus dans les communautés du haut Dauphiné qui eſt nuiſible au progrès de l'agriculture. Cette partie de la Province eſt coupée par une multitude de ruiſſeaux ou de rivieres. Les propriétaires voiſins négligent ſouvent de faire les réparations néceſſaires ; une irruption des eaux enleve la ſurface de leurs poſſeſſions, & il ne reſte qu'un ſol aride ; les officiers municipaux ont enſuite la facilité de décharger les poſſeſſeurs des tailles, &c. il en réſulte que les tenanciers ſont ſurchargés ; ce qui les décourage : il en réſulte encore que les propriétaires des fonds expoſés, ne s'empreſſent pas d'aſſurer leur terrein contre l'invaſion des eaux, parce qu'ils eſperent de ſe faire décharger

décharger des impôts : cet abus a lieu ſur-tout lorſqu'il s'agit d'un ſol qui n'eſt pas fertile de ſa nature.

Prohiber les déchargements, ce ſeroit dire au cultivateur : » Soignez ou négligez votre poſſeſſion, l'impôt ſera » immuable ; il eſt donc de votre intérêt de lutter avec » force contre la nature, pour retenir & féconder votre » ſol. »

Ces déchargements ſont contraires au réglement de la cour de 1639, & à l'édit de 1706, qui déclarent en Dauphiné la taille réelle & inhérente aux fonds, ſauf à indemniſer les poſſeſſeurs qui ſouffrent de l'irruption des rivieres & torrents ; mais ces loix ne ſont pas rigoureuſement obſervées.

Il exiſte encore en France une loi qui eſt nuiſible à l'agriculture : on exige le centieme denier, tribut conſidérable ſur les baux, dont le terme eſt au-deſſus de neuf ans : auſſi le fermier qui ne doit jouir que peu d'années, néglige les biens de la campagne, il les cultive très-mal, il n'améliore, il ne répare rien. Si on défendoit les baux des immeubles de la campagne au-deſſous de vingt-cinq ans ; ſi on affranchiſſoit ceux qui auroient ce terme de tous droits royaux & féodaux, on verroit les fermiers s'occuper laborieuſement de tous les moyens propres à donner de la fécondité à ces biens ; ils s'y attacheroient avec les mêmes ſoins que s'ils en étoient propriétaires ; l'intérêt, ce mobile général des hommes, leur donneroit de l'activité ; le propriétaire auroit la ſatisfaction de voir ſon do-

maine s'améliorer, au lieu que la succession des fermiers en opere la ruine ; si le prix de ferme en étoit fixé *en argent* dans le bail, il perdroit, parce que la révolution de vingt-cinq ans pourroit augmenter la valeur des denrées ; mais ce ne seroit pas un mal, le bénéfice passeroit au cultivateur, c'est-à-dire à l'homme pauvre que l'Etat doit sécourir & encourager ; on gagneroit encore l'augmentation des productions terriennes.

Ce sera, Messieurs, après ces institutions, après ces changements qu'on verra tous ces cantons de la Province, où la culture des terres est négligée, s'élever à une prospérité pastorale & agricole ; on verra ces terres qui ne semblent pas dignes d'occuper les mains de l'homme, mises en valeur par l'industrie ; on verra les campagnes couvertes de bestiaux : si le peuple n'a pas en abondance les richesses qui circulent, il aura les richesses qui renaissent & qui n'ont pas une simple valeur d'opinion ; on verra réellement dans ces cantons le siecle d'Astrée, qui n'a été malheureusement qu'une fiction poétique ; & ce sera à ces changements que sera dû le progrès de l'art de l'agriculture.

Invité à penser publiquement, je vous offre mes idées, Messieurs : aurois-je découvert les moyens de faire cesser un fleau qui afflige, qui opprime l'homme sensible, & le rend infortuné lui-même. Je crains qu'un tel succès

n'ait été refuſé à mes efforts : en cherchant à procurer à une claſſe d'hommes nombreuſe & ſouffrante, un ſort plus heureux que j'ai cru poſſible, en faiſant peut-être le roman d'une adminiſtration qui m'a paru lui être plus avantageuſe, en propoſant mes idées à mes maîtres, je n'aurai peut-être réuſſi qu'à ſatisfaire mon cœur : mais ſi je n'ai pu avoir la conſcience du talent néceſſaire, j'aurai eu du moins celle du plaiſir promis à celui qui, ſans bruit & ſans éclat, s'occupe du bien de l'humanité; & lorſque je ſaurai le mauvais ſuccès de mon ouvrage, je me conſolerai dans la certitude qu'un autre aura fait des découvertes plus utiles ; alors ma joie aura le même principe que celle du Spartiate, qui inutilement concourut pour être admis au conſeil des Trois Cents, & qui s'en retournoit joyeux de ce que ſa patrie poſſédoit d'autres citoyens plus propres au bien public que lui.

F I N.



MÉMOIRE

Sur les moyens de perfectionner l'eſpece des Moutons du Dauphiné.

« *Veſtitum, victum & laudem hinc ſperate....* »

Le régime des bêtes à laine a une ſi grande influence ſur l'agriculture, le commerce & les arts, qu'on ne ſauroit trop s'occuper des moyens de le perfectionner dans une province, qui, comme le Dauphiné, offre toutes les reſſources poſſibles pour ce genre d'induſtrie, qui procure aux hommes les avantages les plus précieux & les plus étendus; & en effet, nul quadrupede, dans l'état de domeſticité, ne les dédommage auſſi amplement de leurs ſoins, que l'eſpece foible & timide des moutons. Outre une nourriture auſſi ſaine que délicieuſe que nous fournit la chair de ces animaux (ſans compter les produits particuliers que nous tirons du ſuif, du lait, de la peau, & même des boyaux, des os & du fumier de cette eſpece, à laquelle il ſemble que la nature n'ait rien donné en propre que pour être rendu à l'homme), nous trouvons encore dans ſa toiſon la matiere d'un habillement qui joint

la souplesse à la solidité, & dont le tissu varié selon les différentes saisons, tantôt nous garantit du souffle glacé des aquillons, & tantôt nous préserve des traits enflammés de la canicule.

L'art de conserver & de propager cette espece utile, n'est donc pas un de ces arts qu'inventa la mode ou le caprice ; & si chacun trouve dans leur toison une sûre défense contre les injures de l'air & les intempéries des saisons ; cette même toison fait encore une des principales richesses des états, & un objet important du commerce qui unit ensemble les nations. Aussi l'histoire fait-elle remonter l'époque de cette branche de l'agriculture, jusqu'aux premiers âges du monde ; les anciens patriarches ne possédoient gueres d'autres biens que leurs troupeaux ; les Grecs & les Hebreux sont connus par leur vie pastorale, & les Romains l'eurent aussi en grande vénération. Numa voulant donner cours à la monnoie qu'il inventa, y fit marquer l'empreinte d'une brebis en signe de son utilité : *pecunia à pecude*, dit Varron ; & plus de six siecles après Numa, la direction des troupeaux de bêtes blanches étoit encore confiée aux censeurs qui punissoient ceux qui en avoient négligé le soin, & donnoient des récompenses avec le titre honorable d'*Ovinus*, à ceux des citoyens dont le zele industrieux avoit concouru à perfectionner cette partie de l'économie rurale. Les Sénateurs ne dédaignoient pas de faire paître eux-mêmes leurs troupeaux. » *Pascebat suas ipse senator oves* », dit Ovide. La Galatie, la Pouille,

Tarente, l'Attique & Millet furent renommés pour leurs belles toisons, sur-tout celles de Millet que Virgile célebre dans ses géorgiques..... « *Millezia vellera nymphæ* » » *Carpebant*.....

Pline & Columelle vantent aussi les laines qu'on retiroit de la Gaule *, elles étoient recherchées de préférence à toutes celles des autres parties du monde, dans ce temps où le luxe des Romains étoit porté à son plus haut période (1). L'Espagne & l'Angleterre n'avoient encore rien en ce genre qui pût balancer le choix des autres contrées soumises aux aigles romaines; mais depuis, ces deux états, en tournant leur vues du côté des troupeaux, se sont rendus possesseurs des plus fines & des plus belles toisons, & dont le prix est bien supérieur à tout ce que l'ancienne Europe a eu de plus parfait. Les Hollandois & les Suedois, en suivant dès lors la route qu'avoient frayé les Espagnols & les Anglois, sont devenus leurs émules & leurs rivaux. Ne pourroit-on, à l'exemple de ces peuples, perfectionner cette branche d'industrie dans le Dau-

* Columel., liv. 7, chap. 2.

(1) La France a été en possession pendant près de six siecles, de produire d'excellentes laines de toutes les qualités, & si belles que l'étranger étoit obligé de venir se fournir en ce Royaume, non-seulement des laines, mais encore des étoffes dont il avoit besoin. Elle a perdu cet avantage, depuis que l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande & la Suéde ont eu le secret de perfectionner la qualité, & d'augmenter la quantité de leurs laines, en établissant dans leur pays, une race étrangere.

(Consid. sur les moyens de rétablir en France, les bonnes especes de bêtes à laine).

phiné, qui a été tout au moins également favorisé de la nature pour ce genre de production ? Tout porte à le croire ; car si les moyens qu'ils ont mis en usage sous un ciel rigoureux & dans le sol qui paroissoit le moins favorable, ont été suivis d'un heureux succès, à combien plus de titres doit-on espérer de réussir avec les mêmes moyens, dans un climat plus doux & plus favorable.

La Société Littéraire de Grenoble, attentive à diriger ses travaux vers le bien public, & animée du zele le plus patriotique & le plus ardent à augmenter les richesses de sa Province, a proposé pour sujet d'un de ses prix, de désigner quelles sont les branches d'industrie qui conviennent le mieux aux cantons du Dauphiné ; il m'a paru que parmi celles qui pourroient influer avantageusement sur l'agriculture, les arts & le commerce, sans préjudicier néanmoins au rétablissement des bois, le *perfectionnement* des bêtes à laine devoit tenir le premier rang ; & en effet la Province renferme quantité de montagnes couvertes des meilleurs pâturages & les plus convenables, & dont on ne peut tirer parti que pour la dépaissance de cette espece productive : aussi c'est sur cette partie de l'économie rurale, que cette compagnie de savants, qui d'ailleurs n'a point voulu restraindre le travail des concurrents, m'a paru avoir principalement attaché ses regards, & c'est ce qui m'a engagé à travailler à cet essai sur les moyens de la perfectionner dans le Dauphiné. Je me propose d'y démontrer que ces moyens consistent dans le croisement des races supérieures

en qualité avec les races inférieures, & dans le régime de ces animaux qui doit être rélatif à chaque canton du Dauphiné, & à chaque efpece des moutons ; ou plutôt je ferai voir, 1°. que la même méthode qui a réuffi aux différents peuples qui poffédent aujourd'hui les laines les meilleures, eft praticable dans les différentes parties du Dauphiné, 2°. je parlerai des caufes qui operent la dégradation de l'efpece des moutons du pays, & qui en les laiffant fubfifter, feroient dégénérer les races étrangeres qu'on y établiroit; & des moyens qu'il faudroit employer pour détruire ces caufes.

PREMIERE PARTIE.

Quelle eft la méthode qu'ont employée avec fuccès les Efpagnols & les Anglois, & d'après eux les Hollandois & les Suédois, pour perfectionner l'efpece des bêtes à laine? Cette méthode eft-elle praticable en Dauphiné?

§. Ier.

L'Efpagne eut le fort de toutes les contrées fubjuguées par les Romains: de nombreufes Colonies, en s'y établiffant, y répandirent le goût du travail, firent naître l'induftrie; & l'agriculture, jufques-là négligée, reprit une nouvelle vie & fit quelques progrès. Marc Columelle, oncle du célebre

écrivain de ce nom, ayant admiré la blancheur éclatante de la toiſon de quelques moutons Africains, que des marchands avoient amenés à Cadix pour les ſpectacles, imagina qu'il ſeroit poſſible de les y *acclimatiſer* & d'en perpétuer la race. Une heureuſe exécution ſuivit de près ſon plan, & après avoir accouplé des béliers de cette eſpece étrangere avec des brebis du pays, il vit avec ſatisfaction, que les moutons qui en provinrent avoient, avec la délicateſſe de leurs meres, la même blancheur & la même qualité de laine que celle de leurs peres.

Cet eſſai dont on auroit pu tirer alors les plus grands avantages, n'eut point de ſuite; ſans la protection des ſouverains, les tentatives des particuliers les mieux conçues ſont ſouvent des ſpéculations ſtériles. Plus de treize ſiecles s'écoulerent depuis cette époque, ſans que perſonne portât plus ſes vues ſur cet objet, juſqu'à ce qu'enfin * Dom Pedre IV. eut monté ſur le trône de Caſtille. Ce Prince tenta, à l'exemple de Columelle, d'augmenter & de perfectionner les laines du pays, en y établiſſant une race qu'il tira de Barbarie.

* En 1350.

Selon les loix de la nature & les regles de la plus exacte économie, ce projet judicieux devoit obtenir le plus heureux ſuccès; il étoit naturel de penſer qu'en tranſplantant d'un ſol ingrat une race de bêtes mal nourries, dans un pays où les pâturages ſont meilleurs & plus abondants, où le ſoleil eſt moins ardent, les abris plus fréquents & les eaux plus ſalutaires, ces bêtes tranſplantées feroient bientôt

de nombreux troupeaux ſurchargés d'une laine fine & ſoyeuſe, auſſi ſes conjectures ne furent-elles point fauſſes, & la Caſtille ne tarda pas à poſſéder un genre de richeſſes qui lui étoit auparavant inconnu. Mais les inſtitutions les plus utiles ne manquent pas de dégénérer, dès qu'elles ne ſont pas ſoutenues de l'émulation; & c'eſt ce qui arriva bien-tôt en Caſtille, faute de ſoins & de précautions; déjà elle avoit beſoin au commencement du ſeizieme ſiecle, d'un Ximenes, qui en miniſtre intelligent, renouvella non ſeulement les troupeaux, mais excita en même temps parmi les cultivateurs, la plus vive émulation pour le ſoin des bêtes blanches; émulation qui s'eſt ſoutenue juſqu'à nos jours, où les chefs des familles les plus diſtinguées ſe font un devoir de viſiter eux-mêmes leurs bergeries. Le jour de la tonte, jour d'une nouvelle ſource de richeſſes pour eux, eſt célébré par les fêtes les plus belles & les plus brillantes: ils ſe ſouviennent encore que les Rois d'Eſpagne furent autrefois propriétaires de la plus grande partie des troupeaux, & que c'eſt delà que dérive ce grand nombre d'ordonnances, de loix pénales, de privileges & d'immunités établies ſous différents regnes pour le gouvernement du bétail; delà auſſi cet ancien tribunal, formé ſous le titre de *Conſeil du grand troupeau royal*, c'eſt cette même émulation qui fait que les moutons apportent annuellement dans le tréſor plus de trente millions de réaux. Auſſi les Rois d'Eſpagne dans leurs ordonnances les appellent-ils le précieux joyaux de la couronne; tout

cela annonce de quelle importance eſt pour eux cette branche d'induſtrie : la nature s'embellit & ſe perfectionne ſous la main de l'ingénieux cultivateur. (1)

La grande Bretagne ne doit pas ſeulement à la température de ſon climat & à la nature de ſon ſol, l'excellente qualité de ſes laines & leur abondance, mais encore à l'exportation de trois mille bêtes blanches qu'un de leurs rois fit venir d'Eſpagne. Le partage accidentel des terres fait en 830, invitoit naturellement les habitants à nourrir de grands troupeaux ; ils n'avoient d'autres moyens que celui-là pour jouir de leurs droits de commune, perpétués juſqu'à nos jours, & ces droits furent long-temps le ſeul objet de l'induſtrie de la nation. Ce grand terrein deſtiné au pâturage, s'augmenta par l'étendue des parcs que les ſeigneurs s'étoient réſervés pour leurs chaſſes, leurs daims & leurs propres beſtiaux.

Les Anglois ne connurent pas d'abord tous le profit qu'ils pouvoient tirer des pâturages immenſes de leurs pays, en y tranſplantant des moutons eſpagnols ; ils ne ſavoient dans le onzieme & le douzieme ſiecle, que ſe nourrir de leurs chairs & ſe couvrir de leurs toiſons ; l'eſprit de commerce qui anime aujourd'hui cette nation, n'étoit pas encore développé : enfin, en 1461, monta ſur le trône

(1) Cette émulation de ſoutenir les bonnes races des moutons par le choix des béliers, eſt devenue en Eſpagne une ſorte de jalouſie ſi grande, qu'on a vu des propriétaires aiſés ſacrifier juſqu'à deux cents ducats (environ 2500 liv. de notre monnoie), à l'acquiſition d'un bon bélier.

d'Angleterre

d'Angleterre Edouard IV, qui, pour procurer aux manufactures qu'il venoit d'établir nouvellement, les laines précieuses de la Castille, obtint de Charles V la permission d'exporter dans ses Etats trois mille bêtes blanches. Ces animaux y réussirent parfaitement bien, & s'y multiplierent en peu de temps par les soins qu'on en prit. Il est à propos de rapporter les moyens qu'on mit en usage.

On établit d'abord une commission pour présider à l'entretien & à la propagation de cette nouvelle race ; & elle ne fut confiée qu'à des personnes intelligentes & d'une probité reconnue. La répartition de ces bêtes nouvellement arrivées d'Espagne, leur fut assignée, & l'événement justifia l'attente du souverain qui avoit placé en eux sa confiance. On envoya deux brebis castillanes avec un bélier du même pays, dans chacune des paroisses dont les pâturages étoient assortis à cette espece ; on fit en même temps les plus séveres défenses de tuer ni de mutiler aucun de ces animaux pendant l'espace de sept années. La garde de ces trois bêtes étoit confiée comme celle de nos chevaux étalons, à un gentleman, ou au plus riche fermier du village, attachant à ce soin des exemptions de subsides, des droits honorifiques ou utiles.

Mais afin de tirer des conjonctures tout le parti possible, on accoupla des béliers espagnols avec des brebis du pays (le bélier espagnol servoit un troupeau de cinquante brebis communes) ; & les agneaux qui en provinrent, tenoient presque entiérement de la force & de la bonté

du pere. Cette pratique ingénieuſe, dont Columelle avoit été l'auteur, fut habilement renouvellée ; elle fit en Angleterre quantité de bâtards eſpagnols, dont les mâles communiquerent leur fécondité aux brebis angloiſes. C'eſt pourquoi il y a en Angleterre trois eſpeces de bêtes à laine ; la premiere qui eſt celle d'Eſpagne, réſultante de l'accouplement du bélier de Caſtille avec les brebis de cette race ; la deuxieme qui eſt l'eſpece bâtarde produite par les béliers d'Eſpagne & les brebis d'Angleterre ; & la troiſieme enfin, très-mauvaiſe, qui eſt celle du pays même.

C'eſt ainſi qu'Edouard a préparé à Eliſabeth une nouvelle ſorte de gloire, en lui frayant un chemin aux richeſſes. Cette Reine à ſon tour aſſura à ſon pays, par la politique la plus éclairée, la poſſeſſion excluſive de ſes laines. On défricha les terres communes ; on les échauffa ; on les engraiſſa en tenant deſſus des bêtes à laine : ainſi le pâturage fut porté à un point d'amélioration inconnu juſqu'alors (1) ; l'eſpece même des moutons ſe perfectionna par l'étude des choſes qui lui étoient convenables, & par

(1) Les laines d'Angleterre ſont plus blanches & plus nettes que celles d'Eſpagne, parce qu'on y tient les moutons plus proprement, & qu'on y a la méthode de laver la toiſon ſur le corps des moutons ; l'eau ſavonneuſe dont on y fait uſage, le lavage même à l'eau ſimple purifie parfaitement les laines ; les laines d'Angleterre ſont les meilleures du monde ; du moins on n'en connoit point qui les égalent en qualité, ſur-tout pour la fabrique des draps. Celles d'Eſpagne & de Barbarie, quoique fort bonnes, leur cedent en cette partie. (Eſſai ſur l'état du commerce en Angleterre, tom. 1, pag. 33. 1755).

le croisement des races, & la laine devint enfin une vraie toison d'or pour les habitants de la grande Bretagne. (1)

Au siecle dernier, les Hollandois convaincus par l'exemple des pigeons, des poules d'inde, & d'autres animaux transplantés, que les especes de la vaste contrée des Indes orientales, *acclimatisées* une fois en Europe, y deviennent plus fécondes & y multiplient à souhait, transporterent des mêmes Indes une espece de moutons, haute, alongée, grosse de corsage, & dont la laine égaloit presque celle d'Angleterre en finesse & en bonté. Cette race transplantée dans le Texel & dans la Frise orientale, y réussit au point que les femelles donnoient quatre agneaux par année. En général, l'expérience a démontré que les moutons transplantés d'un pays chaud dans un climat froid, réussissoient mieux que ceux qu'on transportoit d'un climat froid dans une région méridionale.

Dans le Texel on retire de ces moutons transplantés des Indes orientales, des toisons qui donnent depuis dix jusqu'à seize livres d'une laine longue, fine & soyeuse, dont on fait commerce sous le nom de laine d'Angleterre, de

(1) Le gouvernement Anglois étend sa vigilance également sur tous les objets qui ont trait à la perfection des laines : ce soin est comme inhérent à la constitution nationale. Les grands le regardent comme quelque chose de si important au succès des manufactures, qu'ils siegent toujours sur des toisons, de peur que la discussion des affaires ordinaires ne détourne à la longue leur attention de la production d'une matiere, qui est la principale source de la richesse de l'état. (Journ. de phis. avril 1784).

laquelle elle ne differe réellement qu'en ce qu'elle ne prend pas auſſi bien la teinture de couleur de feu. Les Hollandois permirent aux Flamands de tranſporter quelques bêtes indiennes qu'ils établirent aux environs de Lille & de Varneton ; elles y réuſſirent ſi bien, que cette eſpece prit le nom de moutons flamands ou flandrins.

Les Suédois *, quoique ſous un ciel plus rigoureux, tranſporterent dans leurs pays des bêtes à laine de la meilleure eſpece d'Eſpagne & d'Angleterre ; & par l'attention qu'ils ont donnée pour faire réuſſir ce nouvel établiſſement, ils recueillent actuellement des laines de la même qualité que celle de l'Angleterre & de l'Eſpagne.

* Diſcour ſur la race des brebis à laine fine, prononcé par M. Alſtroëmer, dans l'accadémie royale de Stockolm, le 25 avril 1770.

Tel eſt le précis hiſtorique de la méthode heureuſe qu'ont mis en uſage ces différents peuples, pour perfectionner l'eſpece des moutons. Les toiſons les plus fines & les plus abondantes qu'ils tirent aujourd'hui de leurs propres pays, & qui ſont pour eux une ſource inépuiſable de richeſſes, ſont le prix des ſoins qu'ils ont donné à ces animaux ; & c'eſt toujours que la nature récompenſe auſſi libéralement ceux qui la cultivent ; il eſt également poſſible de l'étudier dans le Dauphiné, de la ſuivre & de l'embellir.

§. II.

L'ESPAGNE & la grande Bretagne ont non ſeulement l'avantage d'avoir des troupeaux qui fourniſſent aux manufactures les toiſons les plus fines & les plus belles, mais encore celui de recueiller ces toiſons en grande quantité.

Ce double avantage n'eſt dù, ainſi que je l'ai fait voir, qu'à la tranſmigration d'une race étrangere, plus belle & plus productive que celle de leur pays. La brebis eſpagnole & l'angloiſe donnent pour l'ordinaire depuis trois juſqu'à neuf livres de laine * ; on en a vu une en Angleterre qui à l'âge de cinq ans, donna une toiſon du poids de vingt-deux livres & demie. Les brebis de l'eſpece indienne, portent depuis huit juſqu'à ſeize livres d'une laine dont la qualité differe peu de celle d'Angleterre, tandis que la meilleure eſpece du Dauphiné, qui eſt ſans contredit celle d'Arles, n'en donne par chaque bête, que trois, quatre & au plus cinq livres, lorſqu'elle eſt lavée, & d'une qualité bien inférieure à celles dont nous venons de parler. Voyons s'il ſeroit poſſible d'y perfectionner les moutons par les mêmes moyens qu'ont employé les peuples que nous venons de citer ; mais auparavant, on voudra bien me permettre une courte digreſſion ſur les eſpeces du pays, & ſur la qualité des laines.

* Journal de phyſ. avril 1784.

En général, le Dauphiné nourrit trois eſpeces de moutons. La premiere eſt l'eſpece fine d'Arles ou du Languedoc, qui eſt très-bien couverte de laine ; elle a les jambes fines & garnies juſqu'aux genoux & quelquefois au-deſſous ; ſa laine eſt médiocrement fine, un peu touffue ; & c'eſt l'eſpece qui en fournit le plus, & dont la chair eſt la plus délicate ; elle ne vit que ſur les montagnes ; les grandes chaleurs la font maigrir ; les plaines & les marais la font périr de phtiſie glaireuſe & de tubercules aux poumons ; elle s'entretient

dans sa pureté en parquant toujours, & ne la laissant point coucher dans les étables; elle passe l'été sur les montagnes, depuis la mi-juin jusqu'à la mi-septembre, & l'hiver dans la plaine d'Arles; elle ne dégenere point dans les montagnes, si ce n'est par le croisement avec les suivantes.

La deuxieme espece vient du bas Dauphiné, du Forez, de l'Auvergne, de la Bourgogne & de la Champagne; elle a la laine fourrée & courte; elle est moins délicate que la précédente, car elle s'accommode assez bien de tous les climats & de tous les pâturages, mais elle est bien moins bonne à tous égards & moins productive.

La troisieme espece a la tête très-découverte, la laine longue & grossiere, les jambes grosses & nues, & la taille éflanquée; on lui donne le nom de *Gros Ravat*; elle ne vit point dans les plaines basses, ni sur les montagnes pelées où le pâturage est court; elle se trouve dans le Briançonnois, le Queyras & l'Embrunois; elle vient de la haute Provence & du Piémont, desquelles elle est originaire. C'est l'espece la plus grossiere, tant pour la laine que pour la chair, mais elle est la plus robuste.

Les laines du Dauphiné (1) sont donc de trois sortes. La premiere est la laine fine d'Arles & du Languedoc, fournie par la premiere espece.

(1) En général, c'est du pays de Gresse, du Vercors, du Diois, de Trièves, du Devolui, du Champsaur & du Gapençois, qu'on tire les meilleures laines du Dauphiné.

La feconde eft la laine courte que fournit l'efpece de moutons métis, entre la premiere & la feconde efpece ; elle n'a que la moitié de la longueur de la premiere, & n'eft pas auffi fine ; cependant on la fait fervir comme celle d'Arles aux draps du pays, aux ratines qu'on fabrique à Vienne, à Geneve, &c.; cette efpece bâtarde qui la fournit, en procure la moitié moins ; elle eft plus petite ; elle a la tête plus découverte, ainfi que les jambes ; fa chair eft moins bonne, mais elle n'eft pas délicate ; elle vit dans les plaines, les pays bas, où la race d'Arles périroit infailliblement.

La troifieme forte de laine eft longue, droite, pefante, & c'eft la moindre de toutes ; elle fert aux matelas, & rarement à la filature ; l'efpece qui la fournit fe mêle avec les deux autres races qu'elle fait dégénérer : c'eft la moins délicate pour la nourriture, & on la rencontre principalement dans Barcelonette & le Briançonnois.

D'après ce court expofé, on voit que pour perfectionner les moutons du Dauphiné par le croifement, on ne peut fe fervir que de l'efpece fine d'Arles, ou des efpeces étrangeres, dont fe font fervi différentes nations que nous avons citées pour modeles en ce genre. Quant à l'efpece d'Arles qui eft la meilleure, nous avons obfervé qu'elle dégéneroit avec les deux autres, & qu'elle ne fourniffoit avec elles qu'une laine bien médiocre. Ne feroit-il pas infiniment plus avantageux de faire croifer les meilleures brebis du pays par des béliers efpagnols ou flandrins, felon les différents

lieux de la Province, les croiſements étant pour cette eſpece d'animaux ce que l'opération de la greffe eſt pour les arbres à fruit. C'eſt ce que nous allons examiner.

Il eſt généralement reconnu que la température d'un climat & ſes productions, ont une ſi grande influence ſur les animaux, que leur exiſtence en eſt réellement modifiée; ils font ſur eux le même effet qu'une bonne terre fait ſur un arbre qu'on arrache d'un mauvais terrein, pour être replanté dans un ſol plus favorable ; il réuſſit & proſpere à vue d'œil; il donne abondamment de bons fruits. C'eſt ainſi que les moutons de Barbarie, tranſplantés dans un climat plus doux, & où ſe trouvoient de meilleurs pâturages, enrichirent l'Eſpagne & d'autres contrées des meilleures toiſons ; & en général ces animaux ſupportent mieux les grands froids que les chaleurs exceſſives : celles-ci nuiſent autant à la qualité de leurs laines qu'à levr ſanté; elles les font non ſeulement dégénérer, mais elles leur cauſent les maladies les plus graves, quelquefois même elles les tuent ſubitement : les brebis angloiſes qu'on tient trop chaudement pendant l'hiver, perdent leurs dents à la troiſieme ou quatrieme année de leur âge, tandis que cela n'arrive pas à celles qu'on ne tient pas renfermées dans les étables avant la ſeptieme ou la huitieme année. Ainſi le Dauphiné poſſede déjà à cet égard un plus grand avantage que l'Eſpagne & les Indes orientales, où les difficultés d'élever des moutons ſont plus grandes & plus nombreuſes, & où les troupeaux & les bergers ſont expoſés à une infinité d'incommodités, à

à raiſon des chaleurs brûlantes qu'on y éprouve durant l'été.

Les froids du Dauphiné, quelque rigoureux qu'ils ſoient, ſont bien moins à craindre pour les bêtes à laine. L'expérience a appris que la chaleur des étables leur eſt bien plus nuiſible que le froid le plus violent. Il eſt démontré, d'après les eſſais multipliés qu'a fait M. Daubenton, que la ſueur qu'elle occaſionne eſt plus à craindre généralement pour l'eſpece des animaux ruminants, que pour toute autre. Le même obſervateur s'eſt aſſuré par des épreuves faites ſur des bêtes blanches de la race de l'Auxois, que non ſeulement elles peuvent être expoſées ſans en être incommodées, aux vents les plus froids & les plus violents, aux pluies les plus longues, aux brouillards, au givre, à la neige, & ſupporter impunément un froid de plus de quatorze degrés au-deſſous du terme de la congélation du thermometre de Réaumur, mais encore qu'elles en acquierent plus de vigueur & de ſanté ; delà il eſt aiſé de conclure que l'eſpece caſtillane & la flamande ne ſauroient manquer de réuſſir dans le Dauphiné, où pour l'ordinaire les plus grands froids, ſuivant les obſervations de M. Villars, atteignent à peine le quatorzieme degré au-deſſous de la glace, même dans le Champſaur. D'ailleurs la nature a pourvu ces deux eſpeces d'une toiſon plus touſue & plus abondante que celles du pays, & elles ſont par-là même moins ſuſceptibles des impreſſions du froid. Enfin, ſi ces races tranſplantées en Angleterre, en Hollande, en Flandre & en Suede, pays tous plus au nord que le Dauphiné, y

ont parfaitement réuſſi, à plus forte raiſon doit-on eſpérer les mêmes ſuccès d'un même établiſſement dans cette Province, dont la température eſt plus douce (1) ; les pâturages y ſont auſſi bons & auſſi convenables à ces eſpeces, & en général on y reſpire un air plus ſec & plus ſalubre (ſi ce n'eſt toutefois dans quelques endroits, tels que du côté de Bourgoin près de Lyon, où l'on rencontre des marais, ou aux environs de Grenoble où il regne aſſez d'humidité), bien différent en cela des pays dont nous avons parlé qu'avoiſine la mer, qui ſont fréquemment arroſés par les pluies, & dont l'athmoſphere eſt preſque toujours chargée d'exhalaiſons épaiſſes & nuiſibles à la vie des animaux.

Si le Dauphiné a ſur la Grande-Bretagne, la Hollande, la Flandre & la Suede, l'avantage d'être un climat plus doux, il a encore celui de fournir aux moutons les pâturages de la montagne qui ſont les plus convenables à ces animaux. Je citerai à cette occaſion une obſervation intéreſſante qu'a fait le célebre M. Villars, ſur les bêtes à laine, & qui peut la devenir pour les hommes, c'eſt la ſanté, l'embonpoint qu'elles acquierent dans les Alpes où les pâtu-

---

(1) A toutes ces conſidérations, j'ajouterai que M. Daubenton eſt parvenu à recueillir très-promptement les laines les plus belles, & au degré de ſuperfin, d'un troupeau de brebis de la Bourgogne, ſur lequel il faiſoit des épreuves près la ville de Montbard, en les faiſant croiſer par des Béliers eſpagnols & flamands, & le climat de la Bourgogne eſt à peu de choſe près, ſemblable à celui du Dauphiné.

rages ſont moins abondants que dans le pays plat. Il tire de là cette conſéquence très-juſte, c'eſt que c'eſt moins encore aux pâturages qu'au climat, que ſont dues les bonnes qualités de la laine & de la chair, puiſque l'une & l'autre dégénerent dans les pays voiſins, quoique plus abondants en pâturages. Il ſe trouve, dit-il, ſur les montagnes du Dévoluy, des herbes fort dures, que le mouton mange très-bien, quoiqu'il les rejette ailleurs; il eſt donc démontré par cette obſervation, pourſuit ce même auteur dans ſon excellente deſcription topographique de la ville de Grenoble, (journal de médecine militaire, juillet 1786) qu'un air ſec très-élevé, comme celui du Dévoluy & des montagnes de Greſſel, qui eſt à mille ou au moins huit cents toiſes au-deſſus de la mer, augmente l'appétit & la force des organes digeſtifs des moutons, puiſque le beſoin les force à manger les plantes qu'ils refuſent ailleurs, & que cette contrainte apparente augmente leur embonpoint, leur qualité & celle de la laine.

Enfin cette Province en faveur de qui la nature s'eſt montrée ſi libérale, & qui eſt auſſi agréablement qu'utilement diverſifiée par des montagnes, des forêts, des champs, des prés, des vignes, des rivieres & des ruiſſeaux qui roulent les ondes les plus pures, offre la double reſſource de pouvoir élever & nourrir des moutons de Flandre & de Barbarie. On y trouve des pâturages gras qui conviennent à ceux de la premiere eſpece, & des herbes fines & courtes dont abondent les montagnes & qui font germer ſur les

brebis de Barbarie une multitude infinie de ces filets moëlleux, dont la blancheur & la molesse flattent agréablement la vue & le toucher. Les pâturages y sont presque tous naturels, le trefle, le sainfoin, les petites luzernes, les plantes aromatiques y sont répandues avec profusion, & chaque espece y trouvera abondamment, tout ce que Virgile recommande qu'on leur donne, quand il dit à ces bergers:

» *At cui lactis amor, cytisum, lotosque frequentes,*
» *Ipse manu, salsasque ferat præsepibus herbas;*
» *Hinc & amant fluvios, magis & magis ubera tendunt,*
» *Et salis occultum referunt in lacte saporem.*

Georg. lib. 3, v. 392.

Il résulte de ces considérations, qu'on peut établir dans le Dauphiné, avec la certitude d'un heureux succès, la race Espagnole & la race Flamande, & par là obtenir des laines fines propres à la carde & au peignage : & en effet la distribution de cette Province, est telle qu'elle favorise merveilleusement l'exécution de ce projet : elle est partie en plaine & partie en montagne. C'est dans la partie montagneuse & méridionale, telle que le Diois, le Gapençois, le Champsaur, le pays de Gressel, le Dévoluy, les Baronnies, &c., dont on ne peut tirer partie d'ailleurs que pour la dépaissance des troupeaux, qu'il convient d'établir la race de Barbarie. Il y a une analogie, un rapport essentiel entre le climat, les pâturages, la laine & la chair des moutons. C'est pourquoi il faut assortir l'un & l'autre à chaque espece. Celle de Barbarie qu'on fera paître sur les montagnes, donnera une laine courte, fine & propre à la carde :

la race de Flandre qui demande une nourriture plus ſubſtantielle, donnera une laine longue, ſoyeuſe & propre au peignage, dans les pâturages du bas-Dauphiné & particuliérement dans ceux de la plaine de Bayanne & du nord de Valence, dans la plaine de Valoire, le côteau du Viennois, le long du Rhône & juſqu'à la Côte Saint-André, dont les herbes égalent preſque en bonté celles des montagnes. L'eſpece Flamande, ainſi que partie des brebis Angloiſes, & en général toutes celles à grand corſage & à laine longue demandent d'être dans la plaine; elles ne redoutent point les terreins bas & marécageux : cela eſt ſi vrai, qu'elles réuſſiſſent très-bien en Hollande & en Flandre.

Il ſuffiroit, pour faire réuſſir ce projet, d'établir dans chaque canton de la province convenable à l'une ou à l'autre eſpece, un bélier & deux brebis de même race, dont la garde ſeroit confiée au plus riche fermier du village, avec défenſe expreſſe de tuer ni de mutiler aucun de ces animaux & leur progéniture pendant ſept à huit années; & par ce moyen on parviendroit à propager dans cette Province l'eſpece Caſtillane & celle de Flandre, & on perfectionneroit celles du pays, en accouplant, à l'exemple de Columelle, un bélier étranger avec les brebis indigenes. La laine des moutons qui en proviendront ſera parfaitement ſemblable à celle du bélier, tant pour la qualité que pour la quantité; car l'eſpece du bélier décide abſolument celle de la race, & les brebis ne contribuent preſque en rien à la qualité des agneaux qu'elles mettent

drins, ſont obligées de faire venir de nouveaux béliers de la Flandre & de la Hollande, & cette derniere en tire auſſi des Indes orientales; ce qui ſuppoſe néceſſairement que ces races exotiques ne peuvent ſe ſoutenir, & de fait ne ſe ſoutiennent pas dans les différents endroits où on les a tranſplantées, & qu'elles deviennent à la longue de l'eſpece groſſiere du pays. Or, la cherté des bons béliers étrangers & particuliérement de ceux de la race caſtillane, ne permet pas aux nourriciers cultivateurs d'en faire les frais; l'établiſſement de ces races étrangeres dans le Dauphiné n'eſt donc pas un projet praticable; il vaudroit donc mieux s'attacher à perfectionner les eſpeces du pays, en les faiſant croiſer par celles d'Arles, & en attaquant les abus qui operent leur dégradation.

Je réponds à ces objections, 1°. qu'il eſt vrai que ce dernier moyen eſt le moins diſpendieux; mais outre qu'il n'eſt pas auſſi efficace & auſſi prompt que celui de l'établiſſement des races étrangeres, c'eſt qu'il ne rendroit jamais les laines auſſi fines & auſſi belles. 2°. Il eſt bien vrai que ſous le cardinal Ximenès la race de Barbarie avoit déjà dégénéré en Eſpagne, & la même choſe étoit arrivée en Angleterre ſous Eliſabeth; mais on pourroit bien rapporter cette dégénération à l'ignorance des bergers & à la négligence des propriétaires; & cela eſt ſi vrai que le Cardinal miniſtre, en homme intelligent, fit venir non-ſeulement des nouvelles bêtes de Barbarie, mais encore des paſteurs du pays qu'il mit à la tête des troupeaux : d'ailleurs

d'ailleurs les épiſooties ſi fréquentes dans ce pays, n'ont pas peu contribué à y diminuer le nombre des bons béliers. La Reine Eliſabeth ne ſe contenta pas non plus de réparer les troupeaux de ſon pays ; elle réforma encore les anciens réglements & en fit de nouveaux ; & la commiſſion qu'elle établit fut preſque entiérement copiée ſur le conſeil de *la Meſta*, avec des modifications néanmoins telles qu'en exigeoit la différence des uſages des territoires.

3°. Je dis que cette dégénération n'eſt arrivée dans ces deux états que deux ſiecles après l'établiſſement des races Africaines : or je demande, ſi durant deux ſiecles qu'ils recueillirent en quantité les meilleures laines, ils ne furent pas amplement dédommagés & au-délà des frais qu'ils firent pour la ſeconde tranſmigration.

4°. La Caſtille & le comté de Lincoln tirent encore aujourd'hui de Barbarie les béliers propres à ſoutenir & à renouveller les troupeaux ; mais cela n'arrive que lorſque des cauſes accidenteles ont diminué le nombre des bons béliers : par cette précaution on prévient une dégénération totale, & elle n'exige que de petits frais en comparaiſon de ceux qu'il faudroit faire pour un entier renouvellement. On pourroit ſuivre cette méthode en Dauphiné, lorſque le beſoin l'exigeroit, il en eſt de même des béliers de Flandre dont le prix d'ailleurs eſt bien au-deſſous de celui des béliers Eſpagnols.

5°. La cherté des béliers étrangers ne ſauroit être

être un obſtacle à leur établiſſement dans la Province du Dauphiné ; il eſt vrai que le cultivateur, preſque toujours plus affecté des avantages préſents, que de ceux qu'il n'apperçoit que dans le lointain, ne conſacrera pas une ſomme un peu forte à l'acquiſition d'un bon bélier ; mais il ſeroit facile au gouvernement d'en faire les frais ; il s'en verroit bientôt amplement dédommagé par une augmentation conſidérable de richeſſes. C'eſt ce moyen qui a rendu ſi floriſſants les différents Etats qui l'ont mis en uſage & que nous avons cités, le Dauphiné ſûr d'un ſemblable ſuccès, n'a qu'à les imiter pour ſe procurer les mêmes avantages ; nul obſtacle ne s'y oppoſe.

SECONDE PARTIE.

Quelles ſont les cauſes qui opérent la dégradation des eſpeces des moutons du Dauphiné, & qui opéreroient également la dégéneration des races étrangeres qu'on y établiroit, & les moyens d'y remedier ?

§. Ier.

Les vices qui opérent la dégradation des bêtes à laine, concernent les ſubſiſtances, la propagation, les étables & la tonte.

1°. Rien ne contribue plus à la ſanté des moutons & à la qualité des laines, que des pâturages convenables, & les friches ſont de cette eſpece : auſſi les bergers gaulois qui faiſoient paître leurs troupeaux dans une immenſe étendue de terreins incultes tant à la plaine qu'à la montagne, recueilloient les plus belles toiſons : elles étoient préférées à toutes celles du reſte du monde dans un temps où le luxe aſiatique introduit chez les Romains étoit porté au plus haut dégré; mais depuis que l'agriculture a pris faveur, & que les défrichements ont changé ſuccceſſivement l'ordre des choſes, les laines des Gaules n'ont plus été les mêmes, & leur qualité eſt devenue médiocre. Cette révolution n'a pas été la même en Dauphiné que dans la plupart des autres Provinces, & malgré que l'agriculture y a fait des progrès conſidérables, il y reſte beaucoup de pâturages naturels, beaucoup de terreins incultes, ſur-tout dans la partie montagneuſe, & dont on ne peut tirer parti qu'en faveur des troupeaux. Ainſi les vices qui concernent les ſubſiſtances néceſſaires aux bêtes à laine, ne peuvent gueres influer que ſur les troupeaux qui vivent dans quelques cantons du pays plat, & en effet nous avons obſervé que les eſpeces qui paiſſoient dans ces cantons étoient groſſieres, & que celle d'Arles y dégénéroit ou y périſſoit de conſomption. On ne pourroit donc tirer parti de ces ſortes de pâturages qu'en y mettant la race Flamande, qui s'accommode fort bien de ce climat & des ſubſiſtances qu'il fournit.

On eſt dans l'uſage de donner aux moutons des four-

rages & des nourritures feches, une bonne partie de l'année, qu'on les tient renfermés dans les écuries. L'été même, pour peu que le temps menace d'orage, on ne les mene point paître. Ce genre de nourriture néanmoins fait contracter à la laine une roideur proportionnée à fa qualité, ce qui la rend néceffairement moins bonne. La chaleur d'un autre part qu'ils font obligés de fupporter dans l'étable, nuit encore beaucoup à la qualité de la laine, comme nous le verrons ci-après.

Toutes les herbes ne conviennent pas indiftinctément à l'efpece des moutons. Linnæus * a obfervé qu'ils en mangeoient de trois cent quatre-vingt-fept fortes, & qu'ils ne touchoient pas à cent quarante & une autres, à moins que preffés par la faim, ils n'aient rien autre. La ciguë, la renoncule des prés, font des poifons pour eux *, l'oreille de fouris *, la crapaudine *, les ortis, les chardons, la petite ufule, la pilofelle, la queue de cheval *, nuifent à leur fanté & à leur toifon : cependant ces plantes étant defféchées, perdent leur qualité délétere; elles peuvent alors être mêlées impunément avec d'autres fourrages.

* Differtation intitulée, *Panfuecicus.*

* Haft-Fer, 2e partie, pag. 12, 17, 18 & fuiv.

* *Myofotis in sava repens.*

* *Hyderitis.*

* *Equifetum.*

Les pâturages qui croiffent dans les terreins limoneux & humides (1), dans les marécages, les étangs, les bourbiers & les prés de lacs *, ne conviennent pas non plus aux moutons, ils leur occafionnent la pourriture ; ces animaux ont une

* Dict. vétérin. pag. 462.

(1) Ces pâturages ne nuifent pas néanmoins autant à l'efpece des moutons flandrins; puifque, comme je l'ai déjà fait obferver, ils réuffiffent affez bien dans les pays humides & marécageux de la Hollande & de la Flandre.

difpofition particuliere à une maladie qu'on attribue communément à l'ufage de ces fortes de pâturages * ; cette maladie qui eft connue fous le nom de *Douve*, que les payfans font dépendre de la nummulaire que mangent les moutons, ne provient que de la préfence de petits infectes (1) dans les conduits biliferes, & dans la véficule du fiel ; les œufs de ces infectes font dépofés avec la rofée fur les plantes qui croiffent dans les eaux bourbeufes ftagnantes ; l'animal mange de ces herbes & boit de ces eaux ; les œufs fe mêlent avec le chyle, & paffent avec lui dans le fang, & delà dans le foie, où ils trouvent des caufes favorables à leur développement. Au refte, les moutons peuvent jouir d'une fanté affez bonne, malgré la préfence de ces vers ; il n'y a que leur multiplication qui peut être dangereufe ; & dès qu'on s'apperçoit qu'ils font affectés de

* Vitet. méd. vétérin. tom. 2, pag. 221.

(1) Le foie du cheval, du bœuf, & particuliérement celui du mouton, contient même en parfaite fanté, des vers dont la figure & la grandeur varient felon l'efpece de l'animal. Le cheval renferme dans les canaux biliaires des vers ronds, oblongs & affez gros. L'âne, le bœuf & le mulet, des vers plats, minces, d'une figure finguliere & reffemblant à ceux qui fe trouvent en grand nombre dans les conduits biliferes du mouton, appellés *douves*. On en rencontre encore dans la véficule du fiel du mouton, des petits, comme des filets minces d'une ou deux lignes de longueur. Le bœuf & le mouton ont beau jouir d'une parfaite fanté, malgré la préfence de plufieurs efpeces de vers dans les premieres voies de la digeftion, la multiplication de ces vers n'eft pas moins dangereufe. La fecrétion de la bile eft dérangée, & fon tranfport dans les conduits biliferes eft gênée ; elle eft obligée de refluer dans le torrent de la circulation, & la jauniffe fe manifefte. Vitet. médec. vétér. tom. 2. pag. 221.

cette maladie, rien n'eſt plus efficace que de leur adminiſtrer les amers unis au ſel.

* Haſt. Fer, 1re partie, pag. 34.

Les bêtes à laine ſont naturellement humides & phlegmatiques * ; ce qui rend important l'uſage du ſel, qui de ſa nature deſſeche, prévient ou remédie à la pourriture à laquelle elles ſont très-ſujettes : quelques cultivateurs s'abſtiennent de leur en donner, ou ne leur en donnent pas ſuffiſamment, ſoit par économie, ſoit par indifférence ; d'autres au contraire en ſervent avec profuſion ; & l'une & l'autre de ces extrêmités eſt préjudiciable à leur ſanté & à leur toiſon. On a vu en effet périr bien des moutons ; ce qu'on attribuoit à toute autre cauſe qu'à la privation du ſel ; & ſouvent on eût ſauvé des troupeaux entiers ſi on ne leur en eût pas refuſé. Ce qui prouve davantage combien leur eſt avantageux l'uſage du ſel, c'eſt que les moutons qui paiſſent ſur les côtes maritimes, ſont en général plus robuſtes & moins ſujets aux maladies que les autres à éducation égale : ſans doute c'eſt cette obſervation qui a déterminé les cultivateurs intelligents qui n'étoient pas voiſins de la mer, à donner du ſel aux troupeaux : il eſt encore très-vrai que les moutons qui paiſſent dans des pâturages ſalés, ou à qui on donne du ſel, ont non ſeulement une plus belle toiſon, mais encore une chair plus ferme & plus ſavoureuſe. Les Eſpagnols donnent du ſel au gros & au menu bétail. Les Anglois ſont auſſi dans cet uſage ; & depuis peu les Suiſſes ont augmenté la doſe qu'ils en donnoient ci-devant aux troupeaux.

Mais ſi le ſel eſt d'une néceſſité indiſpenſable au bétail, l'excès en eſt néanmoins nuiſible ; car autant il importe de détruire dans le mouton une quantité ſuperflue d'humidités, autant il eſt néceſſaire de ne pas les détruire tout-à-fait : lorſqu'il prend trop de ſel, ſes humeurs ſe deſſechent, ſon ſang s'échauffe, la ſanté & la qualité de la laine s'alterent ; l'humidité de l'animal, quand elle eſt bien ménagée, au contraire, en lui conſervant une bonne conſtitution, donne à la laine une molleſſe & un reſſort qu'elle n'auroit pas ſans elle. Il faut donc, en donnant du ſel aux troupeaux, en régler l'uſage.

2°. Le bélier eſt le germe & le ſoutien des races, comme je l'ai dit plus haut, & comme le prouve l'expérience : c'eſt donc du choix de cet animal que dépendent les bonnes eſpeces. Malheureuſement la plupart des nourriciers cultivateurs ne le regardent que comme un vil inſtrument de la propagation, dont le travail dégrade la chair & la toiſon ; & ſous ce point de vue directement oppoſé à leurs vrais intérêts, ils achetent non ſeulement au plus bas prix de mauvais béliers, mais encore ils choiſiſſent au temps de la caſtration les plus beaux agneaux mâles pour les convertir en moutons ; & s'ils apperçoivent dans quelques-uns de la diſpoſition à s'engraiſſer, s'ils apperçoivent des membres forts, un corſage avantageux, ils les nourriſſent de lait pour les vendre à l'âge de ſix ſemaines, deux ou trois mois dans les châteaux ou dans les villes.

3°. C'eſt un des plus grands abus qui ſe commettent

dans le régime des troupeaux, que celui de les tenir dans des étables clos où pénetre à peine l'air extérieur. L'athmosphere condensée & mêlée des vapeurs qui s'exhalent des corps, des urines, du fumier, affecte les parties tant intérieures qu'extérieures de chaque individu, affoiblit les tempéraments, & occasionne une infinité de maladies dangereuses. L'exhalaison âcre qui émane d'une litiere putrescente, vicie les laines; la chaleur excite l'écoulement d'un suin forcé dans les filets des mêches, & leur ôte une bonne partie de leur aliment; delà le déchet du poids des laines au lavage; l'extrêmité des floccons roussie & desséchée, n'est plus qu'une bourre qu'il faut retrancher; la laine du ventre & des cuisses éprouve la même altération, & on est obligé de la réléguer dans la classe des rebuts; on renferme ces animaux dans des réduits mal sains, non seulement la plupart des nuits, mais encore bien des jours : il suffit qu'on craigne la pluie, ou que la terre se couvre de neige, pour les priver du grand air qui leur est si avantageux; il opere en général sur les animaux le même effet que sur les végétaux; les arbres à plein vent, si je puis me servir de cette comparaison, produisent des fruits meilleurs & plus sapides que ceux qui, resserrés contre les murs d'un jardin, sont privés de l'exercice que les vents procurent à leurs rameaux : il en est de même des bêtes à laine qu'on expose au grand air ou qu'on tient renfermées dans les écuries.

4°. On est dans l'usage de tondre les moutons deux fois

fois dans l'année : outre que les laines qu'on recueille de la derniere tonte sont peu abondantes & d'une mauvaise qualité, il est un inconvénient réel ; c'est qu'après la derniere tonte, on est obligé de les garder dans les étables jusqu'au printemps par rapport au froid. La chaleur de ces étables, jointe aux fourrages secs qu'on leur donne pour lors, altere la qualité de la laine qui renaît ; & d'ailleurs c'est qu'ils ne donnent pas plus de laine dans les deux tontes que ceux qu'on ne tond qu'une seule fois par année*; & ces derniers sont plus sains & plus propres à la propagation.

* Hast. Fer. 2e part. pag. 95.

Un autre abus, c'est que la tonte précede l'abandon des bergeries; on y resserre les bêtes dans un espace fort étroit, afin d'exciter une sueur immodérée. Ce surcroît d'un suin artificiel, mêlé aux anciennes ordures, augmente à la vérité le poids des toisons; mais il diminue effectivement leur prix réel. Je passe sous silence les dangers auxquels cette fraude expose la santé & la vie des animaux dépouillés de leurs vêtements, par le passage subit d'un air étouffant à un air vif, aux fraîcheurs des soirées & des nuits.

Pour ce qui concerne les pelades que les fabricants recherchent à cause de leur molesse, elles sont ordinairement souillées au sortir des échaudoirs, de sang & d'autres immondices qui, pour peu qu'elles séjournent, dessechent & alterent les floccons qui s'en impregnent.

On pourroit ajouter à toutes ces causes qui dégradent

les laines , la marque en couleur à l'huile , au goudron, &c. dont on empreint aſſez généralement les troupeaux pour les diſtinguer. La ténacité & l'onctuoſité des ingrédiens placés ſur la partie la plus recherchée de la mere laine, préſente à l'air une ſurface gluante & impénétrable. La tranſpiration de cette partie eſt retenue, ce qui fomente un germe de gale ou d'autre maladie cutanée, qui ſe communique bientôt à tout le reſte de la peau de l'animal, qui ne guérit qu'avec peine. La portion de laine colorée eſt un rebut en pure perte, & la réunion de ces portions de la meilleure laine forme une maſſe conſidérable qu'on ſacrifie à une habitude auſſi déraiſonnable que deſtructive.

§. II.

1°. Les défrichements ſe mulipliant de jour en jour dans le Dauphiné, & l'agriculture y faiſant continuellement de nouveaux progrès, il ſembleroit qu'il devroit avoir moins de reſſources pour élever & nourrir des bêtes à laine; mais outre qu'il y reſte un grand nombre de pâturages naturels, de terreins incultes, c'eſt que ces prétendus obſtacles ne ſont qu'apparents; ils augmentent au contraire les reſſources pour les bêtes à laine. C'eſt ſans raiſon qu'on a cru qu'ils occaſionnoient une réduction des troupeaux, & par conſéquent du nombre des individus. M. l'abbé Carlier a obſervé dans pluſieurs provinces de la France ſeptentrionale, où les défrichements ſe ſont très-multipliés

depuis vingt ans, que le bétail avoit augmenté en nombre d'un ſixieme, d'un tiers & quelquefois de moitié. Dans une paroiſſe limitrophe de l'Iſle de France, il a calculé avec la plus grande exactitude l'état ſucceſſif des troupeaux depuis vingt-cinq ans. Il a trouvé qu'en 1775 le nombre des bêtes montoit à 1400, & qu'en 1780 il étoit à 3200. » La raiſon de cette augmentation, dit-il, eſt » palpable, les fourrages provenant des nouvelles moiſſons » offrent aux cultivateurs la facilité de tenir un plus grand » nombre de bêtes blanches, dans une ſaiſon où les pâtura » ges ſe trouvent couverts de frimats & de neige. Mais di- » ra-t-on, la laine ſe durcit & perd ſa qualité par l'uſage » des fourrages ſecs : cet inconvénient, répondrai-je, ſera » doublement réparé en procurant aux troupeaux la jouiſ- » ſance non interrompue d'un air pur; l'uſage des fourra- » ges ſecs entremêlés avec les herbes des jacheres & des » pâturages artificiels, deux mois ſeulement avant la tonte, » rendra aux toiſons le plus grand dégré de fineſſe, les » filets des mêches ſeront plus forts de ſubſtance, & ils » n'auront plus cette molleſſe qui, partant d'une conſtitu- » tion foible, donne lieu aux atteintes du ver * ».

* Journal de phyſ. mars 1784.

Les paturages tant des montagnes que du pays plat du Dauphiné, offrent donc les plus grands avantages pour l'entretien des bêtes à laine ; mais il faut diſtinguer avec ſoin ceux qui conviennent à chaque eſpece; les herbes des vaſtes montagnes de ce pays ſont l'aliment le plus ſain & le plus convenable de celle à laine courte, telle que

l'eſpagnole & celle d'Arles. N'allez point conduire les moutons de ces races dans les pâturages gras; car la qualité de la laine changeroit, & l'animal périroit; & c'eſt ici le cas de ſuivre le conſeil que donnoit Virgile aux bergers de la Pouille & de Tarente.

» *Fuge pabula læta.*

L'autre eſpece dont la laine eſt longue, comme celle des moutons flamands, s'accommode mieux de ces ſortes de ſubſiſtances dont ſont couvertes les plaines; cette eſpece ne peut même être conſervée que par une profuſion de nourriture *, & c'eſt par-là que la grande eſpece d'Angleterre s'y eſt ſi prodigieuſement accrue. En général, les herbes qui croiſſent dans les plaines (1) conviennent à cette derniere, comme celles qui viennent ſur les montagnes (2) ſont propres à la race eſpagnole & à celle

* Journal de phyſ. avril 1784.

(1) Les provinces d'Angleterre les moins propres à nourrir des moutons & autres beſtiaux, ſe ſont procuré cet avantage, en ſemant du trefle & du ſainfoin dans des ſables arides. En hiver, lorſque l'herbe étoit rare, on l'a remplacée avec des navets, qu'on faiſoit manger par les moutons, ſur les champs qu'on vouloit échauffer & engraiſſer, tant la culture eſt ſuſceptible de perfection, & tant la conſommation eſt un puiſſant moyen d'augmenter l'induſtrie. Agron. tom. 1, pag. 192.

(2) Les principales plantes des paturages des Alpes, ſont, au rapport de M. Villars, le *Feſtuca ovina* L., *Feſtuca vivipara*, *Poa alpina* L., *Cynoſurus cæruleus* L., *avena flaveſcens* L., *Dactylis glomerata* L., *Feſtuca cinerea* N., *Avena pratenſis* L., *Lotus corniculatus* L., *Trifolium repens L.*, *Trifolium thalii* N., *Trifolium alpinum* L., *Trifolium ſpadiceum* L., *Trifolium montanum* L., *Trifolium agreſte* L., *Ononis cenifia* L. *Plantago ſerpentina* N., *Plantago ovina* L., *Feſtuca rubra* L. &c. &c.

d'Arles. Les pailles d'avoine, de feigle (1), d'orge, hâchées & mêlées avec le foin, peuvent augmenter avec économie les fubfiftances d'hiver; celle de pois, & particuliérement celle de pois chiches, eft pour elles un aliment très-utile qu'on n'a pas befoin de mêler à d'autre fourrage *; & c'eft pour cela qu'on en feme bien des champs en Allemagne. Les feuilles de bouleau, de peuplier, de chêne, d'aune, de hêtre, de frêne, de charme & de vigne, ramaffées en automne avant qu'elles aient jauni, peuvent augmenter avantageufement leurs nourritures d'hiver, pourvu qu'elles foient bien deffechées & exemptes d'humidité.

* Haft. Fer. 2e partie, pag. 64 & fuiv.

Tous les pâturages qui croiffent dans les marais font nuifibles aux troupeaux, de même que les herbes fur lefquelles les eaux ont croupi; mais s'il eft facile de les écarter de ces lieux, il ne le paroit pas autant de leur faire éviter les herbes qui peuvent nuire à leur fanté & à la qualité de leurs laines; elle croiffent parmi une infinité d'autres qui ne font point nuifibles; heureufement la nature a pourvu ces animaux d'un inftinct qui leur fait rechercher ce qui eft utile à leur confervation, & rejetter ce qui leur eft dangereux; il n'y a que le befoin, la

---

(3) En hiver il faut affourer les brebis avec le plus de feigle qu'il eft poffible; c'eft le grain que ce bétail aime par préférence; il en mange jufqu'aux épis fecs, quoiqu'il ne s'y trouve pas même un feul grain. Il en eft à-peu-près de même de l'orge. On prétend que fi on les affoure habituellement avec de la lentille, leur laine jaunit fenfiblement. Agron. tom. 1, pag. 197.

difette des bons aliments qui puiffe faire taire l'inftinct, & les déterminer à faire ufage des plantes qui leur font contraires.

De tous les moyens qu'on met en ufage pour la confervation des bêtes blanches & l'amélioration de leurs laines, le fel eft un des plus indifpenfables, comme je l'ai dit plus haut; c'eft une vérité d'expérience. Un moyen économique & qui procure les mêmes avantages, c'eft celui des gâteaux falés (1), les moutons les trouvent non-feulement auffi bons & les mangent avec plus d'avidité que le fel pur (outre qu'ils font plus nourriffants & moins difpendieux) ; mais c'eft qu'encore ils ne fauroient en manger affez pour être incommodés, & d'ailleurs la quantité de fel renfermé dans la pâte étant ménagée, bien loin que la conftitution de l'animal foit affectée de leur ufage, il la foutient au contraire & la raffermit.

Ces gâteaux ont coûté à M. de Saint-Sauveur deux fols deux deniers, & font du poids d'une livre : il a donc épargné fur le fel deux fols dix deniers; mais on peut encore les faire à plus bas prix, de forte qu'ils ne reviennent pas à deux fols. Comme on donne affez ordinaire-

---

(1) Cette méthode approuvée par les Etats du Languedoc, & adoptée avec fuccès par quelques provinces, eft préférable à l'ufage du fel pur ; car lorfque le fel n'eft pas bien broyé, & qu'il fe trouve des gros morceaux, l'animal fe contente de les lecher, & les abandonne enfuite, parce qu'ils lui écorchent les gencives & lui agacent les dents. Il dévore au contraire les gâteaux falés, feulement concaffés, & ne laiffent rien. Correfp. d'hift. nat. tom. 6, pag. 36.

ment une livre de ſel par vingt moutons, tous les quinze jours, ce qui fait deux livres par mois, il s'en ſuit que deux mille moutons conſommeront par année deux mille quatre cent livres de ſel, qui à cinq ſols la livre, feront une dépenſe de ſix cents livres. Ils conſommeront de même deux mille quatre cents gâteaux, qui à deux ſols la livre au plus haut, ne feront par an que deux cent quarante livres. Outre la quantité que nous avons dit qu'il leur falloit donner de ces gâteaux toutes les quinzaines, on peut leur en adminiſtrer comme remede dans les circonſtances ſuivantes: 1°. Avant l'accouplement, 2°. lorſque les brebis ſont prêtes d'agneler, & lorſqu'elles manquent de lait, 3°. lorſque ces animaux ont une laine jarreuſe ou prête à tomber, & lorſqu'on voit foiblir leur tempéramment. La doſe, dans ces différents cas, eſt d'une once d'abord pour chaque individu, d'abord deux fois la ſemaine, enſuite une fois tous les huit jours, juſqu'à leur entier rétabliſſement. On ne donne aux agneaux que la moitié de cette doſe délayée dans le lait de leur mere. Les bons effets de ce remede ſont atteſtés par l'uſage journalier qu'on en fait heureuſement dans pluſieurs provinces.

PROCÉDÉ pour faire les gâteaux ſalés.

On mettra un quart de ſel ſur une quantité quelconque de farine de froment & d'orge (1), qu'on mêle par moitié ou qu'on partage en cinq cinquiemes ; par exemple ſur un quintal de farine, on mettra vingt-cinq livres de ſel, après avoir bien mélangé les farines on en pétrira le tiers avec ſuffiſante quantité d'eau, dans laquelle on aura fait diſſoudre préalablement un huitieme de ſel. On mettra dans la pâte la quantité ordinaire de levain : lorſque cette premiere pâte aura bien levé, on prendra le ſecond tiers qu'on pétrira avec le premier, en les mêlant par le moyen d'une quantité ſuffiſante d'eau dans laquelle on aura fait fondre le tiers de ce qui avoit reſté de ſel, & lorſque cette pâte aura bien levée, on pétrira le troiſieme tiers de farine avec les deux premiers & avec la quantité d'eau convenable, qui tiendra en diſſolution ce qui reſtoit du ſel.

On pourroit abréger cette opération, & diviſer la pâte en deux parties ſeulement. Alors on mettroit dans la partie qui contient le levain, environ le ſixieme de ſel, & le ſurplus dans l'autre : mais le premier procédé eſt le meilleur,

---

(1) On a choiſi l'orge de préférence aux autres grains, parce qu'il s'allie mieux avec le froment, & qu'il eſt à meilleur compte. La baſe de ces gâteaux eſt la farine de froment ; elle leur donne plus de conſiſtance, & on emploit moins de peine à les concaſſer ; ce qui ne feroit pas de même, ſi l'on employoit le ſeigle, le millet ou les haricots.

le

le gâteau a plus de consistance, & la pâte rend davantage; dans l'un ou l'autre cas, le sel doit être dissous dans l'eau afin qu'il soit également distribué par-tout. Après avoir donné à la pâte le temps nécessaire de lever, on la divisera en petits gâteaux du poids d'une livre, & d'un pouce d'épaisseur au plus, pour qu'il n'y ait que la croute, soit pour les préserver de la moisissure, soit pour les concasser avec plus de facilité. On fera cuire ensuite les gâteaux comme le pain, on les peut garder une année & même plus.

2°. Le profit de la vente du gras & des bêtes de réforme occupe les cultivateurs plus que celui de la vente des toisons; la laine n'est à leurs yeux que le moindre objet d'utilité & de profit; delà l'indifférence qu'ils montrent dans le choix des béliers. Il seroit à désirer que les fabricants se pourvussent directement auprès d'eux, de cette matiere premiere, au lieu de ne la recevoir qu'après avoir passé par une multitude de mains garnies d'ingrédiens qui en alterent la qualité. Il seroit nécessaire qu'ils leur assurassent des débouchés pour la vente annuelle de leurs produits, & qu'ils leur laissassent une portion des frais intermédiaires proportionnés aux dépenses qu'ils seroient obligés de faire pour avoir des béliers. La laine deviendroit alors le premier objet des soins du cultivateur, il cesseroit de regarder le bélier comme l'individu de tout le troupeau, le moins précieux & le moins utile; il rempliroit, il préviendroit même les désirs du fabricant.

3°. Nous avons déjà dit que l'usage où l'on est de tenir

le bétail enfermé dans les écuries, étoit non ſeulement préjudiciable à ſa ſanté, mais encore à la qualité des laines. Il ſeroit donc à propos de le faire parquer dans la Province, même durant l'hiver, & il n'en peut réſulter aucun inconvénient. On connoit l'épreuve faite en ce genre par M. le Maréchal de Saxe, dans le parc de Chambor. Le troupeau ſe trouva ſouvent couvert de neige, & pluſieurs brebis y agnelerent : il n'en arriva néanmoins aucun accident. On voit le même ſuccès du parc en hiver & pendant les neiges dans la gazette d'agriculture, n°. 98, au titre des annonces. M. Buchoz a vu ſur la montagne de Lauſac, dioceſe de Lodeves, où la chaleur de l'été eſt médiocre, & les froids de l'hiver exceſſifs, un fermier tenir ſon troupeau en plein air jour & nuit, depuis le 15 février juſqu'aux fêtes de Noël, & il recueilloit une laine bien ſupérieure en qualité, à celle que fourniſſoient les troupeaux de ſes voiſins. On trouve une multitude de ſemblables faits dans l'école d'agriculture 1759, Paris, pag. 99, & dans le traité de la culture des terres par M. Duhamel, tom. 6, pag. 199, & ſuiv. pag. 509, & ſuiv.

Enfin, ce qui confirme encore plus l'utilité des parcs & la poſſibilité de leur établiſſement en Dauphiné, ce ſont les expériences de M. Daubenton rapportées dans deux mémoires lus à l'Academie des Sciences, l'un en 1768, & l'autre en 1769. Il y eſt démontré, comme je l'ai déjà rapporté, que la ſueur eſt très à craindre pour les bêtes à laine; elle deſſeche leur corps, épaiſſit leur ſang & l'échauffe;

l'animal éprouve bientôt un ſoif inextinguible, & boit plus qu'il ne convient à ſa conſtitution humide. D'un autre côté, l'excès de tranſpiration & de chaleur prive la laine d'une partie de ſa nourriture, ou occaſionne une cruë trop prompte pour qu'elle prenne aſſez de conſiſtance; ainſi en logeant les bêtes à laine dans des étables où on les fait ſuer par des ſoins mal entendus, par une dépenſe inutile & nuiſible, on altere leur ſanté & on dégrade leur toiſon. La nature a vêtu ces animaux de maniere à n'avoir pas beſoin de couvert. Le froid, la pluie, la neige ne leur nuiſent point. Il n'y a que la grande chaleur à craindre pour eux; M. Daubenton, comme je l'ai dit dans la premiere partie de cet ouvrage, a fait parquer un troupeau de la race de l'Auxois, pendant les neiges, les pluies & les froids les plus violents; les moutons, loin d'en être incommodés, étoient devenus au contraire plus robuſtes & plus vigoureux, que ceux qu'on avoit tenus dans les étables. L'épaiſſeur de la laine, ſon ſuin rendent la peau de ces animaux impénétrable à l'eau de la pluie, & la partie de la laine qui en eſt arroſée, ſe ſeche bien plus facilement au grand air que dans les étables. Enfin l'utilité des parcs eſt tellement reconnue, que les peuples qui poſſédent les meilleures toiſons, les mettent toujours en uſage. Les Anglois, les Ecoſſois, les Irlandois, les Suedois, &c., ne retirent à l'étable leur bétail en aucun temps. Il y a ſeulement quelques endroits où on le met à demi-abri, mais en plein champ, au moyen des toits ſoutenus par des perches, & ſous leſquels

on › arrange des rateliers qu'on garnit de fourrages ſecs, mais ce n'eſt ſeulement que lorſque la terre eſt couverte de neige.

Un autre avantage qui réſulte des parcs, & qui eſt relatif à l'agriculture, c'eſt qu'ils procurent aux terres un excellent engrais *; ils les amandent conſidérablement, & ſur trois récoltes de bled, le fermier en gagne une. Le grain qui croît dans ces terres ainſi amandées, eſt moins ſujet à la nielle, la paille eſt plus ferme, & par là les fourrages néceſſaires à la nourriture du bétail, ſe trouvent conſidérablement augmentés.

* Journal de phyſ. févr. 1784.

L'expérience prouve donc que le parcage eſt non-ſeulement avantageux, mais qu'il eſt encore praticable dans toutes les ſaiſons & ſans qu'on ait le moindre accident à en redouter. Et ſi l'eſpece de l'Auxois a pu ſupporter ſans incommodité quelconque, un froid de plus de quatorze degrés au-deſſous de la glace, on peut bien aſſurer que les eſpeces du Dauphiné, & à plus forte raiſon les eſpeces Caſtillannes & Flandrines qui ſont pourvues d'une toiſon plus épaiſſe, pourroient être parquées toute l'année dans cette Province où les froids les plus rigoureux font à peine deſcendre le mercure à ce terme, même dans le Champſaur : au moins pourroit-on faire parquer, ſoit dans la partie montagneuſe, ſoit dans le pays plat pendant dix mois de l'année & ne tenir les moutons dans l'étable que depuis la mi-décembre juſqu'à la mi-février, temps auquel les plus grands froids ſe font ſentir : encore ſeroit-il à propos de les mêner

aux champs (1) pendant le jour, lorſque la neige ne couvre pas les pâturages. Le ſeul obſtacle qui pourroit s'oppoſer au parcage d'hiver, ſeroit la trop grande quantité de loups qui infeſtent la Province, mais outre les précautions qu'il y a à prendre dans la conſtructions des parcs, précautions qui ſont connues de tous les bergers, il eſt un moyen bien ſimple d'éloigner ces animaux féroces, & qui eſt dû à M. Daubenton, c'eſt celui de ſuſpendre au col de chaque mouton, une groſſe ſonnette ; ce bruit ſuffit pour les effrayer & les faire fuir *.

* Affich. ann. ou journal général de France, du 11 mai 1784.

Ceux des cultivateurs qui ne ſe rendroient pas aux raiſons & aux expériences que j'ai rapportées, & qu'une crainte puſillanime fondée ſur l'attachement à la pratique aveugle de leurs peres, empêcheroit de parquer les troupeaux durant la ſaiſon froide, doivent non ſeulement profiter des jours favorables pour les faire paître aux champs, comme je viens de le dire, mais encore entretenir dans les étables la plus grande propreté en nettoyant la litiere auſſi ſouvent que le beſoin l'exige, & en y renouvellant l'air qui eſt ſi néceſſaire à la vie des animaux : c'eſt par là qu'ils préviendront les funeſtes effets des exhalaiſons, & ceux de la chaleur meurtriere aux brebis.

Pour que l'étable puiſſe jouir de ces avantages ſi né-

(1) Les brebis qui pâturent aux champs pendant l'hiver, ne perdent pas leurs laines au printemps, comme celles qui ont reſté dans les étables ; cela prouve combien ils ſont préjudiciables au bétail. Haſt. fer, 2e partie, pag. 83.

ceſſaires à la ſanté des moutons & à la bonté des laines, il faut, 1°. la conſtruire, le plus qu'il eſt poſſible, dans les endroits élevés, & ſur un fonds ſabloneux ; c'eſt le moyen de mettre à l'abri de l'humidité ces animaux : 2°. que l'étable ſoit telle que dans l'hiver, il y faſſe plutôt froid que chaud ; la largeur doit être à peu près la moitié de ſa longueur, c'eſt la meilleure proportion, & qui donne au toit ſa plus grande force ; dix aunes en quarré ſuffiſent pour trente brebis ; un plus grand nombre dans cet eſpace augmenteroit trop la chaleur & vicieroit l'air : 3°. les bergeries doivent avoir pluſieurs ouvertures au moins de dix-huit pouces de haut ſur douze de large, placées vis-à-vis l'une de l'autre au nord & au midi (1) ; au moyen de ces ventilateurs, l'air ſera ſuffiſamment renouvellé, & les vapeurs malſaines qui s'exhalent des étables, & qui affectent les troupeaux, trouveront une iſſue convenable : 4°. c'eſt de la relation immédiate & de l'accord parfait qui doit régner entre le cultivateur & le fabricant, que dépend en grande partie le *perfectionnement* des laines, comme je l'ai dit en parlant du peu d'entretien que le premier donnoit aux choix des béliers ; delà dépend auſſi la ſuppreſſion des abus qui ſe commettent dans la tonte ; dès que la laine ſera pour le cultivateur un objet d'intérêt, alors il recherchera davan-

(1) Ces ouvertures pourront fermer avec un chaſſis de toile, qui permette dans les grands froids un paſſage à l'air, & la chaleur de l'étable ſera ſuffiſante pour le bétail, quand un homme y pourra reſter une heure en veſte.

tage la qualité, & le commerce frauduleux des marchands intermédiaires disparoîtra bien-tôt , sans qu'il soit besoin de recourir à la vindicte publique & à l'autorité coactive. (1)

Ce n'est que par le seul canal des mégissiers, tanneurs & chamoiseurs, qu'on peut parvenir à préserver les pelades des ordures des boucheries ; un peu plus d'attention de la part des bouchers, seroit tout ce qu'il conviendroit de faire ; les fabricants, en leur payant les peaux salies quelques sous de moins que les autres, les y forceroient, & cet expédient seroit un puissant correctif.

Quant aux marques à l'huile, au goudron, &c., dont on empreint les brebis, & qui sont l'empreinte de l'ignorance ou du mépris pour une matiere aussi précieuse que l'est celle de la laine, il est facile d'y suppléer utilement par la marque dont on se sert en Espagne, où chaque troupeau est distingué par une taillade, un trou rond, triangulaire, quarré, ou d'une autre forme quelconque, à une oreille, au-dessus du nez, &c.

Ce seroit ici le lieu de parler des connoissances théoriques & pratiques que doit avoir le berger pour le gouvernement des troupeaux. La négligence qu'on a apportée à former des écoles pastorales, a eu la plus grande influence

(1) J'ai déjà dit que les laines qu'on recueilloit en une seule tonte par an, étoient meilleures & aussi abondantes que celles qu'on recueilloit en deux tontes ; je ferai observer ici qu'il est essentiel de ne tondre qu'une seule fois les moutons qu'on veut faire parquer l'hiver.

ſur les moutons ; mais comme cela ne tient pas directement à mon ſujet, je ne ferai que citer en paſſant l'excellent ouvrage de M. Daubenton, qui a pour titre : *Inſtruction pour les bergers & pour les propriétaires des troupeaux*, imprimé à Paris en 1782 ; ce livre préſente des détails intéreſſants & utiles aux bergers, aux fermiers, aux commerçants & aux manufactures en laine.

En réſumant ce que j'ai expoſé dans ce mémoire, je conclus qu'il eſt deux moyens de perfectionner l'eſpece des moutons dans la Province du Dauphiné ; le premier, par le croiſement des races ſupérieures en qualité avec celles qui ſont inférieures, & ſur-tout par celui de la race eſpagnole dans les montagnes, & par celui de la race flamande dans le pays plat ; le deuxieme, en ſupprimant par les moyens que j'ai indiqué, les abus qui ſe commettent dans le régime des troupeaux ; abus qui operent la dégénération des bonnes races : & c'eſt en réuniſſant ces deux moyens qui ſont conformes aux loix de la nature, fondés ſur l'expérience & relatifs à la diſpoſition de la Province, qu'on réuſſira complettement à recueillir des laines auſſi belles & auſſi fines que les nations que j'ai citées pour modeles.

» *Hic labor, hinc laudem fortes ſperate.*

FIN.

